



BULLETIN OFFICIEL

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
RECHERCHE ET INNOVATION

Bulletin officiel n°32 du 27 août 2020

SOMMAIRE

Organisation générale

Gestion du patrimoine

Procédure d'expertise des opérations immobilières
circulaire du 16-7-2020 (NOR : ESRS2016520C)

Enseignement supérieur et recherche

Enseignement privé

Qualification d'établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général
arrêté du 16-7-2020 (NOR : ESRS2020707A)

Strate École de Design

Autorisation à délivrer le diplôme de « designer » visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur
arrêté du 20-7-2020 (NOR : ESRS2020827A)

3iS Sup

Autorisation à délivrer le diplôme d'études supérieures en techniques de l'image et du son visé par le ministre chargé de l'enseignement
arrêté du 20-7-2020 (NOR : ESRS2020828A)

Esra Côte d'Azur

Autorisation à délivrer le « diplôme d'études supérieures de réalisation audiovisuelle » et le « diplôme d'études supérieures en film d'animation » visés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur
arrêté du 20-7-2020 (NOR : ESRS2020830A)

Esra Paris

Autorisation à délivrer le diplôme d'études supérieures de réalisation audiovisuelle, le diplôme d'études supérieures en film d'animation, diplôme d'études supérieures en techniques du son et le diplôme des hautes études cinématographiques, visés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur
arrêté du 20-7-2020 (NOR : ESRS2020832A)

Classes préparatoires économiques et commerciales de seconde année

Thème de culture générale pour l'année 2020 - 2021
arrêté du 30-7-2020 (NOR : ESRS2014848A)

Classes préparatoires scientifiques

Programme de français et de philosophie pour l'année 2020-2021
arrêté du 30-7-2020 (NOR : ESRS2014851A)

Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion

Organisation des épreuves - session 2020
arrêté du 4-8-2020 (NOR : ESRS2021592A)

École normale supérieure

Programme des concours d'admission - sessions 2020 et 2021
arrêté du 7-8-2020 (NOR : ESRS2021732A)

Bourses et aides aux étudiants

Modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, des aides au mérite et des aides à la mobilité internationale pour l'année 2020-2021 : additif
circulaire du 7-8-2020 (NOR : ESRS2021126C)

Ingénieur diplômé par l'État

Ouverture de l'examen conduisant à la délivrance du titre - année 2021
avis J.O. du 28-7-2020 (NOR : ESRS2011989V)

Français langue étrangère

Centres de français langue étrangère ayant obtenu le label Qualité français langue étrangère
liste du 7-7-2020 (NOR : ESRS2018497K)

Classes préparatoires aux grandes écoles

Liste des CPGE des filières scientifique, économique et commerciale et littéraire pour l'année universitaire 2020-2021
liste (NOR : ESRS2018324K)

Enseignements secondaire et supérieur

Brevets et diplômes

Dates d'ouverture et de clôture des registres d'inscription à la session 2021 des examens du brevet de technicien supérieur et du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale
arrêté du 23-7-2020 (NOR : ESRS2021599A)

Diplômes comptables

Classes préparant au diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) dont le fonctionnement est autorisé pour l'année universitaire 2020-2021

liste (NOR : ESRS2018360K)

Égalité des chances

Cordées de la réussite

instruction du 21-7-2020 (NOR : MENE2021598J)

Personnels

Tableau d'avancement

Hors-classe des professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers pour l'année 2019
arrêté du 2-7-2020 (NOR : ESRH2016381A)

Tableau d'avancement

Échelon exceptionnel de la hors-classe des professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers -
année 2019
arrêté du 2-7-2020 (NOR : ESRH2016382A)

Promotion de grade

Accès au grade de professeur de l'École nationale supérieure d'arts et métiers hors classe - année 2020.
note de service du 29-6-2020 (NOR : ESRH2018688N)

Promotion de grade

Accès à l'échelon exceptionnel de la hors classe des professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et
métiers - année 2020
note de service du 29-6-2020 (NOR : ESRH2018692N)

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Désignation des membres nommés au conseil national des universités
arrêté du 2-7-2020 (NOR : ESRH2017571A)

Nomination

Représentants de l'administration et des représentants du personnel à la commission administrative paritaire
locale compétente à l'égard du corps des adjoints techniques de recherche et de formation du ministère de
l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et dans les services à compétence nationale
relevant du ministre chargé de l'éducation nationale
arrêté du 30-6-2020 (NOR : MENA2017227A)

Nomination

Représentants de l'administration et des représentants du personnel à la commission administrative paritaire
locale compétente à l'égard des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement

supérieur, de la recherche et de la jeunesse et des sports
arrêté Du 30-6-2020 (NOR : MENA2017229A)

Nomination

Conseil d'administration de l'Institut des hautes études pour la science et la technologie
arrêté du 1-7-2020 (NOR : ESRR2020615A)

Nomination

Conseil d'administration de l'Institut des hautes études pour la science et la technologie
arrêté du 1-7-2020 (NOR : ESRR2020617A)

Nomination

Directrice générale du Crous de Bourgogne-Franche-Comté (groupe II)
arrêté du 1-7-2020 (NOR : ESRH2020773A)

Nomination

Directeur général des services de l'université Paris-Est-Créteil (groupe I)
arrêté du 1-7-2020 (NOR : ESRH2020815A)

Nomination

Représentants de l'administration et des représentants du personnel à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la jeunesse et des sports : modification
arrêté du 2-7-2020 (NOR : MENA2018642A)

Nomination

Directeur de l'École supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire de Bretagne atlantique de l'université de Bretagne Occidentale
arrêté du 17-7-2020 (NOR : ESRS2020801A)

Nomination

Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
décret du 27-7-2020 et J.O. du 29-7-2020 (NOR : MENI2017331D)

Nomination

Directeur de Télécom Physique Strasbourg de l'université de Strasbourg
arrêté du 30-7-2020 (NOR : ESRS2020976A)

Nomination

Directeur de l'École polytechnique universitaire de l'Université Lyon 1
arrêté du 5-8-2020 (NOR : ESRS2021596A)

Nomination

Directrice générale des services de l'Observatoire de Paris (groupe III)
arrêté du 6-8-2020 (NOR : ESRH2021681A)

Nomination

Directeur général des services de l'Institut national polytechnique de Toulouse (groupe II)
arrêté du 11-8-2020 (NOR : ESRH2021730A)

Nomination

Directeur de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Versailles au sein
de l'université CY Cergy Paris Université
arrêté du 24-8-2020 (NOR : ESRS2021449A)

Nomination

Directeur de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Bordeaux au sein
de l'université de Bordeaux
arrêté du 26-8-2020 (NOR : ESRS2016995A)

Organisation générale

Gestion du patrimoine

Procédure d'expertise des opérations immobilières

NOR : ESRS2016520C

circulaire du 16-7-2020

MESRI-DGESIP B3-1

Texte adressé aux préfets de région ; au préfet de Mayotte ; aux recteurs et rectrices de région académique, chancelières et chanceliers des universités ; aux recteurs et rectrices délégués pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, au recteur de Mayotte ; aux présidentes et présidents d'université ; aux directeurs et directrices d'établissement d'enseignement supérieur ; à la présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires ; aux directeurs généraux et directrices générales des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ; à l'administrateur de la Fondation nationale des sciences politiques ; à l'administrateur de la Fondation Maison des sciences de l'homme ; au directeur général de l'Institut d'optique

Depuis 1994, les établissements publics de l'enseignement supérieur doivent élaborer et faire adopter par leur conseil d'administration un dossier d'expertise, soumis à la validation de leur tutelle, pour leurs opérations immobilières.

Depuis 2012, la loi fait obligation de procéder à une évaluation socio-économique (ESE) préalable à la décision des plus gros projets d'investissement, dans un cadre précisé par le décret n° 2013-1211 du 23 décembre 2013. Début 2019, un rapport rendu par Émile Quinet pour le compte de France Stratégie, à la demande du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), a précisé les points méthodologiques adaptés à l'enseignement supérieur aidant à la réalisation de ces évaluations. Par ailleurs, depuis 2016 a été mise en place au niveau interministériel la procédure de labellisation qui permet de s'assurer que l'ensemble des projets immobiliers ont fait l'objet d'une analyse multi-critères objective afin :

- d'évaluer la qualité de la démarche adoptée et de vérifier que les bâtiments projetés sont conformes aux critères de la politique immobilière de l'État (PIE) ;
- d'examiner la performance économique et l'impact budgétaire du projet. Pour ce faire, 15 critères ont été définis pour évaluer le projet.

Ce dispositif permet in fine de s'assurer que les porteurs de projet se sont posé les questions adéquates avant de privilégier un scénario immobilier^[1]. La procédure de labellisation vise à s'assurer, en amont de la décision immobilière, de la pertinence et de la rationalité immobilière et économique du scénario privilégié, ainsi que de sa performance énergétique.

La procédure d'expertise du MESRI couvre un champ d'application plus étendu qui comprend notamment les travaux de gros entretien et renouvellement (GER) au sens large.

Afin de simplifier les démarches pour le porteur de projet, la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, la direction de l'immobilier de l'État et le secrétariat général pour l'investissement ont convenu qu'un seul dossier serait à constituer pour les trois cas de figure suivants :

- projet soumis à la procédure d'expertise ;
- projet entrant dans le champ de la labellisation ;
- projet entrant dans le champ d'application de l'évaluation socio-économique.

Si le dossier est unique, son niveau de renseignement est cependant variable selon le cas de figure concerné et proportionnel à la taille et à la complexité de l'opération.

I. Champ d'application

Sont concernés, les établissements publics de l'enseignement supérieur (notamment, les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et les établissements publics administratifs) et les établissements privés opérateurs de l'État[2], relevant du ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les universités ayant bénéficié de la dévolution de leur patrimoine entrent dans le champ de la circulaire. Celles qui bénéficient d'une dotation récurrente de dévolution les rendant non éligibles aux crédits de l'État[3] sont exemptées de la seule procédure d'expertise. Celles qui ne bénéficient pas d'une dotation récurrente de dévolution sont exemptées de la seule procédure d'expertise pour leurs opérations sans participation financière directe de l'État, sauf pour les opérations CPER et Campus.

La procédure d'expertise décrite par la présente circulaire concerne :

1. toutes les opérations inscrites aux CPER ou contrats de nature comparable, sauf celles des établissements bénéficiant d'une dotation récurrente de dévolution ;
2. toutes les opérations relevant de l'opération Campus ;
3. toutes les autres opérations atteignant 3 M€ (sous réserve qu'elles ne bénéficient pas d'un financement spécifique de l'État qui les soumettrait à expertise au premier euro), et portant sur : une construction, une restructuration, une acquisition, ou une mise à disposition par un tiers ; une démolition ; un aménagement de campus ou une réalisation d'infrastructures techniques ainsi qu'une prise à bail[4].

Ce montant de 3 M€ s'apprécie toutes taxes comprises et toutes dépenses confondues, indépendamment du nombre de lots ou de tranches. L'opération doit être considérée dans sa globalité et, s'agissant des prises à bail, sur la durée totale du contrat.

En dehors des cas précités, le ministère en charge de l'enseignement supérieur peut, pour toute opération sensible ou complexe, saisir le recteur de région académique[5], d'une demande d'expertise spécifique.

Parmi ces opérations, certaines relèvent de la catégorie des « projets immobiliers » au sens de la direction de l'Immobilier de l'État (DIE) et sont à ce titre soumises à la procédure de labellisation. Sont considérées comme des projets immobiliers labellisables, les opérations portant sur de l'immobilier majoritairement (51 %) de bureau, d'enseignement ou de logement - hormis le logement étudiant, exclu du dispositif de labellisation en raison de son caractère social et normé.

Dans ce cadre, la labellisation concerne, dès le premier euro, tout projet [6] :

- consistant à regrouper, reloger et densifier des services, qui s'accompagne d'une ou plusieurs opérations d'acquisition/prise à bail/construction neuve/travaux lourds sur du bâti existant et qui peut aboutir à une modification de la cartographie des implantations ;
- consistant à remettre complètement à neuf un bâtiment existant avec modification structurelle (démolition/reconstruction ou rénovation lourde).

En revanche, ne sont pas soumises à labellisation, les opérations de mise aux normes (par exemple, la mise en accessibilité), de remise en état (par exemple, la réfection d'une toiture) et d'amélioration de la performance énergétique et du confort des occupants (par exemple, les travaux d'isolation par l'extérieur, etc.) et plus largement les travaux de GER (gros entretien renouvellement).

Le recteur de région académique et le responsable régional de la politique immobilière de l'État (RRPIE) identifient en commun, parmi les opérations immobilières connues du rectorat, les projets immobiliers soumis à labellisation. Le RRPIE/la DIE décident in fine si ces projets sont labellisables. Les établissements porteurs sont informés par le recteur de région académique.

Toutes les opérations d'investissement de l'État et/ou de ses opérateurs doivent faire l'objet d'une évaluation socio-économique préalable qui permet de déterminer l'ensemble des coûts et bénéfices attendus du projet d'investissement avec une précision adaptée à l'échelle et à la complexité du projet d'investissement. À partir de 20 M€ HT de financement de l'État et de ses établissements publics, les projets doivent être déclarés à l'inventaire annuel du SGPI[7] ; au-delà de 100 M€ HT, l'évaluation préalable est soumise à une contre-expertise indépendante pilotée sous l'autorité du secrétaire général du SGPI.

L'établissement porteur de l'opération veillera à associer le recteur de région académique et le RRPIE ou, le cas échéant, le secrétariat général pour l'investissement public en amont de la procédure.

Les procédures s'appliquent quel que soit le maître d'ouvrage, quel que soit le mode de réalisation, quel que soit le mode de financement et quel que soit le régime de propriété du bien.

Pour les opérations immobilières réalisées en marché de partenariat, dont notamment celles en faveur du

logement social, l'évaluation préalable du mode de réalisation (EPMR) de FIN INFRA et l'étude de soutenabilité budgétaire de la direction du Budget dispensent de la procédure d'expertise.

II. Contenu du dossier

À l'issue des études préalables, l'établissement porteur élabore, en liaison avec le maître d'ouvrage pressenti s'il est différent, un dossier unique valant pour l'expertise, mais aussi pour la labellisation le cas échéant. Lorsque l'investissement envisagé est inférieur à 20 M€ HT de crédits de l'État et de ses établissements publics, il comprend des éléments démontrant qu'une évaluation proportionnée au projet a été réalisée afin d'objectiver le choix du projet.

Si l'investissement est supérieur à 20 M€, l'établissement élabore une évaluation socio-économique conforme aux dispositions du décret n° 2013-1211 du 23 décembre 2013. Il communique au SGPI une description synthétique de l'opération, actualisée par rapport à celle transmise pour l'inventaire.

Le contenu du dossier est décrit dans le guide qui accompagne cette circulaire.

Le dossier présente les éléments de programme qui définissent les caractéristiques techniques et financières de l'opération ainsi que l'ensemble des dimensions socio-économiques du projet.

Dans le cas d'une concession de travaux, si la programmation de la concession reste ouverte au stade de l'avis d'appel public à la concurrence (AAPC), un dossier simplifié sera présenté avant lancement de l'avis, avec des hypothèses de programmation et les attendus économiques de l'établissement, pour une validation intermédiaire. Un dossier d'expertise détaillé devra être fourni avant signature du contrat.

Le dossier est accompagné d'une délibération du conseil d'administration du ou des établissements porteurs qui en approuve le contenu.

III. Procédure d'examen des projets d'un montant inférieur à 100 M€ hors taxe

1. Instruction des dossiers

a. Procédure d'expertise seule

Tous les dossiers complets sont instruits, dans un délai de deux mois après leur réception par voie dématérialisée, par les services du recteur de région académique sous l'angle de l'expertise technique et de la soutenabilité budgétaire en consultant, le cas échéant, le contrôleur budgétaire régional pour les établissements relevant de sa compétence. Si l'opération comporte un volet recherche, l'avis du délégué régional à la recherche et à la technologie (DRRT) / délégué régional académique à la recherche et à l'innovation (DRARI)[8] sera sollicité.

L'instruction conduite par le recteur de région académique, appuyé, le cas échéant, par le directeur régional des finances publiques (DRFIP) en vertu de la convention de partenariat prévue à l'article R.719-107 du Code de l'éducation, est globale et porte sur l'ensemble des éléments du projet nécessaires pour évaluer son opportunité et les conditions de sa réalisation.

Elle doit vérifier la cohérence de l'opération avec les politiques et stratégies définies en introduction. Elle s'assure également que l'établissement a réalisé une évaluation socio-économique adaptée à son projet d'investissement.

Si nécessaire, le recteur de région académique peut solliciter une analyse de la mission d'expertise économique et financière (MEEF), placée auprès du directeur régional des finances publiques.

b. Procédure conjointe d'expertise et de labellisation

Tous les dossiers complets portant sur des projets immobiliers labellisables sont communiqués simultanément au recteur de région académique et au RRPIE pour examen conjoint, chacun instruisant plus particulièrement la dimension du projet relevant de son champ de compétence (expertise pour le recteur de région académique et labellisation pour le RRPIE).

c. Procédure de labellisation seule

Les opérations hors CPER et hors campus de moins de 3 M€ TDC, bien que non soumises à la procédure d'expertise si elles ne bénéficient pas d'un financement spécifique de l'État, sont labellisables si elles relèvent de la catégorie des « projets immobiliers » telles que définies au I.

L'établissement porteur de l'opération veillera à associer le recteur de région académique à la constitution du dossier de labellisation avant envoi au RRPIE ; le RRPIE informera le recteur de région académique de l'avancement de l'instruction du dossier et de l'avis rendu.

2. Agréments, décisions de labellisation et d'expertise et leur articulation en cas de procédure conjointe

En cas de procédure conjointe d'expertise et de labellisation, le délai d'instruction des dossiers est de 2 mois. Il est porté à 3 mois en cas de passage en CNIP ou de consultation de la MEEF ou du DRRT/DRARI. L'attention est appelée sur la nécessité de prévoir en amont l'inscription des projets immobiliers labellisables au calendrier de la CNIP.

La décision de labellisation des « projets immobiliers » est prise selon les modalités suivantes :

1. projets relevant des contrats de plan État région (CPER) ou de contrats de nature comparable et de l'opération campus : par le RRPIE quel que soit le montant de l'opération ;
2. projets immobiliers autres :
 - par le RRPIE pour les projets inférieurs à 5 M€ d'investissement en province ou 8 M€ en Ile de France.
 - par la DIE après avis de la Conférence Nationale de l'Immobilier Public (CNIP) pour les projets immobiliers supérieurs à ces seuils.

Après instruction, le recteur de région académique transmet le dossier d'expertise, accompagné de son avis et, le cas échéant de la décision de labellisation en cas de projet immobilier labellisable, selon la procédure suivante :

- les dossiers des projets relevant de l'opération Campus sont transmis au ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche (direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, sous-direction de l'immobilier) pour agrément final ;
- les dossiers des autres opérations (CPER et hors CPER) sont transmis au préfet de région pour agrément final.

Les opérations financées à la fois au titre du CPER et de l'opération campus font l'objet d'un **double agrément** dans le cadre d'une démarche concertée.

S'agissant d'une concession dont le programme est arrêté avant le lancement de l'AAPC, l'agrément porte sur des plafonds jusqu'auxquels l'établissement pourra contractualiser. Au-delà, un dossier modificatif devra être instruit et faire l'objet d'un nouvel agrément dans un délai resserré.

Dans le cas où la programmation de la concession reste ouverte au stade de l'AAPC, une procédure d'instruction sera définie au cas par cas afin d'associer le recteur de région académique et/ou le RRPIE pour permettre la fourniture d'un agrément dans un délai compatible avec les délais de validité des offres.

Le préfet ou le ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche peuvent adresser à l'établissement toute demande de complément ou d'éclaircissement sur ce dossier.

Ils arrêtent les résultats de l'expertise à l'issue de la procédure, dans un délai de deux mois après réception du dossier complet transmis par le recteur de région académique.

La **décision d'agrément** doit explicitement reprendre l'ensemble des caractéristiques techniques et financières de l'opération sur lesquelles a porté l'expertise. Elle vise la décision de labellisation du projet immobilier.

La décision d'agrément est notifiée par le préfet de région ou par le MESRI au chef d'établissement, sous couvert du recteur de région académique.

Le recteur de région académique transmet la décision d'agrément du préfet de région, pour information, au ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche et au RRPIE si l'opération a été labellisée. L'ensemble de la procédure (instruction et décision), incluant le cas échéant la labellisation, doit être mené dans un délai de quatre mois (porté à cinq mois pour les dossiers nécessitant un passage en CNIP ou une consultation de la MEEF). En cas de demande d'éléments ou de consultations complémentaires, le délai est interrompu dans la limite du temps de réponse de l'établissement.

En cas de délai trop important entre la décision d'agrément (et, le cas échéant, de labellisation) et le lancement de l'opération, ou de modification substantielle du projet, la procédure devra être refaite.

IV. Procédure d'examen des projets d'un montant supérieur à 100M€ hors taxe

Pour les opérations représentant un investissement de l'État et de ses établissements publics de 100 M€ hors taxe et plus, outre la procédure d'expertise et de labellisation, le dossier unique incluant l'évaluation socio-économique élaboré par l'établissement est soumis, par ce dernier, par voie électronique, au SGPI en vue de

faire l'objet d'une contre-expertise indépendante sous l'autorité du secrétaire général pour l'investissement. Parallèlement, l'établissement saisit officiellement le secrétaire général du SGPI par un courrier précisant la demande, les délais, les contacts, etc.

La procédure s'inscrit dans un délai global compris entre deux et cinq mois selon la complexité et l'importance du projet, sous réserve que le dossier transmis soit complet et comprenne, notamment, les avis requis comme, le cas échéant, celui de l'autorité environnementale.

Le rôle de la contre-expertise est de valider voire d'actualiser les hypothèses du dossier remis par l'établissement, de vérifier que l'ensemble des impacts sur tous les acteurs concernés par le projet a bien été pris en compte, qu'une analyse des risques a été correctement effectuée, de s'assurer de la pertinence des méthodes utilisées et d'évaluer les résultats qui en découlent.

Les contre-experts peuvent solliciter des auditions et des compléments d'informations.

Le rapport de contre-expertise et l'avis du SGPI font partie intégrante du dossier soumis à l'approbation du conseil d'administration du ou des établissements porteurs du projet, qui est ensuite transmis au rectorat de région académique et au RRPIE.[9]

La décision d'agrément final intervient comme décrit au III.

Dans le mois qui suit la signature de la décision d'agrément final, l'établissement informe le SGPI des modalités de mise en œuvre de l'avis qu'il a rendu sur l'opération. De la même manière, si l'opération est abandonnée, l'établissement en informe le SGPI.

En cas de délai trop important entre la décision d'agrément (et, le cas échéant, de labellisation) et la signature du marché, lié à une modification substantielle du projet, un nouvel avis du SGPI devra être sollicité.

V. Portée de l'expertise

Hors opération Campus, la décision d'agrément est préalable au lancement de l'avis d'appel à concurrence pour le marché de maîtrise d'œuvre. Elle précède tout engagement financier concernant l'opération, en dehors des études préalables de faisabilité et de programmation du projet qui peuvent être conduites avant cette expertise (les crédits relatifs à ces études s'imputent sur le montant global de l'opération).

Dans le cadre du dispositif des CPER, cette décision est nécessaire pour la mise en place des autorisations d'engagement correspondant aux études de maîtrise d'œuvre et aux travaux.

Elle est préalable à la signature de la convention confiant la maîtrise d'ouvrage de l'opération à une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités (article L. 211-7 du Code de l'éducation).

Pour l'opération Campus, la décision d'agrément est préalable à la conclusion de la convention de réalisation qui confie la maîtrise d'ouvrage à l'établissement (article L. 762-2 du Code de l'éducation) et fixe les montants de l'opération et ses modalités de suivi.

La décision d'agrément permet de lancer l'avis d'appel à concurrence pour le marché de maîtrise d'œuvre.[10]

La présente circulaire est applicable au lendemain de sa publication et abroge la circulaire n° 2015-146 du 19 août 2015.

Les dossiers de demandes d'agrément transmis au recteur de région académique ou au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation avant la date de publication de cette circulaire continueront à être instruits selon les procédures antérieures, hormis le processus de labellisation dont la mise en œuvre s'impose à toutes les opérations entrant dans la définition des projets immobiliers.

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, sous-direction de l'immobilier (1, rue Descartes, 75005 Paris).

[1] À cet effet, les porteurs de projet peuvent utilement s'appuyer sur le référentiel immobilier de l'enseignement supérieur et de la recherche (Rimesr)

[2] Au titre de l'année 2019 : Fondation nationale des sciences politiques, Fondation Maison des sciences de l'homme, Institut d'optique (IOGS)

[3] Dont notamment au titre des contrats de plan Etat-région.

[4] Les prises à bail sont soumises à avis préalable de la DDFIP (articles R.4111-1 et 2 du CG3P) à partir d'un montant de loyer annuel, charges comprises, fixé à 24 000 € par arrêté du ministre chargé du domaine du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes.

[5] ou le recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, selon l'organisation adoptée dans la région académique. Cette précision vaut pour tout le texte, même si seul le recteur de région académique est mentionné.

[6] Les « projets immobiliers » hors CPER et hors campus, portant sur des locaux d'enseignement, de bureaux ou de logement (hors logement social étudiant), sont soumis à la procédure de labellisation dès le premier euro.

[7] Enquête annuelle réalisée pour le SGPI par le ministère en charge de l'enseignement supérieur et intégrée dans les documents budgétaires élaborés pour la préparation de la loi de Finances.

[8] Sous réserve de la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État en cours.

[9] L'avis du SGPI et le rapport de contre-expertise doivent le cas échéant figurer dans le dossier d'enquête publique

[10] En cas de concession de travaux, au lieu de lui confier la maîtrise d'ouvrage, la convention de réalisation désigne l'établissement comme autorité concédante, ce qui l'autorise à publier l'avis d'appel public à la concurrence relatif à cette concession.

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Anne-Sophie Barthez

Annexe 1

Caractéristiques des trois dispositifs		
Procédure d'expertise MESRI	Processus de labellisation DIE	Évaluation socio-économique SGPI
Toutes les opérations immobilières CPER et plan Campus : Pas de seuil minimal Opérations hors plan Campus et hors CPER : Seuil minimal : 3 M€	Projets immobiliers de : • Bureau • Logement (sauf logement étudiant) • Enseignement Exclusion : • GER et travaux de mise aux normes Pas de seuil minimal	Toutes les opérations immobilières : • Au 1er euro mais formalisation si investissement de l'État et de ses établissements publics > 20 M€ HT Contre-expertise indépendante et avis du SGPI si investissement > 100 M€ HT

MODALITES DE GOUVERNANCE DU DISPOSITIF DE LABELLISATION				
	projets immobiliers >5 M€ HIDF et 8 M€ IDF	projets immobiliers <5 M€ HIDF et 8 M€ IDF	projets immobiliers CPER	projets immobiliers Plan Campus
avis de labellisation	CNIP	RRPIE	RRPIE	RRPIE
décision de labellisation	DIE			
décision d'agrément final en cas d'expertise	Préfet de région	Préfet de région	Préfet de région	MESRI

Annexe 2

↳ Guide de constitution du dossier unique de validation des opérations immobilières, valant dossier d'expertise, dossier de labellisation et dossier d'évaluation socio-économique[↳]

Annexe 2

Guide de constitution du dossier unique de validation des opérations immobilières, valant dossier d'expertise, dossier de labellisation et dossier d'évaluation socio-économique

Contenu du dossier à adapter en fonction du cas de figure concerné et à proportionner selon la taille et la complexité de l'opération.

Point d'attention : l'outil de simulation et d'analyse financière joint en annexe 5 doit impérativement être complété pour les projets soumis à labellisation (L)

Sommaire

Propos liminaires

1. Contextes, objectifs et projet retenu

1.1. Contexte de l'opération

a) Contexte réglementaire, le cas échéant

b) Stratégies de l'État

c) Stratégies locales : politique de site

d) Stratégie du porteur de projet

1.2. Présentation générale de l'opération

1.3. Objectifs de l'opération

a) Objectifs fonctionnels

b) Objectifs architecturaux

c) Objectifs énergétiques et environnementaux

d) Objectifs exploitation maintenance

1.4. Données juridiques

2. Situation actuelle

2.1. Panorama de l'existant

2.2. Difficultés et inadaptations des locaux actuels

2.3. État des lieux de la performance énergétique (L)

2.4. La situation future du site sans projet (« option de référence »)

3. Présentation des différents scénarios étudiés

3.1. Les différents scénarios non retenus

3.2. Le scénario privilégié

a) Présentation du scénario privilégié et argumentaire

b) Dimensionnement du projet

c) Performances techniques spécifiques

d) Traitement des réseaux & branchements

3.3. Synthèse de l'ensemble des scénarios (y compris l'option de référence)

3.4. Procédure, risques, données financières, conduite du scénario privilégié

a) Choix du mode de réalisation et de la procédure

b) Analyse des risques

3.5 Coûts et soutenabilité du projet

a) Coûts du projet

b) Financement du projet

c) Déclaration de soutenabilité

3.6 Organisation de la conduite de projet

- a) Modalités de la conduite de projet
 - b) Organisation de la maîtrise d'ouvrage / du partenariat public-privé
 - c) Principes d'organisation
 - d) Prestations en régie
 - e) Prestations externalisées
- 3.7. Planning prévisionnel de l'opération
- Annexe 2.1
- Annexe 2.2
- Annexe 2.3

Propos liminaires

Afin de simplifier les démarches pour le porteur de projet, le ministère en charge de l'enseignement supérieur, la direction de l'immobilier de l'État et le secrétariat général pour l'investissement ont convenu qu'un seul dossier serait à constituer pour les trois cas de figure suivants :

- projet soumis à la procédure d'expertise ;
- projet entrant dans le champ de la labellisation ;
- projet entrant dans le champ d'application de l'évaluation socio-économique.

Si le dossier est unique, son niveau de renseignement est cependant variable selon la procédure concernée. En effet, au dossier de base de l'expertise, doivent être rajoutés certains éléments pour la labellisation (mention « L ») ou pour l'évaluation socio-économique (*italique*).

Pour la constitution du dossier d'expertise, l'établissement peut s'appuyer utilement sur *le référentiel immobilier de l'enseignement supérieur et de la recherche* (RIMESR), notamment sur les outils de modélisation des surfaces et des coûts.

Pour réaliser l'évaluation socio-économique et construire, le cas échéant, la Valeur Actualisée Nette socio-économique (VAN-SE) de l'opération, il pourra se référer aux méthodes et valeurs tutélaires proposées dans le rapport de France Stratégie sur « *l'évaluation socio-économique des projets immobiliers de l'enseignement supérieur et de la recherche* » (février 2019).

Pour chaque rubrique, les indications en italique indiquent comment compléter le dossier d'expertise pour constituer le dossier d'évaluation socio-économique prévu par le décret n°2013-121 du 23 décembre 2013. Chaque fois que le coût d'un projet atteint 100 M€ HT de financement par l'État ou ses établissements publics, ce dossier d'évaluation socio-économique doit être transmis au SGPI pour que celui-ci organise une contre-expertise qui a pour objet de valider les hypothèses du dossier d'évaluation socio-économique, s'assurer de la pertinence des méthodes utilisées et évaluer les résultats qui en découlent. Pour les dossiers concernant des projets d'un financement public compris entre 20 et 100 M€ HT, ils sont conservés par le rédacteur et le SGPI est susceptible de les demander.

S'agissant des projets d'un financement public inférieur à 20 M€ HT pour lesquels il n'est pas prévu qu'un dossier soit formalisé, les éléments attendus en termes d'évaluation socio-économique visent à objectiver le choix du projet. À cet effet, le dossier d'expertise qui contient de façon proportionnée à l'opération considérée, les scénarios, le dimensionnement, la cartographie des risques etc, vaut évaluation socio-économique.

Pour chaque dossier d'évaluation socio-économique, il est demandé un sommaire qui précise la liste des documents fournis (ne pas oublier de préciser la date de chaque document si le projet a évolué) ainsi qu'une note du président ou directeur de l'établissement.

Pour toute demande de précision ou conseil au sujet des champs concernés par l'évaluation socio-économique, l'établissement pourra contacter l'adresse suivante : contre-expertise@pm.gouv.fr

Contact
Référent
Service
Téléphone
Mail

Tableau à renseigner pour les dossiers soumis à labellisation (L)

1. Contextes, objectifs et projet retenu

1.1. Contexte de l'opération

a) Contexte réglementaire, le cas échéant

b) Stratégies de l'État

Stratégie nationale de l'enseignement supérieur (StraNES), stratégie nationale de recherche (SNR), stratégie territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche (StraTer), etc.

Mise en relief de la cohérence avec les dispositions du SPSI ou explication des écarts, exposé des points majeurs d'adéquation avec la politique immobilière de l'État (ratios cibles, logements de fonction, etc). **(L)**
Pour le dossier d'évaluation socio-économique, fournir le SPSI, l'avis du CIE et les documents pertinents

c) Stratégies locales : politique de site

Description de l'insertion du projet dans le site et des interactions avec le regroupement et ses membres, fondateurs ou associés.

Pour le dossier d'évaluation socio-économique, fournir les statuts du regroupement, les conventions de partenariat existantes et celles en discussion

Pour le dossier d'évaluation socio-économique, fournir les schémas et plans stratégiques (schéma régional d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, etc.)

d) Stratégie du porteur de projet

Pour le dossier d'évaluation socio-économique, fournir la stratégie de l'établissement

1.2. Présentation générale de l'opération

- Localisation
 - Contexte - Objectifs recherchés - Enjeux
 - Contexte foncier – Urbanisme et servitudes, capacité des terrains
- Inscription dans le paysage urbain et le territoire (accès, transport, etc) :
- administrations de tutelle consultées ;
 - expression des besoins réalisée en bonne et due forme pour la recherche d'une implantation le cas échéant ; **(L)**
 - description : démolition – reconstruction – réhabilitation lourde – construction neuve – prise à bail – réaménagement, etc. ;
 - services concernés ou impactés par le projet ;
 - échéance de l'opération envisagée / prévue.

1.3. Objectifs de l'opération

Pour le dossier d'évaluation socio-économique, décrire pour chaque grande catégorie d'acteurs concernés (étudiants, enseignants-chercheurs, administration, territoire (collectivités territoriales, environnement socio-économique et culturel, riverains) les retombées attendues du projet. Chaque fois que c'est possible, donner une valeur monétaire à ces effets, en s'appuyant sur les préconisations du rapport Quinet de 2019 relatif à l'ESE dans l'enseignement supérieur.

a) Objectifs fonctionnels

Intégration dans les évolutions prévisibles de l'ESR à court, moyen et long terme

Prise en compte du e-learning et des TIC

Pour le dossier d'évaluation socio-économique, fournir les documents pertinents, y compris les présentations faites au personnel de l'établissement.

b) Objectifs architecturaux

Décrire la démarche architecturale.

Pour le dossier d'évaluation socio-économique, fournir les documents pertinents (notamment ceux relatifs à l'articulation entre les choix architecturaux et les usages)

c) Objectifs énergétiques et environnementaux

Décrire la démarche environnementale, en lien avec les critères d'éco-conditionnalité (obligatoire pour CPER).

Contribution du projet aux objectifs de réduction des gaz à effet de serre
Economie des ressources, réponses aux enjeux de développement durable
Conformité au référentiel développement durable SDIA
Tableau cible par cible des performances à atteindre (analogie avec démarche HQE)
Choix d'obtention de labels ou certifications
Objectif du porteur de projet au regard de la réglementation thermique en vigueur et des obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale si applicables au projet
Si bâtiment neuf, réponses aux enjeux d'exemplarité énergétique et environnementale (si possible à énergie positive et haute performance environnementale)
Pour le dossier d'évaluation socio-économique, fournir l'avis de l'autorité environnementale ou, en son absence, argumenter et documenter l'ensemble des impacts environnementaux associés au projet (ex : parkings et artificialisation des sols, desserte par les transports, etc.). En matière de contribution aux objectifs de réduction de gaz à effet de serre, utiliser le nouveau référentiel des valeurs proposé par France Stratégie.

d) Objectifs exploitation maintenance

Logique de coût global entre coût de conception et coût de maintenance
Qualité d'usage : confort thermique, acoustique, visuel, olfactif, qualité de l'air, performance des outils pédagogiques)
Qualité sécurité (gardiennage, sécurité incendie)
Qualité sûreté
Maîtrise des dépenses énergétiques (contrôle de température, d'hygrométrie, renouvellement d'air)
Outils de supervision et de communication pour le suivi, démarches de mesure des consommations
Prestations (équipement facilement maintenable, facilité d'entretien des surfaces)
Pour le dossier d'évaluation socio-économique, fournir les documents pertinents

1.4. Données juridiques

- Statut d'occupation du ou des biens projetés : bien propre, bien domanial, bien pris à bail, bien mis à disposition, etc.
- Difficultés juridiques éventuelles liées à la solution proposée.

Dans le cas où des sorties de baux sont envisagées, exposer le calendrier et les conditions de sortie (remise en état, indemnités, etc.).

2. Situation actuelle

2.1. Panorama de l'existant

Tableau de bilan par bâtiments, nature, nombre de locaux, défauts majeurs, taux d'occupation et commentaires.

Pour le dossier d'évaluation socio-économique, fournir les 2 derniers rapports d'activité, le dernier rapport HCERES et la description des formations dispensées ainsi que des laboratoires de l'établissement.

- Inclure une copie d'écran de l'OAD ou de l'OAD ESR (L)
- Localisation (commune, code postal)
- Cartographie
- Entités concernées

Paramètres	Catégories	Situation	
Numéro Chorus du/des bâtiment(s)			
Occupation			
Statut juridique (D/L/MD) (1) ou bien propre			
Surfaces		Sun (surface utile nette)	Sub (surface utile brute)

	Administration		
	Enseignement		
	Recherche		
	Autres		
	Total		
Effectifs / Postes de travail (PdT) (L)	Pour activité « Administration » (L)	Postes de travail	
	ETPT Enseignants chercheurs et assimilés		
	Agents /BIATSS		
	Chercheurs hébergés		
	Total		
Effectifs étudiants			
	Formation initiale (y compris alternance et apprentissage)		
	Formation continue		
	Total		
Taux d'occupation (L)	Pour activité « Administration » (L)		
Pour BIATSS	Ratio Sun/Sub		
Pour BIATSS	Ratio Sub/PDT		
Pour BIATSS	Ratio Sun/PDT		
Autres données	Surface d'archives (en m²)		
	Emplacements de stationnement (nombre)		
	Surface du restaurant inter-entreprises ou inter-administrations (en m²) le cas échéant		

(1) Domanial, locatif, mise à disposition

- En cas de bien propre ou bien domanial :

	€ HT	€ TTC
Coût total récurrent annuel* (n-1)		
Dont charges de fonctionnement énergétique		
Coût total ponctuel (dépenses moyennes sur 10 ans)		
Dont travaux d'aménagement . Date de réalisation		
Dont travaux de GER . Date de réalisation		

*Comprenant les dépenses d'entretien courant, de gardiennage, les contrats d'entretien, de maintenance et les dépenses de fluides

- En cas de bien pris à bail :

	€ HT	€ TTC
Total Loyer et Charges annuels		
Dont loyer des surfaces de bureaux		
Dont loyer des surfaces d'archives		
Dont loyer des parkings		
Dont loyer du restaurant inter-entreprises ou inter-administrations le cas échéant		
Dont charges locatives annuelles du site		
Dont charges de fonctionnement annuelles du site		
Dont taxe sur les bureaux (si refacturée par le bailleur)		
Dont taxe foncière (si refacturée par le bailleur)		
Travaux et autres postes de dépenses		
Dont travaux d'aménagement réalisés à l'emménagement		
Date de réalisation		
Dont travaux de remise en état à réaliser à la sortie		
Date de réalisation prévisionnelle		

Pour le dossier d'évaluation socio-économique, fournir les diagnostics réalisés

2.2. Difficultés et inadaptations des locaux actuels

Sécurité, configuration, inadaptation, vétusté, accessibilité, dimensionnement, sécurisation, confort thermique, etc.

2.3. État des lieux de la performance énergétique (L)

Une synthèse des consommations énergétiques doit être réalisée tant à l'échelle de **l'ensemble immobilier constitué** qu'à l'échelle **des occupations libérées** dans le cadre d'un projet global de densification, de regroupement (locatifs ou domaniaux ou mis à disposition).

Les données énergétiques doivent être issues **de sources certaines**. Elles émaneront ainsi de :

- la moyenne des consommations des 3 dernières années, (conso/m²) ;
- des résultats du DPE de 2010 ou récent ;
- de la notice énergétique réalisée, le cas échéant, par un bureau d'études spécialisé sur le domaine énergétique.

Ces données devront comprendre les éléments suivants :

- la consommation en énergie primaire par an (kWhep/an) ;
- le chiffrage des émissions de Gaz à Effets de Serre (kgeqCO₂/an) ;
- le montant de la facture énergétique associée (€). Dans le cas exceptionnel de l'absence de factures, **des ratios de prix réalistes** et cohérents avec la qualité du bâtiment concerné devront être utilisés (de l'ordre de 0,1 € Kwhep).

2.4. La situation future du site sans projet (« option de référence »)

Présentation et chiffrage de l'option la plus probable en l'absence de réalisation du projet. Cette option de référence n'est pas une décision d'absence d'investissement, elle doit comporter les opérations (d'investissements, d'exploitation ou autres) qui seraient éventuellement nécessaires si le projet n'est pas réalisé, que l'établissement est en capacité raisonnable de faire. Les conditions d'exploitation doivent y être optimisées.

Pour le dossier d'évaluation socio-économique, la caractérisation de l'option de référence est un point majeur de l'évaluation qui doit être explicitée et très argumentée.

3. Présentation des différents scénarios étudiés

L'analyse économique et budgétaire comparative des différents scénarii envisagés doit être réalisée. Les coûts des différentes solutions étudiées dans le cadre de l'opération doivent être complétés dans l'outil de simulation et d'analyse financière, joint à cette fiche (annexe 4 OSAF). La situation actuelle de l'entité doit être décrite dans le 1^{er} onglet et chaque solution alternative envisagée dans un onglet supplémentaire. L'outil fait pleinement partie de la présente fiche : sa complétude et son envoi conditionnent la validité du dossier (L).

Pour rappel, l'établissement peut s'appuyer sur l'outil associé au Référentiel immobilier de l'enseignement supérieur et de la recherche (RIMESR) afin d'avoir une évaluation globale des différents scénarios étudiés. Dans le cas d'une concession de travaux si le programme de la concession est arrêté avant le lancement de l'avis d'appel public à la concurrence (AAPC), le dossier présentera les éléments chiffrés objectifs et maximum admissibles, hypothèses du dossier : fourchette de programmation, durée de la concession, droits d'entrée et redevance éventuels prévisionnels et tout élément économique pertinent par rapport à la programmation.

3.1. Les différents scénarios non retenus

Présenter sommairement chaque scénario :

*insertion dans le plan du site

*description technique

Pour le dossier d'évaluation socio-économique, fournir les documents pertinents chaque fois que des études ou des analyses multicritères ont été produites.

3.2. Le scénario privilégié

a) Présentation du scénario privilégié et argumentaire

Présenter le scénario privilégié d'un point de vue :

*de la performance économique

*du respect des critères PIE (cf annexe 2), avec un focus particulier sur les critères de performance énergétique (L).

Il reviendra au porteur de projet accompagné le cas échéant de son programme d'apprécier l'impact des travaux envisagés et de fournir **une estimation des consommations futures** sur la base de ses propres calculs ou à partir des résultats d'études spécifiques confiées à un Bureau d'Etudes Technique spécialisé en fluides / énergétique. Dans tous les cas, les gains énergétiques affichés devront être justifiés. (L)

La synthèse des données énergétiques liées au projet se présentera sous la forme suivante (L) :

Site	Situation existante					Scénario 1			
	n° REF	SUB	Consommation énergétique primaire	Facture	GES	SUB	Consommation énergétique primaire	Facture	GES
			kWhep/an	€TTC	kg.eqCO2/an		kWhep/an	€TTC	kg.eqCO2/an
Bâtiment XXX									
Site libéré en locatif 1									
Site libéré en domanial 1									
...									
TOTAL									

* Des acteurs impactés par le projet (UFR, laboratoires, étudiants), sous la forme d'un tableau détaillant avantages et inconvénients pour chacun d'entre eux (pour le dossier d'évaluation socio-économique)
Présenter les variantes possibles de ce projet, les éventuelles tranches conditionnelles ou prestations optionnelles

Il convient notamment de préciser :

- le coût d'investissement d'une opération de rénovation (si des travaux de rénovation sont envisagés) en € / m² ;
- si le scénario sélectionné est le moins coûteux (en coût complet actualisé) sur 10, 20 et 30 ans ;
- si le projet permet de générer des économies budgétaires dans les trois ans et à moyen/long terme (abandon d'une prise à bail, cession rapide). Des économies de dépenses énergétiques sont-elles prévues ?

b) Dimensionnement du projet

Tableau de présentation générale des paramètres de dimensionnement du projet (pour les surfaces existantes et les surfaces qui seront construites) :

Pour le dossier d'évaluation socio-économique, fournir les documents pertinents et détailler les hypothèses de la méthode de prévision des effectifs, et plus largement des activités qui seront menées dans les bâtiments.

Les principaux paramètres et hypothèses retenus dans les calculs devront être détaillés, et leur choix devra être motivé. Les modalités de calcul doivent être explicitées. Les tableaux éventuels doivent pouvoir être transmis.

L'analyse des risques doit être qualitative, mais elle peut aussi se fonder sur des tests de sensibilité, réalisés avec d'autres valeurs que celles utilisées dans les calculs servant de base à l'expertise. L'utilisation d'hypothèses contrastées dans le cadre de ces tests de sensibilité doit démontrer la robustesse du projet.

Paramètres	Catégories	Situation	
Numéro Chorus du/des bâtiment(s)			
Occupation			
Statut juridique (D/L/MD) (1) ou bien propre			
Surfaces		Sun (surface utile nette)	Sub (surface utile brute)

	Administration		
	Enseignement		
	Recherche		
	Autres		
	Total		
Effectifs / Postes de travail (PdT) (L)	Pour activité « Administration » (L)	Postes de travail	
	ETPT Enseignants chercheurs et assimilés		
	Agents /BIATSS		
	Chercheurs hébergés		
	Total		
Effectifs étudiants			
	Formation initiale (y compris alternance et apprentissage)		
	Formation continue		
	Total		
Taux d'occupation (L)	Pour activité « Administration » (L)		
Pour BIATSS	Ratio Sun/Sub		
Pour BIATSS	Ratio Sub/PDT		
Pour BIATSS	Ratio Sun/PDT		
Autres données	Surface d'archives (en m²)		

(1) : domanial, locatif, mise à disposition

Tableau de présentation des ratios de dimensionnement en situation de projet :

	Nature des surfaces	Surface			Effectif		Ratio m2/SUB	
		Surface de plancher	SHON	Sub	Étudiants	ETPT	Étudiants	ETPT

Total								

Dimensionnement des constructions :

*Tableau détaillé des espaces par catégorie de locaux, nombres de locaux, surface utile et surface de plancher par catégories de locaux, surfaces agrégées, surface totale

*Description de la programmation par unité fonctionnelle, surface de plancher théorique, puis surface par niveau

Devenir et évolution des surfaces actuelles : synthèse des démolitions, valorisations et/ou réaffectations.

c) Performances techniques spécifiques

État réglementaire et technique	Données/observations	Dates
Date de construction du/des bâtiment(s)		
ERP (catégorie)		
Caractère IGH (oui/non)		
Diagnostic amiante ou DTA		
Diagnostic thermique		
Diagnosics complémentaires		
Autres		

d) Traitement des réseaux & branchements

3.3. Synthèse de l'ensemble des scénarios (y compris l'option de référence)

Les avantages et inconvénients (délais de mise en sécurité, gains associés à la mutualisation de locaux...) doivent être précisés dans le tableau de synthèse ci-après.

Tableau de synthèse

	Option de référence	Scenari préférentiel	Scenari x	Scenari x
Descriptif				
Avantages				
Inconvénients				
Montant de l'investissement initial (en € TTC)				

Coût total de l'opération sur 10, 20 et 30 ans (en € TTC)								
Si location, montant du loyer et des charges annuelles								
Numéro Chorus du/des bâtiment(s) si répertorié(s)								
Consommation énergétique primaire kWhep/an sur le site (L)								
GES kg.eqCo2/an sur le site (L)								
Consommation énergétique primaire kWhep/an à l'échelle globale du projet (inclus les sites libérés) (L)								
GES kg.eqCo2/an à l'échelle globale du projet (inclus les sites libérés) (L)								
Occupation								
Statut juridique (D/L/MD) (1) ou bien propre								
Surfaces	SUB	SUN	SUB	SUN	SUB	SUN	SUB	SUN
Administration								
Enseignement								
Recherche								
Autres								
Total								
Effectifs								
Postes de travail pour activité « Administration »								
ETPT Enseignants chercheurs et assimilés								
Agents / BIATSS								
Chercheurs hébergés								
Total								

Étudiants				
Formation initiale (y compris alternance et apprentissage)				
Formation continue				
Total				
Taux d'occupation				
Ratio SUN/SUB (BIATSS)				
Ratio SUB/PDT (BIATSS)				
Ratio SUN/PDT (BIATSS)				
Surface d'archives (en m²)				
Emplacements de stationnement (nombre)				
Surface du restaurant RIE ou RIA le cas échéant				

3.4. Procédure, risques, données financières, conduite du scénario privilégié

a) Choix du mode de réalisation et de la procédure

Éligibilité juridique du recours au mode de réalisation et à la procédure choisie

Comparaison des coûts d'investissement et des délais selon procédure

Fournir l'évaluation préalable du mode de réalisation en cas de marché de partenariat.

Pour le dossier d'évaluation socio-économique, fournir l'évaluation préalable du mode de réalisation et le cas échéant l'avis de FIN INFRA.

b) Analyse des risques

Pour les projets en MOP classique et marché global

En phase amont (programmation, études de conception avant travaux) :

Nature du risque	Caractérisation précise	Impact sur les coûts*	Impact sur les délais*	Probabilité*	Mesures de maîtrise ou de réduction**	Pilotage du risque***
Mise en place du financement						
Concours de maîtrise d'œuvre						
Maîtrise du foncier						

Prévention des aléas techniques spécifiques (plomb, amiante, sols, autre)						
Prévention des aléas techniques particuliers (site occupé, opération à tiroirs, fouilles archéologiques, monument historique, autre)						
Retard ou recours contre les autorisations administratives						
Difficultés dans la réalisation des études préalables						
Evolution de la demande susceptible d'avoir un impact sur le besoin en locaux						
Autre						

* Qualifier l'impact et la probabilité de façon qualitative (très faible, faible, moyen, important, très important, variable)

** Détailler les mesures susceptibles de contribuer à la maîtrise ou à la réduction des risques identifiés.

*** Préciser de quel échelon organisationnel relève le pilotage et la gestion du risque ; et s'il s'agit d'un risque exogène (MOA externe à l'établissement) ou endogène.

En phase de travaux (y compris dévolution des travaux) :

Nature du risque	Caractérisation précise	Impact sur les coûts*	Impact sur les délais*	Probabilité*	Mesures de maîtrise ou de réduction**	Pilotage du risque***
Difficultés dans la passation des marchés						
Mise en place du financement						
Difficultés dans les travaux causées par les entreprises ou la maîtrise d'ouvrage (retards, défaillances, modification du programme, autre)						

Découvertes non anticipées au niveau du sol ou des bâtiments						
Aléas inhérents au déroulement du chantier (climat, sinistres, autre)						
Autre						

En phase d'exploitation :

Nature du risque	Caractérisation précise	Impact sur les coûts*	Impact sur les délais*	Probabilité*	Mesures de maîtrise ou de réduction**	Pilotage du risque***
Dérive des coûts d'exploitation et/ou des performances des ouvrages						
Autre						

* Qualifier l'impact et la probabilité de façon qualitative (très faible, faible, moyen, important, très important, variable)

** Détailler les mesures susceptibles de contribuer à la maîtrise ou à la réduction des risques identifiés.

*** Préciser de quel échelon organisationnel relève le pilotage et la gestion du risque ; et s'il s'agit d'un risque exogène (MOA externe à l'établissement) ou endogène.

Pour les projets en marché de partenariat

FIN INFRA définit¹ la procédure que les acteurs publics qui envisagent de s'engager dans un marché de partenariat doivent respecter quant à la cartographie des risques et la répartition de ceux-ci entre les différents partenaires.

Le tableau suivant reprend la matrice d'évaluation suggérée par FIN INFRA. Il peut aussi être utilisé pour les autres modes de réalisation public-privé.

Risque	Porteur du risque				Commentaires
	Schéma de référence		Marché de partenariat		
	Personne publique	Entreprises	Personne publique	Partenaire privé	
1) Phase préliminaire					
2) Phase de développement et de construction					
3) Phase d'exploitation					
Risques de performance					

¹ MAPPP, Les contrats de partenariat : guide méthodologique, 25 mars 2011 (p. 39 à 52)

<i>Risques sur les coûts d'exploitation</i>				
4) Risques spéciaux				
<i>Risques de déchéance et de fin anticipée du contrat</i>				
<i>Risques technologiques et d'obsolescence</i>				
<i>Risques de valeur résiduelle</i>				

(Se référer aux pages 42 et 43 du guide méthodologique pour un recensement complet des différents risques pouvant survenir dans un contrat de partenariat public-privé).

Pour le dossier d'évaluation socio-économique :

- à ces items peuvent trouver à s'ajouter, selon les projets, les contraintes et incertitudes spécifiques liées au site, aux activités prévues dans le bâtiment (évolutions pédagogiques, technologiques, etc.), aux personnels, ainsi qu'aux usagers ;
- fournir les documents pertinents (Comptes financiers, SIG, PPI, etc.) ;
- de façon générale, motiver les principaux paramètres et hypothèses retenus dans les calculs.

3.5. Coûts et soutenabilité du projet

a) Coûts du projet

En complément de l'outil de simulation et d'analyse financière joint en annexe 4 (L), ou en lieu et place s'il s'agit d'une simple opération de GER, il convient d'exposer les éléments financiers suivants.

Coûts d'investissement :

- coût d'acquisition du bâtiment le cas échéant
- coût d'acquisition du terrain
- coût des travaux
 - évaluation par programmiste, économiste, AMO
 - méthode d'évaluation retenue
- coût relevant des « dépenses annexes de l'environnement »
 - coût de déménagement
 - coût de premier équipement
- assujettissement de l'opération à la TVA
 - assujettissement à la TVA
 - récupération possible de la TVA
- droits d'enregistrement, émoluments du notaire, frais annexe à la charge de l'acquéreur le cas échéant (Cf Tableau des coûts d'investissement en annexe)
- autres impôts et taxes

Coûts de fonctionnement actuels et prévisionnels :

Retracer les coûts annuels, internes (y compris masse salariale) ou externes, constatés dans l'établissement, relatifs à l'entretien et la maintenance, les fluides, le nettoyage, le gardiennage, l'entretien des espaces verts, le GER, etc. Établir le coût de fonctionnement moyen de l'établissement au m² SHON, voire subdiviser ce coût par activité (recherche, formation, documentation, administration) et grands groupes disciplinaires (sciences et technologie, SHS...). L'établissement s'inspirera de la méthodologie élaborée par la Mission Expertise et Conseil de la Dgesip, reprise dans le rapport Quinet.

Pour le dossier d'évaluation socio-économique, fournir les documents pertinents

Coûts récurrents additionnels à l'issue de l'opération :

Sur la base des informations de la section précédente et de celles portant sur les surfaces, simuler la charge de fonctionnement additionnelle entre le scénario de référence et le scénario de projet retenu, en tenant compte par ailleurs des coûts évités et de la connaissance qu'a l'établissement des évolutions à moyen terme de la stratégie et des coûts d'exploitation maintenance.

Il importera également de tenir compte des coûts résiduels des bâtiments en cas de désaffectation.

Pour le dossier d'évaluation socio-économique, calculer la somme des coûts actualisés du projet sur 30 ans en ajoutant au coût d'investissement initial les coûts de fonctionnement actualisés au taux en vigueur²

b) Financement du projet

Enfin, il convient de présenter le plan de financement prévisionnel du projet retenu (cf tableau ci-dessous).
(L)

Part autofinancée	
Montant	
Co-financements	
Co-financeurs	
Montants	
Conditions de co-financement	
Valorisation des actifs cédés	
Description du montage financier	

Pour le dossier d'évaluation socio-économique, fournir les engagements de financement des partenaires ainsi que les expertises de valorisation des actifs.

Pour les opérations campus, le cas échéant :

*description des recours aux intérêts intercalaires ANR pour les études préalables ;

*si recours à l'emprunt dans le cadre de l'opération Campus, joindre le modèle financier du MESRI et son rapport de présentation démontrant la soutenabilité du projet par rapport aux ressources de la dotation (y compris analyse en sensibilité)

Pour le dossier d'évaluation socio-économique, fournir le tableur correspondant

Pour tous les dossiers, fournir :

Analyse rétrospective de la situation financière globale de l'établissement sur les trois derniers exercices (résultat, CAF, fonds de roulement, trésorerie...)

Analyse prospective, au vu des documents budgétaires traitant spécifiquement de l'immobilier et avec lesquels le projet doit être en cohérence, (principalement le tableau des opérations pluriannuelles GBCP faisant apparaître l'impact du projet (en encaissements et en décaissements)).

c) Déclaration de soutenabilité

En s'appuyant sur les éléments ci-dessus, l'établissement indique les voies par lesquelles il envisage d'absorber le surcoût éventuel.

Pour le dossier d'évaluation socio-économique, fournir l'étude de soutenabilité budgétaire lorsqu'elle existe.

3.6. Organisation de la conduite de projet

a) Modalités de la conduite de projet

b) Organisation de la maîtrise d'ouvrage / du partenariat public-privé

Décrire l'organisation pour assurer et/ou suivre la MOA

² Le taux d'actualisation normé pour calculer la VAN socio-économique est de 4,5%, comme précisé dans le rapport Quinet. Un test de sensibilité peut néanmoins être effectué à 2,5%. Pour l'OSAF le taux à retenir est de 2 % (L)

- c) Principes d'organisation
- d) Prestations en régie
- e) Prestations externalisées

3.7. Planning prévisionnel de l'opération

À adapter le cas échéant (marché global de performance, marché de partenariat...).

Calendrier prévisionnel	Date (mm/aaaa) ou période
Validation des études de programmation/faisabilité	
Lancement du concours ou marché de maîtrise d'œuvre	
Notification maîtrise d'œuvre	
Fin des études de conception (APS/APD)	
Dépôt du permis de construire	
Notification des marchés de travaux	
Lancement des travaux	
Fin des travaux – livraison	
Mise en service	

Pour le dossier d'évaluation socio-économique, fournir le planning détaillé et discuter de la date optimale de réalisation du projet.

Annexe 2.1

Etablissement :

Intitulé de l'opération :

Budget global de l'opération					
			Phase programmation	date de MàJ	
1	TRAVAUX :	Mois M0			Montant (€)
1.1	Construction neuve ou restructuration				-
1.2	Provision pour fondations spéciales, démolitions, désamiantage...				-
1.3	Aménagements extérieurs				-
1.4	Dévolement de réseaux				-
				Total 1 :	-
2	HONORAIRES :				
2.1	Etudes préalables (Etat des lieux, Faisabilité, PTD, analyse Concours, suivi AVP...)		0,0%		-
2.2	Diagnostics (DAAT, Structure, Plomb, réseaux...)		forfait		-
2.3	Assistance à MOA		0,00%		-
2.4	Concours (base 4 concurrents, 3 indemnités ESQ-20% = Montant hono * 4% - 20%)		3		-
2.5	Maîtrise d'Œuvre (coordination SSI incluse) - 12 à 14%		0,00%		-
2.6	Missions complémentaires MOE (DIA/REL, EXE, CEM, MOB, SIGN...) - 0 à 6%		0,00%		-
2.7	OPC - 1,2 à 1,8 %		0,00%		-
2.8	Coordination Sécurité et Protection de la Santé - 0,5 à 0,8 %		0,00%		-
2.9	Contrôle Technique - 0,5 à 1%		0,00%		-
2.10	Contrôles étanchéité à l'air		forfait		-
				Sous-total 2 :	-
				Total 1+2 :	-
3	TOLERANCES ET PROVISIONS				
3.1	Tolérance phase ESQ/APS/APD		0,00%		-
3.2	Provision pour dévolution des travaux		0,00%		-
3.3	Tolérance Coût de Réalisation (marchés/fin txv)		0,00%		-
3.4	Provision pour aléas et imprévus, y compris avenant MOE		0,00%		-
3.5	Provision pour révisions des prix des travaux		0,00%		-
3.6	Provision pour révisions des prix de l'ingénierie		0,00%		-
				Sous-total 3 :	-
				Total 1+2+3 :	-
4	EQUIPEMENTS				
			forfait		-
				Sous-total 4 :	-
				Total 1+2+3+4 :	-
5	AUTRES DEPENSES				
5.1	Reprographie, Publicité, Jury		forfait		-
5.2	Huissier, Assurance DO, CCRD		forfait		-
5.3	1% artistique		1%		-
5.4	Divers, raccordements		forfait		-
				Sous-total 5 :	-
				Total 1+2+3+4+5 :	-
Surface Terrain (m²) :		0	BUDGET HORS FONCIER € HT :		0 €
Surface utile (m²) :		0	Taux TVA :		0%
Surface de plancher (m²) :		0	BUDGET HORS FONCIER € TTC :		0 €
Ratio SDP/surface utile :		#DIV/0!	CHARGES FONCIERES € TTC :		0 €
Coût total TTC hors foncier/m² SU :		#DIV/0!	BUDGET GLOBAL € TTC :		0 €
Coût total TTC hors foncier/m² SP		#DIV/0!	FINANCEMENT € TTC :		0 €
			ECART € TTC :		0 €
			Budget TTC / Travaux HT :		#DIV/0!
			(hors foncier)		

Annexe 2.2

Circuit du projet (labellisation) (à compléter selon les cas)		Date
Courrier de saisine par le porteur de projet sous couvert du Recteur avec information du RRPIE et de l'IRE	Oui / Non	
Avis du RRPIE en cas de passage en CNIP	Oui / Non	
Avis des administrations centrales de tutelle en cas de passage en CNIP	Oui / Non	
Plan Campus	Oui / Non	
CPER	Oui / Non	
Autres	Oui / Non	

Annexe 2.3

Les 15 critères de la PIE

Pour être labellisé, le scénario privilégié sera apprécié en fonction des critères exposés ci-dessous :

Stratégie immobilière

- Projet inscrit dans le cadre d'un SDIR ou d'un SPSI

Exemplarité et cohérence de la démarche

- L'expression de besoins a-t-elle été réalisée en bonne et due forme pour la recherche d'une implantation (cahier des charges validé par le RRPIE ou la DIE) ?
- L'analyse économique et budgétaire comparative des différents scénarios envisagés est-elle réalisée ?
- La programmation calendaire est-elle cohérente ?
- L'analyse des risques liés au projet a-t-elle été réalisée (impacts sociaux, risque réglementaire, risque juridique, risque sécuritaire, etc.) ?

Performance technique et énergétique pour les bâtiments projetés

- État de santé satisfaisant ?
- ERP accessible (si bâtiment classé ERP) ?
- Traitement du risque amiante ?
- Proximité des transports en commun (si bâtiment implanté dans une ville de plus de 15 000 habitants) ?
- Performance énergétique du projet et respect des normes en vigueur en la matière
- Ratio d'occupation satisfaisant (si immeuble de bureau) ?

Performance économique et impact budgétaire

- Respect du plafond de loyer HT HC (si prise à bail) ?
- Etude des scénarii possibles en vue de sélectionner le plus performant économiquement sur 25 ans ?
- Coût d'investissement par poste de travail ?
- Le projet permet-il de générer des économies budgétaires dans les trois ans et à moyen/long terme (abandon d'une prise à bail, cession rapide) ?

Enseignement supérieur et recherche

Enseignement privé

Qualification d'établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général

NOR : ESRS2020707A

arrêté du 16-7-2020

MESRI - DGESIP A1-5

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en date du 16 juillet 2020, l'établissement d'enseignement supérieur privé Efrei Paris obtient à partir du 1er janvier 2020 le renouvellement de la qualification d'EESPIG jusqu'au 31 décembre 2024.

Enseignement supérieur et recherche

Strate École de Design

Autorisation à délivrer le diplôme de « designer » visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

NOR : ESRS2020827A

arrêté du 20-7-2020

MESRI - DGESIP A1-5

Vu Code de l'éducation et notamment articles L. 443-2 à L. 443-4 ; arrêté du 8-3-2001 ; arrêté du 23-4-2003 ; arrêté du 6-7- 2017 ; avis du Cneser du 6-7-2020

Article 1 - Strate École de Design est autorisée à délivrer un diplôme visé à Bac+5 (RNCP niveau 7) de « designer ». L'autorisation est renouvelée pour une durée de trois ans à compter du 1er septembre 2020.

Article 2 - Dans le cadre du système d'information sur le suivi de l'étudiant institué par l'arrêté du 23 avril 2003 susvisé, l'établissement fournira annuellement au ministère chargé de l'enseignement supérieur les informations relatives aux effectifs qu'il accueille.

Article 3 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Fait le 20 juillet 2020

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, et par délégation,
La cheffe de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante, adjointe à la directrice générale
Isabelle Prat

Enseignement supérieur et recherche

3iS Sup

Autorisation à délivrer le diplôme d'études supérieures en techniques de l'image et du son visé par le ministère chargé de l'enseignement

NOR : ESRS2020828A

arrêté du 20-7-2020

MESRI - DGESIP A1-5

Vu Code de l'éducation et notamment articles L. 443-2 ; arrêté du 8-3-2001 ; arrêté du 23-4-2003 ; arrêté du 15-6-2017 ; avis du Cneser du 6-7-2020

Article 1 - L'établissement d'enseignement supérieur technique privé 3iS Sup à Saint-Quentin en Yvelines est autorisé à délivrer le diplôme d'études supérieures en techniques de l'image et du son (Destis), Bac+3 (RNCP niveau 6), visé par le ministère chargé de l'enseignement supérieur pour une durée de cinq ans à compter du 1er septembre 2020.

Article 2 - Dans le cadre du système d'information sur le suivi de l'étudiant institué par l'arrêté du 23 avril 2003 susvisé, l'établissement fournira annuellement au ministère chargé de l'enseignement supérieur les informations relatives aux effectifs qu'il accueille.

Article 3 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 20 juillet 2020

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, et par délégation,
La cheffe de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante, adjointe à la directrice générale
Isabelle Prat

Enseignement supérieur et recherche

Esra Côte d'Azur

Autorisation à délivrer le « diplôme d'études supérieures de réalisation audiovisuelle » et le « diplôme d'études supérieures en film d'animation » visés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur

NOR : ESRS2020830A

arrêté du 20-7-2020

MESRI - DGESIP A1-5

Vu Code de l'éducation et notamment articles L. 443-2, L. 443-3 et L. 443-4 et L. 641-5 ; arrêté du 8-3-2001 ; arrêté du 15-5-2017 ; arrêté du 23-4-2003 ; avis du Cneser du 6-7-2020

Article 1 - L'autorisation, de l'Esra Côte d'Azur, à délivrer les diplômes visés à Bac+3 (RNCP niveau 6) suivants :

- « diplôme d'études supérieures de réalisation audiovisuelle (Desra) »
- « diplôme d'études supérieures en film d'animation (Desfa) »

est renouvelée pour une durée de cinq ans, à compter du 1er septembre 2020.

Article 2 - Dans le cadre du système d'information sur le suivi de l'étudiant institué par l'arrêté du 23 avril 2003 susvisé, l'établissement s'engage à fournir annuellement au ministère chargé de l'enseignement supérieur les informations relatives aux effectifs qu'il accueille.

Article 3 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 20 juillet 2020

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'Innovation, et par délégation,
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, et par délégation,
La cheffe de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante, adjointe à la directrice générale
Isabelle Prat

Enseignement supérieur et recherche

Esra Paris

Autorisation à délivrer le diplôme d'études supérieures de réalisation audiovisuelle, le diplôme d'études supérieures en film d'animation, diplôme d'études supérieures en techniques du son et le diplôme des hautes études cinématographiques, visés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur

NOR : ESRS2020832A

arrêté du 20-7-2020

MESRI - DGESIP A1-5

Vu Code de l'éducation et notamment articles L. 443-2, L. 443-3 et L. 443-4 et L. 641-5 ; arrêté du 8-3-2001 ; arrêté du 6-7-2015 ; arrêté du 15-6-2017 ; arrêté du 23-4-2003 ; avis du Cneser du 6-7-2020,

Article 1 - L'autorisation, de l'établissement d'enseignement supérieur technique privé, Esra Paris, à délivrer les diplômes visés à Bac+3 (RNCP niveau 6) suivants :

- « diplôme d'études supérieures de réalisation audiovisuelle (Desra) »
- « diplôme d'études supérieures en film d'animation (Desfa) » ;
- « diplôme d'études supérieures des techniques du son (DESTS) »

est renouvelée pour une durée de cinq ans, à compter du 1er septembre 2020.

Article 2 - L'autorisation, de l'établissement d'enseignement supérieur technique privé, Esra Paris, à délivrer le diplôme visé à Bac+5 (RNCP niveau 7) intitulé « diplôme des hautes études cinématographiques (DHEC) », options Production/Distribution, Scénario/Réalisation, est renouvelée pour une durée de trois ans, à compter du 1er septembre 2020.

Article 3 - Dans le cadre du système d'information sur le suivi de l'étudiant institué par l'arrêté du 23 avril 2003 susvisé, l'établissement s'engage à fournir annuellement au ministère chargé de l'enseignement supérieur les informations relatives aux effectifs qu'il accueille.

Article 4 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 20 juillet 2020

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, et par délégation,
La cheffe de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante, adjointe à la directrice générale
Isabelle Prat

Enseignement supérieur et recherche

Classes préparatoires économiques et commerciales de seconde année

Thème de culture générale pour l'année 2020 - 2021

NOR : ESRS2014848A

arrêté du 30-7-2020

MESRI - DGESIP A1-2

Vu Code de l'éducation, notamment articles D. 612-19 à D. 612-29 ; arrêtés du 3-7-1995 modifiés ; avis du CSE du 11-6-2020 ; avis du Cneser du 6-7-2020

Article 1 - Durant l'année universitaire 2020-2021, le programme de culture générale des classes préparatoires économiques et commerciales, options scientifique, économique et technologique, porte en seconde année sur l'étude du thème suivant : « L'animal ».

Article 2 - L'arrêté du 12 juin 2019 publié au Bulletin officiel du 4 juillet 2019, fixant le thème de culture générale des classes préparatoires de seconde année économiques et commerciales, options scientifique, économique et technologique durant l'année 2019 - 2020, est abrogé à compter de la rentrée universitaire 2020.

Article 3 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 30 juillet 2020

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, et par délégation,
La cheffe de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante, adjointe à la directrice générale
Isabelle Prat

Enseignement supérieur et recherche

Classes préparatoires scientifiques

Programme de français et de philosophie pour l'année 2020-2021

NOR : ESRS2014851A

arrêté du 30-7-2020

MESRI - DGESIP A1-2

Vu Code de l'éducation, notamment articles D. 612-19 à D. 612-29 ; arrêtés du 3-7-1995 modifiés ; arrêtés du 20-6-1996 modifiés ; arrêté du 7-1-1998 modifié ; arrêté du 3-5-2005 modifié ; avis du CSE du 11-6-2020 ; avis du Cneser du 6-7-2020

Article 1 - L'enseignement de français et de philosophie dans les classes préparatoires scientifiques durant l'année scolaire 2020 - 2021 s'appuie notamment sur les thèmes suivants, étudiés à travers les œuvres littéraires et philosophiques précisées ci-après :

Thème 1 : « La démocratie »

1. *De la démocratie en Amérique* (Alexis de Tocqueville) ;
2. *L'assemblée des femmes - Les cavaliers* (Aristophane) - Traduction Marc-Jean Alfonsi - éditions GF Poche ;
3. *Complot contre l'Amérique* (Philip Roth) - Traduction Josée Kamoun - éditions Folio.

Thème 2 : « La force de vivre »

4. *La supplication* (Svetlana Alexievitch) - Traduction Galia Ackerman et Pierre Lorrain - éditions J'ai lu ;
5. *Les contemplations* (Victor Hugo) - Livres IV (*Pauca meae*) et V (*En marche*) ;
6. *Le gai savoir* (Friedrich Nietzsche) Préface à la seconde édition et Livre IV - traduction Patrick Wotling - éditions GF.

Article 2 - L'enseignement de français et de philosophie dans les classes préparatoires de technologie industrielle pour techniciens supérieurs (ATS) durant l'année scolaire 2020 - 2021 s'appuie notamment sur le thème 2 défini à l'article 1er, à travers les œuvres mentionnées en 1 et 3 de ce thème.

Article 3 - L'arrêté du 13 juin 2019 relatif au programme de français et de philosophie des classes préparatoires scientifiques pour l'année 2019 - 2020, est abrogé à compter de la rentrée universitaire 2020.

Article 4 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 30 juillet 2020

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, et par délégation,
La cheffe de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante, adjointe à la directrice générale
Isabelle Prat

Enseignement supérieur et recherche

Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion

Organisation des épreuves - session 2020

NOR : ESRS2021592A

arrêté du 4-8-2020

MESRI - MEFR - DGESIP A1-3

Vu ordonnance n° 45-2138 du 19-9-1945 ; loi n° 2020-290 du 23-3-2020, notamment article 11 ; ordonnance n° 2020-306 du 25-3-2020 modifiée, notamment article 13 ; ordonnance n° 2020-351 du 27-3-2020 ; décret n° 2012-432 du 30-3-2012 ; arrêté du 13-2-2019 ; arrêté du 27-11-2019 modifié ; circonstances exceptionnelles découlant de l'épidémie de COVID-19

Article 1 - Le diplôme supérieur de comptabilité et de gestion est délivré, au titre de la session 2020, conformément aux dispositions de la section 1 du chapitre Ier du titre II du décret du 30 mars 2012 susvisé et, sous réserve des dispositions du présent arrêté, conformément à celles de l'arrêté du 13 février 2019 susvisé.

Article 2 - L'épreuve correspondant à l'unité d'enseignement n° 7, qui consiste en une épreuve orale de soutenance d'un mémoire faisant le lien entre la formation théorique et les pratiques professionnelles observées ou exercées au cours d'un stage ou d'une expérience professionnelle, est remplacée, pour tous les candidats, par un examen du seul mémoire écrit. Le jury national arrête, après harmonisation, la note définitive sur la base de la note proposée par un correcteur.

Pour l'application du précédent alinéa, la durée requise de stage ou d'expérience professionnelle est d'au moins huit semaines.

Article 3 - En raison des circonstances exceptionnelles résultant des mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19, et si le contexte sanitaire local l'exige, l'épreuve correspondant à l'unité d'enseignement n° 6, qui consiste en une épreuve orale d'anglais des affaires, s'effectue par tout moyen de télécommunication permettant l'identification de l'examineur et du candidat et leur participation effective.

Article 4 - Les épreuves écrites ne donnent pas lieu à une double correction.

Article 5 - Les recteurs de région académique et le directeur du service interacadémique des examens et concours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 4 août 2020

Le ministre de l'Économie, des Finances et de la relance, et par délégation,
La cheffe du bureau droit et outils du recouvrement (GF-2B),
Carine Bernard

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Anne-Sophie Barthez

Enseignement supérieur et recherche

École normale supérieure

Programme des concours d'admission - sessions 2020 et 2021

NOR : ESRS2021732A

arrêté du 7-8-2020

MESRI - DGESIP A1-3

Vu Code de l'éducation et notamment article L. 716-1 ; décret n° 2013-1140 ; arrêté du 9-9-2004 modifié, notamment article 2 ; arrêté du 25-9-2017 modifié

Article 1 - Les programmes des épreuves écrites d'admissibilité et orales et pratiques d'admission communes du concours d'entrée à l'École normale supérieure (section des lettres) du groupe A/L, sont fixés comme suit pour la session 2021 :

Composition française

Épreuve écrite d'admissibilité :

Axe 1 : Genres et mouvements

- Domaine 4 : le lyrisme.

Axe 2 : Questions

- Domaine 2 : l'œuvre littéraire et l'auteur.
- Domaine 5 : littérature et morale.

Œuvres :

- Racine, Bérénice, Flammarion, GF-Flammarion, éd. M. Escola, 2013.
- Marguerite Duras, Le ravissement de Lol V. Stein, Folio, 1976.
- Verlaine, Poèmes saturniens, Le Livre de Poche, Classiques, éd. M. Bercot, 1996 et Romances sans paroles in Verlaine, Romances sans paroles suivi de Cellulairement, Le Livre de Poche, Classiques, éd. O. Bivort, 2002, p.67-131.
- Joachim du Bellay, Les Regrets, in du Bellay, Les Regrets, suivi des Antiquités de Rome et du songe, LGF, Le Livre de Poche classique, 2002.

Composition de philosophie

Épreuve écrite d'admissibilité :

La politique, le droit.

Composition d'histoire

Épreuve écrite d'admissibilité :

La France et l'Afrique, 1830-1962.

Épreuves orales et pratiques d'admission :

La France et l'Afrique, 1830-1962.

Les relations Est-Ouest de 1917 à 1991.

Article 2 - Le programme de l'épreuve écrite de langue et culture ancienne et de l'épreuve orale d'admission de traduction d'un texte grec ou latin du concours d'entrée à l'École normale supérieure (section des lettres) du groupe A/L est fixé comme suit :

Pour la session 2021 : Savoir, apprendre, éduquer.

Pour la session 2022 : Le pouvoir.

Article 3 - Les dictionnaires autorisés pour l'épreuve commune d'admissibilité de commentaire et traduction en langues vivantes étrangères se présentent ainsi :

Dans chacune des langues, sauf mention spécifique, toutes les éditions du dictionnaire prescrit sont autorisées.

- en langue allemande : *Duden Deutsches Universalwörterbuch*, en un volume, ISBN: 978-3-411-05506-7.
- en langue anglaise : *Concise Oxford English Dictionary*, Oxford University Press, ISBN : 978-0199296347.
- en langue arabe : *Al-Munjid fi-l lugha wa-l a'lâm*, et *al-Mu'jam al-wasît*.
- en langue chinoise : *Xiandai hanyu cidian*
现代汉语词典,
Pékin: Shangwu yinshuguan, à partir de la 3e édition (1996, ISBN : 7-100-01777-7).
- en langue espagnole : *Clave, Diccionario de uso del español actual*. Madrid, Ediciones SM, 2006, 2048 p., ISBN : 84-675-0921-X
- en langue grecque moderne : *Λεξικό της κοινής νεοελληνικής*, Αριστοτέλειο Πανεπιστήμιο Θεσσαλονίκης. Ινστιτούτο Νεοελληνικών Σπουδών [Ίδρυμα Μανόλη Τριανταφυλλίδη], Thessalonique, 1re éd. 1998 ; Γεώργιου Δ. Μπαμπινιώτη, *Λεξικό της Νέας Ελληνικής Γλώσσας, Κέντρο Λεξικολογίας*, Athènes, 1998.
- en langue hébraïque : *Even-Shoshan Dictionary*, שְׁתַּח הַיָּמִינִי, ed. Kiryat Sefer, Jérusalem, 2004, ISBN : 9789651701559.
- en langue italienne : *Lo Zingarelli Vocabolario della lingua italiana*, Zanichelli.
- en langue japonaise : dictionnaire « Kôji-en », éd. Iwanami, 1983, et rééditions et dictionnaire « Taishûkan kango shinjiten », éd. Taishûkan, 2001, et rééditions.
- en langue polonaise : *Uniwersalny słownik języka polskiego pod redakcją*, Stanisława Dubisza, PWN, Varsovie, 2003, 4 tomy + indeks a tergo.
- en langue portugaise : *Dicionário da língua portuguesa*, Editora.
- en langue russe : S.I. Ožegov, *Slovar' russkogoazyka*, édition au choix du candidat.

Article 4 - Les programmes des épreuves écrites d'admissibilité et des épreuves orales et pratiques d'admission à option du concours d'entrée à l'École Normale Supérieure (section des lettres) du groupe A/L, sont fixés comme suit pour la session 2021 :

Commentaire d'un texte philosophique :

Descartes, *Méditations métaphysiques*, éd. J.-M. et M. Beyssade, GF (sans les Objections et réponses), 1979.
Nietzsche, *Le Gai savoir*, trad. P. Wotling, GF, 1997/2007 (éd. augmentée).

Commentaire d'un texte littéraire français :

Les amants

- Ronsard, *Les Amours*, édition d'André Gendre, coll. Le Livre de Poche classique, 1993. Uniquement la Continuation des Amours et la Nouvelle Continuation des Amours, p. 319-458.
- Choderlos de Laclos, *Les Liaisons dangereuses*, éd. de René Pomeau, G-F., 2016.
- Aragon, *Aurélien*, Gallimard, coll. Folio, 1986.

Composition de géographie :

Migrants, migrations et territoires dans le monde.

Épreuve d'option histoire :

Commentaire de documents historiques (histoire moderne) : L'État en France, 1643-1774.

Composition d'histoire de la musique :

Jean de Okeghem (c. 1425-1497)

Partitions de référence :

Johannes Ockeghem, *Collected Works*, éd. Richard Wexler & Dragan Plamenac, réimpression au format de poche, American Musicological Society, 2013.

Vol. I, Masses I-VIII (2013 reprint)

Vol. II, *Masses and Mass Sections IX-XVI* (2013 reprint)

Vol. III, *Motets and Chansons* (1992)

Bibliographie :

Johannes Ockeghem : actes du X^e Le Colloque international d'études humanistes : Tours, 3-8 février 1997, éd. Philippe Vendrix, Paris, Klincksieck, 1998

http://www.brepols.net/Pages/ShowProduct.aspx?prod_id=IS-9782252032145-1

L'exotisme musical en France sous la III^e république

Partition de référence :

Camille Saint-Saëns, *Samson et Dalila* (1877)

[Partition Durand, 1929, domaine public, disponible en ligne :

[http://ks.imsip.net/files/imglnks/usimg/4/4d/IMSLP517381-PMLP48364-SaintSaens-Samson&DalilaFSa1_\(etc\).pdf](http://ks.imsip.net/files/imglnks/usimg/4/4d/IMSLP517381-PMLP48364-SaintSaens-Samson&DalilaFSa1_(etc).pdf) (le lien est à copier-coller dans un moteur de recherche)

Composition d'histoire et théorie des arts :

Érotismes.

La sculpture monumentale du XIX^e siècle à nos jours.

Composition d'études cinématographiques :

Dans la salle : le cinéma et ses spectateurs.

La Nouvelle Vague taïwanaise, de *In Our Time* (Edward Yang, Yi Chang, I-Chen Ko et Te-Chen Tao, 1982) à *Yiyi* (Edward Yang, 2000).

Composition d'études théâtrales :

Première question :

L'obscène.

Deuxième question :

Edward Bond, *Pièces de guerre*, texte français, Michel Vittoz, Paris, l'Arche, 1994.

Jean-Pierre Sarrazac, *Poétique du drame moderne : de Henrik Ibsen à Bernard-Marie Koltès*, Paris, Éditions du Seuil, 2012.

Épreuves orales et pratiques d'admission à option :

Interrogation sur un texte philosophique :

Nietzsche,

Par-delà bien et mal, trad. P. Wotling, GF, 2000.

Le Crépuscule des idoles, trad. Henri Albert, GF, 1985/2017.

Explication d'un texte dans une langue vivante étrangère autre que celle choisie au titre de la cinquième épreuve orale commune :

Allemand

Peter Huchel, *Chausseen, Chausseen*, Aix-la-Chapelle, Rimbaud Verlag, 2012.

Ou bien dans :

Peter Huchel: *Gesammelte Werke in zwei Bänden*. Band I : *Die Gedichte*. Frankfurt/Main : Suhrkamp (Taschenbuch), 2017, p. 111 à 157.

Theodor Fontane, *Irrungen, Wirrungen*, Reclam Universal Bibliothek n° 1874.

Anglais

William Shakespeare, *As you like it*, (1599), Oxford World's Classics, 2008 (Ed. Alan Brissenden) ou The Arden Shakespeare (Ed. Juliet Dusinberre), 2004.

Mark Twain, *The Adventures of Huckleberry Finn* [1884] Éd. J. Seelye, G. Cardwell. Harmondsworth: Penguin, 2003 OU éd. Th. Cooley, New York : Norton Critical Edition, 1998.

Arabe

Hudā Barakāt (Hoda Barakat), *Ḥaġar al-ḍaḥīk* (La pierre du rire), Londres, Riyāḍ al-Rayyis li-l-kutub wa-l-našr, 1990 (réédition Amman, ministère de la Culture, 2010).

Ghassan Kanafani: *'Ā'id ilā Hayfā* (1^{re} édition Beyrouth Dār al-'Awda 1969, nombreuses rééditions en particulier chez Mu'assasat al-abhath al-'arabiyya, Beyrouth).

Chinois

WANG Anyi (王安忆), *Wo ai Bi'er* (《我要比尔》, *J'aime Bill*), Beijing lianhe chuban gongsi, 1995.

WANG Shuo (王朔), *Dongwu xiongmeng* (《动物凶猛》), Zhongguo dianying chubanshe 中国电影出版社, 2004, Beijing 北京.

Espagnol

Fray Luis de León, *Poesía*, edición de Juan Francisco Alsina, Madrid, Cátedra, Letras Hispánicas, 2005.

On pourra aussi consulter l'édition *Fray Luis de León, Poesía, edición, estudio y notas de Antonio Ramajo Caño*. Madrid: Real Academia Española - Barcelona : Galaxia Gutenberg-Círculo de Lectores, 2012.
Roberto Bolaño, *Los detectives salvajes* (1998), Barcelone, Debolsillo, 2017.

Grec moderne

ΓΙΑΝΝΗΣ ΠΙΤΣΟΣ, *Ο ΤΟΙΧΟΣ ΜΕΣΑ ΣΤΟΝ ΚΑΘΡΕΦΤΗ*, ΕΚΔΟΣΕΙΣ ΚΕΔΡΟΣ, 1984.
Κώστας Ταχτσής [Costas Taktis], *Το τρίτο στεφάνι* [Le troisième anneau], Γαβριηλίδης, 2009.

Hébreu

Aharon Megged - *Foiglmán*, toutes éditions.
Léa Goldberg, *Mouqdam oumeouhar* (p. 157-186), Sifriat Poalim, Hakibbutz Haartzi, Hashomer Hatzair, 1979.

Italien

Benvenuto Cellini, *La vita*, toutes éditions.
Giuseppe Tomasi di Lampedusa, *Il gattopardo*, éd. Gioacchino Lanza Tomasi, Milan, Feltrinelli, 2006 ou rééditions ultérieures.

Japonais

Tayama Katai, *Futon*, (1907), 田山花袋「蒲団」 in 「蒲団・重右衛門の最後」, éditions Shinchô bunko, 1952 et suivantes.
Kobayashi Takiji, *Kanikôsen* (1929), 小林多喜二「蟹工船」 in 「蟹工船・党生活者」, éditions Shinchô bunko, 1953 et suivantes.

Polonais

Andrzej Stasiuk, *Fado*, édition Czarne, Wołowiec 2004 (ou toute autre réédition).
Stefan Chwin, *Hanemann*, Wydawnictwo Marabut, Gdańsk, 1995 (ou toute autre édition)

Portugais

Kucinski, Bernardo. *K, Relato de uma busca*, São Paulo: Cosac Naify, 2015.
Paulina Chiziane, *Niketche - Uma história de poligamia*, Lisboa, Editorial Caminho (col. « Outras Margens »), 2002.

Russe

A.S. Griboedov, *Gore ot uma*, toutes éditions.
Ievgueni Zamiatine, *Мы*, toutes éditions.

Article 5 - Le directeur de l'École normale supérieure est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait 7 août 2020

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, et par délégation,
Le chef de service, adjoint de la directrice générale
Brice Lannaud

Enseignement supérieur et recherche

Bourses et aides aux étudiants

Modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, des aides au mérite et des aides à la mobilité internationale pour l'année 2020-2021 : additif

NOR : ESRS2021126C

circulaire du 7-8-2020

MESRI - DGESIP A2-1

Texte adressé aux recteurs et rectrices de région académique, chanceliers et chancelières des universités ; aux recteurs délégués et rectrices déléguées pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ; aux recteurs et rectrices d'académie; aux vice-recteurs de Wallis et Futuna, Polynésie française et Nouvelle-Calédonie ; au chef du service de l'éducation de Saint-Pierre-et-Miquelon ; aux présidentes et présidents d'université aux présidentes et présidents de communauté d'universités et d'établissements ; aux directeurs et directrices d'établissement d'enseignement supérieur ; aux proviseurs et proviseurs ; à la présidente du Cnous, aux directeurs généraux et directrices générales des Crous

La circulaire du 8 juin 2020 relative aux modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, des aides au mérite et des aides à la mobilité internationale pour l'année 2020-2021 est modifiée comme suit :

Au 1 de l'annexe 1, après l'alinéa « - les classes préparatoires à l'entrée en première année d'étude universitaire ; », sont insérés trois alinéas ainsi rédigés :

- « - les formations labellisées « Passeport pour réussir et s'orienter (PaRéO) » ;
- les formations labellisées « Formation supérieure de spécialisation » ;
- les formations de spécialisation ou complémentaires ouvertes par le recteur en vue de la poursuite d'études des titulaires du baccalauréat obtenu lors de la session 2020 et de la préparation à l'entrée sur le marché du travail dans des secteurs professionnels répondant aux besoins des territoires, dont la liste est fixée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ; ».

Ces dispositions entrent en vigueur à compter de la publication de la présente circulaire.

Cette circulaire sera publiée au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Anne-Sophie Barthez

Enseignement supérieur et recherche

Ingénieur diplômé par l'État

Ouverture de l'examen conduisant à la délivrance du titre - année 2021

NOR : ESRS2011989V

avis J.O. du 28-7-2020

MESRI - DGESIP A1-5

Les candidats justifiant de cinq années de pratique professionnelle dans des fonctions communément confiées à des ingénieurs ont la possibilité, sous réserve d'avoir satisfait à des épreuves spécialement organisées à leur intention, d'accéder au titre d'ingénieur diplômé par l'État, dans l'une des spécialités existantes.

L'inscription, au titre de l'année 2021, à la session de l'examen s'effectuera du 1er septembre 2020 au 31 octobre 2020 inclus auprès de l'une des écoles d'ingénieurs, et dans l'une des spécialités figurant dans la liste en annexe. Tout dossier déposé ou posté au-delà de la date de clôture sera rejeté.

Les dossiers de candidature seront disponibles au cours de la période indiquée ci-dessus sur le site Internet du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20257/devenir-ingenieur-diplome-par-etat.html>)

Accueil > Enseignement supérieur > Formations et diplômes > Formation continue tout au long de la vie.

Annexe

↳ *Spécialités dans lesquelles peut être délivré le titre d'ingénieur diplômé par l'état*

Annexe - Spécialités dans lesquelles peut être délivré le titre d'ingénieur diplômé par l'état

Spécialités	Écoles autorisées à organiser les épreuves de l'examen Conduisant au titre d'ingénieur diplômé par l'état						
	Sud-Ouest	Paris	Ile-de-France	Sud-Est	Nord-Ouest	Nord-Est	DOM
Agroalimentaire	IPB - ENSCBP			Université de Montpellier - Epu		Agro Sup Dijon	Université de la Réunion - Esiroi
Agronomie	INP - Ensat					Agro Sup Dijon	
Automatique et informatique industrielle	Insa Toulouse Estia	Cnam	Ecam-EPMI Ensea	Université de Montpellier - Epu Université Grenoble Alpes - Epu		YNCRÉA Hauts de France - Isen Lille ENSMM	
Bâtiment BTP TP	Insa Toulouse (BTP) ISABTP (BTP)	Cnam : BTP (géométrie, topographie, géologie)	Ecam-EPMI (Bâtiment)	Université Clermont-Auvergne - Epu (BTP) Université Grenoble Alpes - Epu (BTP et Bâtiment)	Insa Rennes (BTP et Bâtiment)	IMT Lille Douai (TP et Bâtiment)	Université de la Réunion - Esiroi (Bâtiment)
Chimie	INP - ENSIACET	Cnam		CPE Lyon Sigma	Insa Rouen	ENSC Lille	
Électronique	IPB - ENSEIRB-MATMECA	Cnam	ESIEE Paris Ensea	Université Grenoble Alpes - Epu CPE Lyon Université d'Orléans - Epu	Saint-Cyr-Coëtquidan	YNCRÉA Hauts de France - Isen Lille Esirem ENSMM	

Énergétique	Université de Poitiers - Ensi Poitiers	Cnam (thermique et techniques nucléaires)	Ecam-EPMI	Université d'Orléans - Epu Université de Corse - Paolitech	Insa Rouen (thermique)	IMT Lille Douai (thermique) ESIEE Amiens (Bâtiment)	Université des Antilles Esiroi
Génie biologique	Insa Toulouse	Cnam	Ebi	Université Clermont-Auvergne - Epu			

Spécialités	Écoles autorisées à organiser les épreuves de l'examen Conduisant au titre d'ingénieur diplômé par l'état						
	Sud-Ouest	Paris	Ile-de-France	Sud-Est	Nord-Ouest	Nord-Est	DOM
Génie de l'eau et de l'environnement	Université de Poitiers - Ensi Poitiers	Cnam		Université de Montpellier - Epu			
Génie des procédés	INP - ENSIACET	Cnam		CPE Lyon			
Génie électrique	INP - ENSEIHT Estia	Cnam	Ecaml-EPMI	Université de Lyon-I - Epu Fondation Ecaml	Insa Rennes	ESIEE Amiens	
Génie industriel	INP - ENSIACET Estia	Cnam Ensam	Ecaml-EPMI	Université d'Orléans - Epu Sigma Fondation Ecaml		ESIEE Amiens IMT Lille Douai	
Génie physique	Insa Toulouse						
Gestion des risques	INP - ENSIACET	Cnam		Université Grenoble Alpes - Epu			
Informatique	IPB - ENSEIRB-MATMECA Insa Toulouse	Cnam	ESIEE Paris	Université Grenoble Alpes - Epu Université de Nice - Epu Université de Montpellier - Epu	Insa Rennes Saint-Cyr-Coëtquidan	Université de Lorraine - Télécom-Nancy Yncréa Hauts-de-France - Isen Lille Esirem	
Instrumentation	Insa Toulouse	Cnam (méthodes physiques d'analyse chimique)		Université Grenoble Alpes - Epu Université de Lyon-I - Epu		IMT Lille Douai	
Logistique	Estia	Cnam	Ecaml-EPMI	Université Clermont-Ferrand -	Isel		

				Epu			
Matériaux	INP - ENSIACET	Cnam		Université Grenoble Alpes - Epu Université d'Orléans - Epu		ENSAIT (textile) IMT Lille Douai Esa (soudage) Université de Lorraine - EEIGM Esirem ENSMM	Université des Antilles

Spécialités	Écoles autorisées à organiser les épreuves de l'examen Conduisant au titre d'ingénieur diplômé par l'état						
	Sud-Ouest	Paris	Ile-de-France	Sud-Est	Nord-Ouest	Nord-Est	DOM
Mécanique	Insa Toulouse Estia	Cnam Ensam		Sigma Fondation Ecam	INSA Rouen Écoles de Saint-Cyr- Coëtquidan	IMT Lille Douai ENSMM Esirem	
Télécommunications & réseaux	INP - ENSEEIH IPB - ENSEIRB- MATMECA		Ensea	Université Grenoble Alpes – Epu		Yncréa Hauts-de- France - Isen Lille	
Nota. — Les indications entre parenthèses précisent la compétence de l'école dans la spécialité.							

Agro Sup Dijon - Bâtiment Champs Prévois - Bureau 207 - 26, boulevard Docteur-Petitjean – BP 87999
- 21079 Dijon Cedex
Tél. : 03 80 77 25 02 – Site web : <http://www.agrosupdijon.fr/>

Correspondant DPE :
N... - Tél : 03.80.77.27.73 -

Cnam - Conservatoire nationale des arts et métiers - ElCnam - Case courrier 2A - SP10 - 292 rue Saint-
Martin - 75003 Paris -
Tél. : 01 40 27 20 00 - Site web : <http://www.cnam.fr>

Correspondant DPE :
Monsieur Jérôme Gonnard - Tél direct : 01.40.27.26.92 - jerome.gonnard@lecnam.net

CPE Lyon - École supérieure de chimie, physique, électronique de Lyon - 43, boulevard du 11-
Novembre-1918 - BP 2077 -
69616 Villeurbanne Cedex - Tél : 04 72 43 17 00 - Site Web : <https://www.cpe.fr/>

Correspondant DPE :
Monsieur Mamadou Traoré – Directeur des études - Tél : 04 72 43 17 20 - mamadou.traore@cpe.fr

EBI - École de biologie industrielle - 32, boulevard du Port - 95094 Cergy-Pontoise Cedex - Tél : 01 85
76 66 90 -
Site Web : <https://ebi-edu.com/fr/>

Correspondant DPE :
Monsieur Denis Huet - Directeur des études - Tél : 01 30 75 60 20 - d.huet@hubebi.com

Ecaml-EPMI - 13, boulevard de l'Hautil - 95092 Cergy-Pontoise Cedex - Tél : 01 30 75 60 40 - Site Web : <http://www.ecaml-epmi.fr/>

Correspondant DPE :
Monsieur Maurice Chayet - Directeur des études - Tél : 01 30 75 60 93 - m.chayet@ecaml-epmi.fr

Fondation Ecaml - Site de Strasbourg - Ecaml Strasbourg-Europe - Allée d'Athènes - BP 65 67306 Schiltigheim Cedex -
Tél : 03 90 40 09 63 - Sites Web : <https://www.ecaml.fr/ecaml-lyon/fondation-ecaml/> ou <http://ecaml-strasbourg.eu/>

Correspondant DPE :
Monsieur Alexis Bultey - Directeur des études - Tél : 03 90 40 29 90 - alexis.bultey.admin@ecaml-strasbourg.eu

EEIGM - École européenne d'ingénieurs en génie des matériaux de l'université de Lorraine - 6, rue Bastien-Lepage, CS 10630 - F-54010 Nancy Cedex - Tél : 03 83 36 83 00 - Site Web : <https://eeigm.univ-lorraine.fr/>

Correspondant DPE :
Madame Brigitte Jamart - Directrice - Tél : 03 72 74 39 01 - brigitte.jamart@eeigm.univ-lorraine.fr

Ensait - École nationale supérieure des arts et industries textiles - 2, allée Louise-et-Victor-Champier - BP 30329 -
59056 Roubaix Cedex 01 - Tél : 03 20 25 64 64 - Site Web : <http://www.ensait.fr/>

Correspondant DPE :
Madame Élise Ternynck - Tél : 03 20 25 89 60 - elise.ternynck@ensait.fr

Ensam - École nationale supérieure d'arts et métiers - Direction générale - 151, boulevard de l'hôpital - 75013 Paris - Tél : 01 44 24 63 20 -
Site Web : <https://artsetmetiers.fr/>

Correspondant DPE :
Monsieur Jean-Luc Miquel - Directeur adjoint de la formation continue - Tél : 01 44 24 61 55 - Jean-Luc.Miquel@ensam.eu

Ensai - École nationale supérieure agronomique de Toulouse de l'institut national polytechnique de Toulouse - Avenue de l'Agrobiopôle -
BP 32607 - Auzeville-Tolosan - F-31326 - 31071 Castenet-Tolosan Cedex - Tél : 05 62 19 39 00 - Site Web : <http://www.ensai.fr/>

Correspondant DPE :
Monsieur José Raynal - Responsable Formation continue INP/Ensai - raynal@ensai.fr - Tél : 05 34 32 39 72

ENSCL - École nationale supérieure de chimie de Lille - CS 90108 - 59652 Villeneuve d'Ascq Cedex -
Tél : 03 20 43 41 24 -
Site Web : <http://www.enscl-lille.fr/>

Correspondant DPE :
Madame Rose-Noëlle Vannier - Directrice - Tél : 03 20 43 65 83 - rose-noelle.vannier@enscl-lille.fr

ENSEA - École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications - 6, avenue du Ponceau - 95014 Cergy-Pontoise Cedex - Tél : 01 30 73 66 03 - Site Web : http://www.ensea.fr/fr Correspondant DPE : Monsieur Rachid Zeboudj - Directeur de l'apprentissage et de la formation continue - tél : 01 30 73 66 03 - zeboudj@ensea.fr
Enseeiht - Institut national polytechnique de Toulouse - École nationale supérieure d'électrotechnique, d'électronique, d'informatique, d'hydraulique et des télécommunications - 2, rue Charles-Camichel - BP 7122 - 31071 Toulouse Cedex 7 - Tél : 05 34 32 20 00 - Site Web : http://www.enseeiht.fr/fr/index.html Correspondant DPE : Monsieur Philippe Berger - Directeur adjoint de l'INPT-Enseeiht - Tél : 05 34 32 20 04 – berger@enseeiht.fr
ENSIACET - École nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques de l'institut national polytechnique de Toulouse - 118 Route de Narbonne - 31077 Toulouse Cedex 4 - Tél : 05 34 32 33 00 - site Web : http://www.ensiacet.fr/fr/index.html Correspondantes DPE : Madame Xuan-Mi Meyer - Directrice adjointe de l'INP-ENSIACET Madame Christine Taurines - Tél : 05 34 32 36 07 - christine.taurines@ensiacet.fr
Ensi Poitiers - École nationale supérieure d'ingénieurs de Poitiers de l'université de Poitiers - Bâtiment B1 - TSA 41105 - 1, rue Marcel-Doré - 86073 Poitiers Cedex 9 - Tél : 05 49 45 44 46 - Site Web : http://ensip.univ-poitiers.fr/ Correspondant DPE : Monsieur Patrick Maspeyrot – Directeur des études – Tél : 05 49 45 37 21 – patrick.maspeyrot@univ-poitiers.fr
ENSMM - École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques - 26, rue de l'Épitaphe - 25030 Besançon Cedex - Tél : 03 81 40 27 00 - Site Web : https://www.ens2m.fr/ Correspondant DPE : Monsieur Christophe Varnier - Responsable de la formation continue - Tél : 03 81 40 28 13 - Christophe.Varnier@ens2m.fr Service administratif en charge des VAE : 03 81 40 27 32
ENSCBP - École nationale de chimie, de biologie et de physique de l'institut polytechnique de Bordeaux - 16 avenue Pey-Berland - 33607 Pessac Cedex - Tél : 05 40 00 65 65 - Site Web : https://enscbp.bordeaux-inp.fr/fr Correspondantes DPE :

Madame Maud Cansell - Directrice des études - Maud.Cansell@enscbp.fr Madame Sandrine Battaglia - Responsable scolarité - Sandrine.Battaglia@enscbp.fr
ENSEIRB-MATMECA - Institut polytechnique de Bordeaux, École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématiques et mécanique de Bordeaux - 1, avenue du Docteur Albert Schweitzer - B.P. 99 – 33402 Talence Cedex – Tél : 05 56 84 65 00 - Site Web : https://enseirb-matmeca.bordeaux-inp.fr/fr Correspondants DPE : Monsieur Pierre Fabrie – Directeur – Tél : 05 56 84 65 00 – direction@enseirb-matmeca.fr Monsieur Christophe JEGO – Directeur des études – Tél. : 05 56 84 21 89 – christophe.jego@enseirb-matmeca.fr
ESIEE Amiens - 14, quai de la Somme - BP 10100 - 80082 Amiens Cedex 2 - Tél : 03 22 66 20 00 - Site Web : http://www.esiee-amiens.fr/ Correspondant DPE : Monsieur Rémy Lefebvre - Tél : 03 22 66 20 47 - lefebvre@esiee-amiens.fr
ESIEE Paris - École supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique - 2, boulevard Blaise Pascal - Cité Descartes - B.P. 99 - 93162 Noisy-Le-Grand-Cedex - Tél : 01 45 92 65 00 - Site Web : http://www.esiee.fr/ Correspondant DPE : Madame Laurence Pensé - Tél : 01 45 92 66 55 - laurence.pense@esiee.fr
Esirem - École supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux - 9, avenue Alain-Savary, B.P. 47870 - 21078 Dijon Cedex - Tél : 03 80 39 60 09 - Site Web : http://esirem.u-bourgogne.fr/ Correspondant DPE : Monsieur Frédéric Smektala - frederic.smektala@u-bourgogne.fr
Esiroi - École supérieure d'ingénieurs Réunion océan Indien - Parc Technologique Universitaire - 2, rue Joseph-Wetzell - 97490 Sainte-Clotilde - Tél : 02 62 52 89 06 - Site Web : http://esiroi.univ-reunion.fr/ Correspondant DPE : Monsieur Lalaonirina Rakotomanana-Ravelonarivo - Directeur - lalao.rakotomanana@wanadoo.fr
Essa - École supérieure du soudage et de ses applications - 4, boulevard Henri-Becquerel – 57970 Yutz - Tél : 03 82 59 86 35 - Site Web : http://www.essa-eaps.isgroupe.com/EAPS-Bac-plus-2/Pages/default.aspx Correspondant DPE : Monsieur Philippe Roguin - Directeur - Tél : 03 82 59 86 36 - p.roguin@institutdesoudure.com
Estia - École supérieure des technologies industrielles avancées - BP 215 - 64102 Bayonne Cedex - Tél : 05 59 43 84 00 - Site Web : http://www.estia.fr/

Correspondant DPE : Monsieur Xavier Fischer - Directeur des formations - x.fischer@estia.fr
IMT Lille Douai - École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai – 941, rue Charles-Bourseul - BP 10838 - 59508 Douai Cedex - Tél : 03 27 71 22 22 - Site Web : http://imt-lille-douai.fr/ Correspondant DPE : Monsieur Jean-Luc Caenen - Responsable du service « Formation tout au long de la vie » - Tél : 03 27 71 20 30 - jean-luc.caenen@imt-lille-douai.fr
Insa Rennes - Institut national des sciences appliquées de Rennes – 20 avenue des Buttes-de-Coësmes - CS 70839 - 35 708 Rennes Cedex 7 - Tél : 02 23 23 82 00 - Site Web : https://www.insa-rennes.fr/ Correspondant DPE : Madame Martine Champagnat - Assistante de la direction des formations - Formation continue diplômante IDPE/VAE - Tél : 02 23 23 87 70 – martine.champagnat@insa-rennes.fr
Insa Rouen - Institut national des sciences appliquées de Rouen - 685, avenue de l'université - BP08 - 76801 Saint-Étienne-du-Rouvray Cedex - Tél : 02 32 95 97 00 - Site Web : https://www.insa-rouen.fr/ Correspondant DPE : Madame Stéphanie Petit - Directrice des Relations Entreprises Insa Rouen Normandie - Tél : 02 32 95 66 08 - relations-entreprises@insa-rouen.fr
Insa Toulouse - Institut national des sciences appliquées de Toulouse - Complexe scientifique de Rangueil - 135 avenue de Rangueil - 31077 Toulouse Cedex 4 - Tél : 05 61 55 95 13 - Site Web : http://www.insa-toulouse.fr/fr/index.html Correspondant DPE : Monsieur Claude Maranges - Directeur des études - claudemaranges@insa-toulouse.fr ou jessica.autolitano@inp-toulouse.fr
Isa BTP - Institut supérieur aquitain du bâtiment et des travaux publics de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour - Allée du Parc-Montauray - 64000 Anglet - Tél : 05 59 57 44 37 - Site Web : http://isabtp.univ-pau.fr/fr/index.html Correspondants DPE : Monsieur Christian La Borderie - Directeur - christian.laborderie@univ-pau.fr Monsieur Philippe Maron - Directeur des études - philippe.maron@univ-pau.fr
Isel - Institut supérieur d'études logistiques de l'université du Havre - Quai Frissard - BP 1137 - 76063 Le Havre Cedex - Tél : 02 32 74 49 00- Site Web : http://www.isel-logistique.fr/ Correspondant DPE : Monsieur Thierry Derrey - Directeur - thierry.derrey@univ-lehavre.fr

Polytech'Clermont - École polytechnique universitaire de l'université de Clermont-Ferrand - Campus universitaire des Cézeaux - 24, avenue des Landais, BP 206 - 63174 Aubière Cedex - Tél : 04 73 40 75 00 - Site Web : http://polytech.univ-bpclermont.fr/ Correspondant DPE : Madame Claire Bonton - Responsable relations extérieures - Tél : 04 73 40 77 01 – claire.bonton@uca.fr
Polytech'Grenoble - École polytechnique universitaire de l'université Grenoble Alpes - 14, place du Conseil National de la Résistance - 38400 Saint-Martin-d'Hères - Tél : 04 76 82 79 19 - Site Web : https://www.polytech-grenoble.fr/ Adresse postale : Polytech Grenoble - Université Grenoble Alpes - CS 40700 - 38058 Grenoble Cedex 9 Correspondant DPE : Madame Françoise Delpech - Directrice - Francoise.Delpech@univ-grenoble-alpes.fr
Polytech'Lyon - École polytechnique universitaire de l'université Lyon-I - Bâtiment Istil - 15, boulevard Latarjet, 69622 Villeurbanne Cedex - Tél : 04 72 43 27 16 - Site Web : https://polytech.univ-lyon1.fr/ Correspondant DPE : Madame Naima Debit - Responsable du service de formation continue - naima.debit@univ-lyon1.fr
Polytech'Montpellier - École polytechnique universitaire de l'université de Montpellier - Bâtiment 31 - CC 419 - 34, place Eugène-Bataillon - 34095 Montpellier Cedex 5 – Tél : 04 67 14 31 60 - Site Web : http://www.polytech-montpellier.fr/ Correspondant DPE : Madame Annelise Faivre - Responsable formation - Tél : 04.67.14.32.84 - annelise.faivre@umontpellier.fr
Polytech'Nice - École polytechnique universitaire de l'université de Nice - 930, route des Colles - BP 145 - 06903 Sophia-Antipolis Cedex - Tél : 04 92 38 85 00 - Site Web : http://www.polytechnice.fr/ Correspondant DPE : Monsieur Jean TIGLI - Tél : 04 92 96 51 81 - tigli@polytech.unice.fr
Polytech'Orléans - École polytechnique universitaire de l'université d'Orléans - 8 rue Léonard-de-Vinci - 45072 Orléans Cedex 2 - Tél : 02 38 49 49 64 - Site Web : https://www.univ-orleans.fr/polytech/ Correspondant DPE : Madame Régine Weber - Directrice des formations - Tél : 02 38 49 43 56 - direction.formations.polytech@univ-orleans.fr
Saint-Cyr - Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan - 56381 Guer Cedex - Tél : 02 97 70 72 99 - Site Web : https://www.st-cyr.terre.defense.gouv.fr/ Correspondant DPE : Monsieur Ronan Doaré - Directeur général de l'enseignement et de la recherche des écoles de Saint-

Cyr Coëtquidan - Tél : 02 97 70 72 02 - ronan.doare@st-cyr.terre-net.defense.gouv.fr
Sigma - École d'ingénieur Sigma Clermont - Pôle scientifique du campus des Cézeaux de Clermont-Ferrand, CS 20265 - 63178 Aubière Cedex - Tél : 04 73 28 80 63 - Site Web : https://www.sigma-clermont.fr/fr Correspondant DPE : Madame Catherine Fayet - En charge de la formation continue et de la VAE - catherine.fayet@sigma-clermont.fr
Télécom Nancy - Université de Lorraine - Campus Aiguillettes – 193 avenue Paul-Muller - CS 90172 - 54602 Villers-Lès-Nancy Cedex - Tél : 03 83 68 26 00 - Site Web : http://telecomnancy.univ-lorraine.fr/ Correspondant DPE : Monsieur Marc Tomczak - Directeur adjoint de Telecom Nancy - Tél : 03 83 68 26 00 – marc.tomczak@telecomnancy.eu
Université des Antilles - UFR sciences exactes et naturelles - Campus de Fouillole - BP 250 – 97157 Pointe à pitre - Tél : 0590 48 30 30 - Site Web : http://www.univ-ag.fr/ Correspondant DPE : Madame Laurence Romana - Directrice des études - Tél : 0590 48 34 38 - laurence.romana@univ-ag.fr
Université de Corse - École d'ingénieurs Paoli Tech - Palazzu nazionale - BP 52 - 20250 Corte – Tél : 04 95 45 02 08 - Site Web : https://www.universita.corsica/fr/ Correspondant DPE : Monsieur Michaël Mercier - Directeur - mercier_m@univ-corse.fr
YNCRÉA Hauts-de-France Isen Lille - Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Lille – 41, boulevard Vauban - 59046 Lille Cedex - Tel.: 03 20 30 40 06 - site Web : http://www.yncrea-hautsdefrance.fr/ Correspondant DPE : Monsieur David Boulinguez - Directeur des études - Tél : 03 20 30 40 08 - david.boulinguez@yncrea.fr

Enseignement supérieur et recherche

Français langue étrangère

Centres de français langue étrangère ayant obtenu le label Qualité français langue étrangère

NOR : ESRS2018497K
liste du 7-7-2020
MESRI - DGESIP - DAEI B

Le décret n° 2007-1831 du 24 décembre 2007 a créé le label Qualité français langue étrangère, afin d'identifier, de reconnaître et de promouvoir les centres de français langue étrangère dont l'offre linguistique et les services présentent des garanties de qualité.

À la date du 1er juillet 2020 et à ce titre, les centres suivants sont labellisés :

Accent français	2, rue de Verdun 34000 Montpellier
Accord - Institut supérieur privé	14, boulevard Poissonnière 75009 Paris
AEFTI-EF 71	11, Rue Guichenon 71000 Mâcon
Alip - Alliance Linguistique Interculturelle de Paris	Site Tour Eiffel 25, Rue Ginoux 75015 Paris
Alliance française Bordeaux Aquitaine (AFBA)	126, rue Abbé de l'Epée 33000 Bordeaux
Alliance française de Lyon	11, rue Pierre Bourdan 69003 Lyon
Alliance française de Nice	2, rue de Paris 06000 Nice

Alliance française de Toulouse	Bâtiment Maison des Associations 3 bis, place Guy Hersant 31031 Toulouse
Alliance française de Rouen - Normandie	80, boulevard de l'Yser 76000 Rouen
Alliance française Paris Île-de-France	101, boulevard Raspail 75006 Paris
Alliance française Strasbourg Europe - École de langue et de civilisation françaises	8, rue Sainte Marguerite 67000 Strasbourg
Alpadia	6, Quai Jules Courmont 69002 Lyon
Alpha-b	2, rue d'Angleterre 06000 Nice
Association Reflets	2, place du général de Gaulle 06800 Cagnes-sur- Mer
Azurlingua	47, Rue Héroid 06000 Nice
Cavilam - Alliance française	1, avenue des Célestins 03200 Vichy
Cefi - Culture Education Formation Individualisée	11, Rue d'Alsace Lorraine 69500 Bron
Centre audiovisuel de Royan (Carel)	48, boulevard Franck Lamy Place Jean- Noël de Lipowski - BP 219C 17205 Royan

Centre de français langue étrangère de l'Institut agronomique méditerranéen de Montpellier (IAMM)	3191, route de Mende 34093 Montpellier Cedex 5
Centre international d'Antibes (CIA) - Atoll Juniors	38, boulevard d'Aiguillon 06600 Antibes
Centre international de langue française d'Annecy (Cilfa)	3, rue des Martyrs 74940 Annecy-le-Vieux
Centre méditerranéen d'études françaises (CMEF)	Chemin des oliviers BP38 06320 CAP D'AIL
CFA Européen Louis Prioux	4, rue Durenne-Parc Bradfer BP 50 259 55 006 Bar-le-Duc Cedex
Ciel Bretagne	Rue du Gué Fleuri 29480 Le Relecq Kerhuon
Ciel de Strasbourg - Pôle formation CCI	234, avenue de Colmar BP267 F 67021 Strasbourg
CLE	7-9, place de Châteauneuf 37000 Tours
Collège international de Cannes	1, avenue du docteur Alexandre Pascal 06400 Cannes
Confluence Formation	13, rue du Bain-aux-Plantes 67000 Strasbourg

Cours de civilisation française de la Sorbonne (Fondation Robert de Sorbon)	214, boulevard Raspail 75014 Paris
Crea-langues Sarl	Le monastère de Ségriès 04360 Moustiers- Sainte-Marie
École de français - Paris (EF)	7, avenue de Provence 75007 Paris
École de français - Nice (EF)	21, rue Meyerbeer 06000 Nice
École de langue française pour étrangers (ELFE) - établissement privé d'enseignement supérieur	15, rue Montmartre 75001 Paris
École des Ponts, Paris Tech, section FLE	Département langues et cultures, section FLE bureau B121 bis 6-8, avenue Blaise Pascal Cité Descartes Champs-sur- Marne 77455 Marne- la-Vallée
École l'Etoile	38, boulevard Raspail 75007 Paris
École Polytechnique, section FLE	Route de Saclay 91128 Palaiseau Cedex
Éducation et formation	13, boulevard de Verdun 76000 Rouen
Epita, école d'ingénieurs en informatique	14-16, rue Voltaire 94270 Le Kremlin- Bicêtre

Espaces Formation	1, rue de la petite reine 44187 Nantes Cedex 4
Eurocentres La Rochelle - Centres langues et civilisations - Eurocentres France	17, rue de la Sole 17000 La Rochelle
Eurocentres Paris - Centres langues et civilisations - Eurocentres France	13, passage Dauphine 75006 Paris
FIL - Français Immersion Loisirs	Domaine Le Noell 66260 Saint-Laurent-de-Cerdans
France Langue Biarritz	21, avenue de la république 64200 Biarritz
France Langue Bordeaux	42, rue Lafaurie de Mombadon 33000 Bordeaux
France Langue Nice	22, avenue Notre-Dame 06000 Nice
France Langue Paris-Notre Dame	6, rue du Fouarre 75005 Paris
FRATE Formation Conseil - Besançon	83, rue de Dole 25000 Besançon
French for engineers - École d'ingénieurs généraliste (EPF)	3 bis, rue de Lakanal 92330 Sceaux
French for engineers - École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie (ESTP)	28, avenue du Président Wilson 94234 Cachan Cedex
French in Normandy	26 bis, rue Valmont de Bomare 76100 Rouen

Inflexyon, French intercultural center of Lyon	10, rue René Leynaud 69001 Lyon
Institut catholique de Paris - Institut de langue et de culture françaises (ILCF)	21, rue d'Assas 75270 Paris Cedex 6
Institut catholique de Toulouse - Institut universitaire de langue et de culture françaises (IULCF)	31, rue de la Fonderie BP7012 31068 Toulouse Cedex 7
Institut d'études françaises (IEF) - Excelia Group	102, rue de Coureilles Les Minimes 17024 La Rochelle Cedex 1
Institut de français langue étrangère (campus adventiste)	33, chemin du Perouzet 74160 Collonges- sous-Salève
Institut de Touraine (IEFT)	1, rue de la Grandière BP72047 37020 Tours Cedex 1
Institut Destination Langues	66-68, rue des Vertus, 13005 Marseille
Institut européen de français	34, rue Saint Guilhem 34000 Montpellier
Institut français de langues et de services (IFLS)	60, Avenue de Fumel 47300 Villeneuve- sur-Lot
Institut français des Alpes (IFALPES)	14, Avenue du Rhône 74000 Annecy
Institut linguistique Adenet (ILA)	33, grand rue Jean Moulin 34000 Montpellier

Institut linguistique du Peyrou (ILP)	22, rue du Grand Saint Jean 34000 Montpellier
Institut national des sciences appliquées de Lyon (Insa)	20, avenue Albert Einstein 69621 Villeurbanne Cedex
Institut Stralang	16, rue Jean-Henri Schnitzler 67000 Strasbourg
Institut supérieur de propédeutique d'Amiens (Ispa)	5, rue des Francs-Mûriers 80000 Amiens
IS Aix en Provence	30, avenue des écoles militaires 13100 Aix-en-Provence
Language studies international (LSI)	23, rue du Renard 75004 Paris
Langue Onze Toulouse (LOT)	10, rue des arts 31200 Toulouse
Lil'langues	20, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 59800 Lille
LSF Montpellier	6, rue Foch 34000 Montpellier
Lyon Bleu international	82, rue Duguesclin 69006 Lyon
Méditerranée formation	51, Rue Alexandre Blanc 84000 Avignon

Millefeuille Provence - centre résidentiel de français	Château Correnson - route de Roquemaure 30150 Saint- Geniès-de- Comolas
Montpellier sup Agro (cours de français langue étrangère)	2, place Pierre Viala 34060 Montpellier Cedex 02
Newdeal Institut	2, rue Paul Camelle 33100 Bordeaux
RECIFE - Ressources, Compétences, Insertion et Formation pour l'Emploi	45, rue d'Iéna 76600 Le Havre
Saint-Denis International School	19, avenue du Général de Gaulle 37600 Loches
Science Po, Campus Reims - Les enseignements du français langue étrangère	Ancien Collège des Jésuites 1, place Museaux 51100 Reims
Sciences Po, Campus Paris - Les enseignements du français langue étrangère	27, rue Saint- Guillaume 75337 Paris
Tours Langues	36, rue Brignonnet 37000 Tours
Université Clermont Auvergne - Centre FLEURA	34, Avenue Carnot - TSA 60401 63001 Clermont- Ferrand Cedex 1
Université Bretagne Sud - Centre de langues de l'UBS (Clubs)	27, rue Armand Guillemot BP 92116 56321 Lorient

Université catholique de l'ouest - Centre international d'études françaises (Cidef)	3, place André Leroy BP 10808 49008 Angers Cedex 1
Université catholique de Lyon - Institut de langue et de culture françaises Lyon (ILCF Lyon)	25, rue du Plat 69288 Lyon Cedex 2
Université d'Artois - UFR de Lettres et Arts d'Arras	9, rue du temple 62030 Arras Cedex
Université de Caen Basse-Normandie Carré international-Département Formations en langues-FLE	Esplanade de la Paix 14032 Caen
Université de Cergy-Pontoise - Centre de langue française	Site des Chênes, 33, Boulevard du Port 95011 Cergy
Université de Franche-Comté - Centre de linguistique appliquée (CLA)	6, rue Gabriel Plançon 25000 Besançon
Université de La Rochelle - Centre universitaire de français langue étrangère (Cufle)	1, parvis Fernand Braudel 17042 La Rochelle Cedex 1
Université de Lorraine - Défle Lorraine - CLSH	23, boulevard Albert 1er 54015 Nancy Cedex
Université de Nantes - Institut de français langue étrangère (i-FLE)	23, rue du Recteur Schmitt Bâtiment FO BP81227 44312 Nantes Cedex 3
Université de Nice Sophia Antipolis - Centre universitaire d'études du français langue étrangère (CUEFLE)	98, boulevard Edouard Henriot BP3209 06204 Nice Cedex 5

Université de Pau et Pays de l'Adour - Institut d'études françaises pour étudiants étrangers (IEFE)	UFR de Lettres - BP 1160 Avenue du Doyen Poplawski 64013 Pau Cedex
Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) - Centre universitaire d'études françaises (CUEF)	52, avenue Paul Alduy 66100 Perpignan
Université de Picardie Jules Verne - Centre de FLE	11, rue des Francs Mûriers, 80000 Amiens
Université de Savoie Mont - Blanc - Centre ACCENTS	Domaine universitaire de Jacob Bellecombette BP1104 73011 Chambéry
Université de Tours François-Rabelais - Centre universitaire d'enseignement du français aux étudiants étrangers (CUEFEE)	60, rue du Plat d'Etain 37020 Tours Cedex 1
Université d'Orléans (IDF-UO) - Institut de français	10, rue de Tours BP 46527 45065 Orléans Cedex 9
Université Jean Monnet Saint Etienne- Centre International de Langue Et Civilisation (Cilec)	10, Rue Tréfilerie 42100 Saint- Étienne
Université Lille 3 - Département de l'enseignement du français aux étudiants internationaux (Defi)	Domaine Universitaire du pont du Bois BP 60149 59653 Villeneuve d'Ascq

Université Paris Ouest Nanterre la Défense - Français pour étudiants étrangers (Fete)	Bâtiment L, Bureau LR12 200, av. de la République 92001 Nanterre Cedex
Université Paul- Valéry Montpellier 3 - Institut d'études françaises pour étrangers (IEFE)	Route de Mende 34199 Montpellier Cedex 5
Université Poitiers - Centre de Français Langue Étrangère (CFLE)	UFR Lettres et langues Zone A3 - Bât A - 1, rue Raymond Cantel - BP613 86022 Poitiers Cedex
Université Rennes 2 - Centre international rennais d'études de français pour étrangers (Cirefe)	Campus Villejean, Place du recteur Henri Le Moal, CS24307 35043 Rennes
Université Stendhal Grenoble 3 - Centre universitaire d'études françaises (CUEF)	Domaine Universitaire 1491, Rue des Résidences 38400 Saint- Martin- d'Hères
Université de technologie de Compiègne - Centre de FLE	rue Roger Couttolenc 60200 Compiègne

Enseignement supérieur et recherche

Classes préparatoires aux grandes écoles

Liste des CPGE des filières scientifique, économique et commerciale et littéraire pour l'année universitaire 2020-2021

NOR : ESRS2018324K

liste

MESRI - DGESIP-A1-2

S'agissant des classes préparatoires scientifiques aux grandes écoles, les sigles utilisés dans les tableaux ci-après doivent être lus ainsi qu'il suit :

- MP/SI : mathématiques physique/sciences de l'ingénieur
- PC/SI : physique chimie/sciences de l'ingénieur
- PC/SI pour Bac S - option SI : classes de physique chimie/sciences de l'ingénieur réservées aux bacheliers de la série S ayant suivi l'enseignement de sciences de l'ingénieur comme matière obligatoire
- PT/SI : physique technologie/sciences de l'ingénieur
- MP : mathématiques physique
- PC : physique chimie
- PSI : physique sciences de l'ingénieur
- PT : physique technologie
- BCPST : biologie physique chimie et sciences de la Terre
- TSI : technologie et sciences industrielles
- TPC : technologie et physique chimie
- TB : technologie et biologie
- ATS : technologie industrielle pour techniciens supérieurs

Annexe

↗ *Liste des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) scientifiques, économiques et commerciales, et littéraires Année universitaire 2010-2021*

Annexe - Liste des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) scientifiques, économiques et commerciales, et littéraires Année universitaire 2010-2021

Établissements d'enseignement publics

CPGE de la filière scientifique

Classes de première année

Académie	Étab	Ville	Nom	MP/SI	Option informatique	PC/SI	PT/SI	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan
Aix-Marseille	0130002g	Aix-En-Provence	Paul Cézanne	1		2						
	0130003h	Aix-En-Provence	Vauvenargues				2					
	0840003x	Avignon	Frédéric Mistral			1						
	0130040y	Marseille 01e	Thiers	3	×	2		3				
	0130053m	Marseille 10e	Jean Perrin			1	2					
	0132733a	Marseille 13e	Antonin Artaud						1			
	0130051k	Marseille 5e	Marie Curie								1	
	0130160d	Salon De Provence	L'empéri			1						
Amiens	0800009a	Amiens	Louis Thuillier	2	×	2		2	1			
	0600014p	Compiègne	Pierre D'ailly	1		1						
	0600020w	Nogent Sur Oise	Marie Curie				1					
	0020049t	Saint Quentin	Pierre De La Ramée			1						
Besançon	0900004r	Belfort	Raoul Follereau			1	1					
	0250007x	Besançon	Victor Hugo	2	×	2		1				
	0250011b	Besançon	Jules Haag				1					
	0251994g	Montbéliard	Germaine Tillion						1			
Bordeaux	0240024w	Périgueux	Bertran De Born			1						
	0330021u	Bordeaux	Michel De Montaigne	3	×	2		2				
	0330021u	Talence	Alfred Kastler							1		
	0330028b	Bordeaux	Gustave Eiffel			2	2					
	0330023w	Bordeaux	Camille Jullian	1		1						
	0640010n	Bayonne	René Cassin			1						
	0640055m	Pau	Louis Barthou	1	×	2		1				
	0640057p	Pau	Saint-Cricq						1			
Caen	0140013n	Caen	Malherbe	2	×			2				

Académie	Étab	Ville	Nom	MP/SI	Option informatique	PC/SI	PT/SI	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan
	0142059m	Caen	Victor Hugo			2						
Caen	0142131r	Caen	Jules Dumont D'urville				1					
	0501828r	Cherbourg en cotentin	Victor Grignard	1	✕							
Clermont fd	0630018c	Clermont ferrand	Blaise Pascal	2	✕	2		1				
	0630021f	Clermont ferrand	La Fayette	1		1			1			
	0030026m	Montluçon	Paul Constans				1					
	0630069h	Thiers	Jean Zay				1					
Corse	6200002h	Ajaccio	Laetitia Bonaparte				1					
Créteil	0930117x	Aubervilliers	Le Corbusier				1		1			
	0940580v	Cachan	Lycee Polyvalent				1		1			
	0770920g	Champagne sur seine	La Fayette				1					
	0940113m	Champigny sur marne	Langevin-Wallon				1					
	0770927p	Fontainebleau	François 1er	1		1		1				
	0930830x	Le raincy	Albert Schweitzer	2	✕	2		1				
	0770930t	Meaux	Henri Moissan			1						
	0770931u	Meaux	Pierre De Coubertin				1		1			
	0770933w	Melun	Jacques Amyot	1		1						
	0930121b	Montreuil	Jean Jaures			1						
	0930125f	Saint-Denis	Paul Eluard	1		1						
	0940120v	Saint-Maur des fossés	Marcelin Berthelot	2	✕	3		3				
	0940121w	Saint-Maur des fossés	D'arsonval			1				1		
	0890003v	Auxerre	Jacques Amyot			1						
Dijon	0710012c	Chalon sur Saône	Nicéphore Niepce				1					
	0710023p	Cluny	La Prat's				1					
	0210015c	Dijon	Carnot	3	✕	2		1				
	0211033j	Dijon	Gustave Eiffel				2		1			
	0580031u	Nevers	Jules Renard				1					
	0580753d	Nevers	Alain Colas									1
Grenoble	0740003b	Annecy	Louis Berthollet	2	✕	2						
	0740006e	Argonay	Louis Lachenal				1					
	0730013t	Chambéry	Vaugelas	1	✕	1						
	0730016w	Chambéry	Monge						2			
	0380027y	Grenoble	Champollion	3	✕	3		2				
	0380033e	Grenoble	Vaucanson				2					
Grenoble	0260035x	Valence	Camille Vernet	1		1						

Académie	Étab	Ville	Nom	MP/SI	Option informatique	PC/SI	PT/SI	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan
	0380092u	Voiron	Fernand Buisson				1					
Guadeloupe	9710003b	Les abymes	Baimbridge	1		1		1				
	9710004c	Baie Mahault	Charles Coeffin				1					
Guyane	9731032v	Remire Montjoly	Louis Gontran Damas			1						
Lille	0590011s	Armentieres	Gustave Eiffel				1					
	0620006v	Arras	Robespierre	1		1		1				
	0622949u	Boulogne sur mer	Mariette	1								
	0590063y	Douai	Albert Chatelet	1		1		1				
	0590071g	Dunkerque	Jean Bart	1		1						
	0590072h	Dunkerque	De L'europe				1					
	0590119j	Lille	Faidherbe	3	×	2		2				
	0590121l	Lille	César Baggio			1	2					
	0590122m	La madeleine	Valentine Labbé								1	
	0590214m	Tourcoing	Colbert						1			
	0590221v	Valenciennes	Henri Wallon	2	×	2						
	0590223x	Valenciennes	Du Hainaut						1			
Limoges	0190010h	Brive la gaillarde	Georges Cabanis						1			
	0870015u	Limoges	Gay-Lussac	1		1						
	0870056n	Limoges	Turgot				1					
	0870016v	Limoges	Léonard Limosin					1				
	0190032g	Tulle	Edmond Perrier			1						
Lyon	0010013j	Bourg en bresse	Lalande	1		1						
	0690037r	Lyon 1e	La Martinière Diderot									1
	0690128p	Lyon 5e	Edouard Branly						1			
	0690026d	Lyon 6e	Du Parc	3	×	3		3				
	0690038s	Lyon 9e	La Martinière Duchère								1	
	0692866r	Lyon 8e	La Martinière Monplaisir	2	×	3	2	1				
	0690082p	Lyon 9e	Jean Perrin	1	×	1						
	0420041s	Saint-Étienne	Claude Fauriel	2	×	2		1				
Martinique	0420046x	Saint-Étienne	Etienne Mimard				1		1			
	9720003w	Fort de France	Bellevue	1		1						
	9720004x	Fort de France	Joseph Gaillard						1			
	9720825p	Ducos	Centre Sud					1				
Mayotte	9760127j	Mamoudzou	Bamana				1					
Montpellier	0300027s	Nîmes	Ernest Hemingway									1

Académie	Étab	Ville	Nom	MP/SI	Option informatique	PC/SI	PT/SI	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan
	0300002p	Ales	Jean-Baptiste Dumas						1			
Montpellier	0340038g	Montpellier	Joffre	2	✕	3		1				
	0340042l	Montpellier	Jean Mermoz				1			1		
	0340076y	Sète	Irène Et Frédéric Joliot Curie						1			
	0300021k	Nîmes	Alphonse Daudet	1		2						
	0300026r	Nîmes	Dhuoda				1					
	0660010c	Perpignan	François Arago	1		1						
Nancy-metz	0880020u	Epinal	Claude Gellée	1								
	0570029x	Forbach	Jean Moulin	1								
	0570054z	Metz	Fabert	2	✕	2						
	0572757m	Metz	Georges De La Tour					1				
	0573227y	Metz	Louis De Cormontaigne				1					
	0570058d	Metz	Louis Vincent						1			
	0540038y	Nancy	Henri Poincaré	2	✕	2		2				
	0540042c	Nancy	Henri Loritz			2	1					
Nantes	0491966w	Angers	Henri Bergson	1		1						
	0490003m	Angers	Chevrollier				1					
	0720029r	Le mans	Montesquieu	1	✕	2						
	0720033v	Le mans	Gabriel Touchard - Washington				1		1			
	0440021j	Nantes	Georges Clemenceau	3	✕	3		2				
	0440029t	Nantes	Livet				2					
	0440069l	Saint nazaire	Aristide Briand			1			1			
Nice	0060030a	Nice	Massena	2	✕	2		1				
	0060075z	Nice	Les Eucalyptus			1	2					
	0060014h	Cannes	Jules Ferry						1			
	0830053g	Toulon	Jules Dumont D'urville	1		2						
	0831616f	Toulon	Rouvière				1		1			
	0061642c	Valbonne	Lycée International	2	✕	2						
Orléans-tours	0410002e	Blois	François-Philibert Dessaignes	1								
	0180005h	Bourges	Alain Fournier	1								
	0280007f	Chartres	Marceau	1		1						
	0450049j	Orleans	Pothier	3	✕	2		1				
	0450051l	Orleans	Benjamin Franklin				1		1			

Académie	Étab	Ville	Nom	MP/SI	Option informatique	PC/SI	PT/SI	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan
	0370035m	Tours	Descartes	3	✗	2		1				
Orléans -tours	0371481r	Tours	Jacques De Vaucanson				1					
Paris	0750647w	Paris 3e	Turgot			1						
	0750672y	Paris 3 e	Duperré E.S.A.A.									1
	0750652b	Paris 4 e	Charlemagne	2	✗	1						
	0750655e	Paris 5 e	Louis Le Grand	4	✗	2						
	0750654d	Paris 5 e	Henri Iv	2	✗	1		1				
	0750656f	Paris 5 e	Lavoisier			1						
	0750685h	Paris 6 e	Saint-Louis	5	✗	5		3				
	0750660k	Paris 6 e	Fénelon	2	✗	1		1				
	0750663n	Paris 8 e	Chaptal	3	✗	2	1	2				
	0750667t	Paris 9 e	Condorcet	2	✗	1						
	0750668u	Paris 9 e	Jacques Decour	1		2						
	0750676c	Paris 11 e	Dorian				1					
	0750675b	Paris 11 e	Voltaire				1					
	0750679f	Paris 12 e	Paul Valéry	1		1						
	0750685m	Paris 13 e	Pierre-Gilles De Gennes	1		2		1			1	
	0750691u	Paris 14 e	Raspail			1	2		1			
	0750693w	Paris 15 e	Buffon	1		1						
	0750699c	Paris 16 e	Janson De Sailly	4	✗	3		2				
	0750700d	Paris 16 e	Jean-Baptiste Say			1	1	1				
	0750698b	Paris 16 e	Claude Bernard	1	✗	1						
	0750704h	Paris 17 e	Carnot			1						
	0750705j	Paris 17 e	Honoré De Balzac			1						
Poitiers	0170028n	La rochelle	Jean Dautet	1		1						
	0170029p	La rochelle	Léonce Vieljeux						1			
	0860035w	Poitiers	Camille Guérin	2	✗	1		2				
	0860037y	Poitiers	Louis Armand				1					
Reims	0510034k	Reims	Franklin Roosevelt	1		2	1					
	0510031g	Reims	Georges Clémenceau	2	✗			1				
	0100022v	Troyes	Chrétien De Troyes	1		1						
	0100025y	Troyes	Lombards						1			
Rennes	0290007a	Brest	La Perouse Kérichen	2	✗	1						
	0290012f	Brest	Vauban			1	1					
	0560025y	Lorient	Dupuy De Lome	1		1						

Académie	Étab	Ville	Nom	MP/SI	Option informatique	PC/SI	PT/SI	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan
Rennes	0290069t	Quimper	Auguste Brizeux			1						
	0350710g	Rennes	René-François De Chateaubriand	3	×	2		3				
	0350029s	Rennes	Joliot-Curie			1	1					
	0220056s	Saint brieuc	François Rabelais	1		1						
	0220058u	Saint brieuc	Chaptal						1			
	0560051b	Vannes	Alain-René Lesage	1			1					
Réunion	9740001h	Saint denis	Leconte De Lisle	1		1						
	9740054r	Saint denis	Lislet Geoffroy				1					
	9740471u	Saint benoit	Amiral Bouvet						1			
	9740002j	Le tampon	Roland Garros			1		1				
Rouen	0270016w	Evreux	Aristide Briand			1						
	0760052u	Le havre	Francois 1er	1		1						
	0760058a	Le havre	Robert Schuman-Perret				1					
	0760090k	Rouen	Corneille	2	×	2		1				
	0760095r	Rouen	Blaise Pascal				1					
	0760110g	Sotteville les rouen	Marcel Sembat						1			
Strasbourg	0680010s	Colmar	Blaise Pascal						1			
	0680031p	Mulhouse	Albert Schweitzer	2	×	1						
	0681768c	Mulhouse	Lavoisier							1		
	0670080y	Strasbourg	Jean-Baptiste Kléber	4	×	3						
	0670085d	Strasbourg	Louis Couffignal			1	2					
	0670084c	Strasbourg	Jean Rostand					1			1	
	0671509b	Haguenau	Alphonse Heinrich Nessel						1			
Toulouse	0120022j	Rodez	Ferdinand Foch	1								
	0310047h	Toulouse	Ozenne					1			1	
	0810004p	Albi	Louis Rascol						1			
	0810959c	Castres	Borde Basse	1								
	0810006s	Albi	Lapérouse			1						
	0820021c	Montauban	Antoine Bourdelle				1					
	0650025z	Tarbes	Théophile Gautier			1						
	0650027b	Tarbes	Jean Dupuy				1					
	0312289v	Saint Orens de Gameville	Pierre Paul Riquet						1			
	0310036w	Toulouse	Pierre De Fermat	3	×	2		2				
Toulouse	0310044e	Toulouse	Déodat De Severac			2	1					

Académie	Étab	Ville	Nom	MP/SI	Option informatique	PC/SI	PT/SI	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan
	0310038y	Toulouse	Bellevue	1		2						
	0311323v	Toulouse	Rive Gauche									1
Versailles	0920136y	Clichy	Newton-Enrea				1					
	0952196w	Enghien les bains	Gustave Monod	1		1						
	0911251r	Evry	Parc Des Loges	1		1						
	0782539l	Mantes-la-jolie	Saint Exupery	1								
	0781512v	Montigny-le-Bretonneux	Descartes			1						
	0910727w	Massy	Parc De Vilgenis				1					
	0920142e	Neuilly sur seine	Louis Pasteur	2	×	2						
	0920134w	Boulogne-Billancourt	Jacques Prévert					1				
	0910626l	Orsay	Blaise Pascal	2		1						
	0911492c	Les Ulis	L'essouriau			1						
	0910620e	Corbeil Essonnes	Robert Doisneau						1			
	0950649p	Pontoise	Camille Pissarro	1								
	0920799u	Rueil Malmaison	Richelieu						1			
	0910627m	Savigny sur orge	Jean Baptiste Corot	1		1						
	0920145h	Sceaux	Lakanal	1		2		2				
	0782132u	Saint germain en laye	Jeanne D'albret	1		1						
	0951104j	Saint-Ouen l'aumône	Jean Perrin						1			
	0950641f	Argenteuil	Jean Jaures			1						
	0920149m	Vanves	Michelet	1		2						
	0782562l	Versailles	Hoche	2	×	2		2				
	0782565p	Versailles	Jules Ferry				2		1			
Nouvelle calédonie	9830003l	Nouméa	Jules Garnier				1					
Polynésie française	9800023c	Pirae	De Taaone				1					

Classes de seconde année

Académie	Etab	Ville	Nom	MP	MP*	Option informatique	PC	PC*	PT	PT*	PSI	PSI*	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan C
Aix-marseille	0130002g	Aix En Provence	Paul Cézanne	1		×	1	1			1						

Académie	Etab	Ville	Nom	MP	MP*	Option informa- tique	PC	PC*	PT	PT*	PSI	PSI*	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan C
	0130003h	Aix En Provence	Vauvenargues						1	1							
	0840003x	Avignon	Frédéric Mistral								1						
	0130040y	Marseille 1e	Thiers	1	2	✕	1	1				1	3				
	0130053m	Marseille 10e	Jean Perrin						1	1		1					
	0132733a	Marseille 13e	Antonin Artaud											1			
	0130051k	Marseille 5e	Marie Curie													1	
	0130160d	Salon De Provence	L'empéri				1										
Amiens	0800009a	Amiens	Louis Thuillier	1	1	✕	1	1			1		2	1			
	0600014p	Compiègne	Pierre D'ailly	1			1										
	0600020w	Nogent Sur Oise	Marie Curie						1								
	0020049t	Saint Quentin	Pierre De La Ramée				1										
Besançon	0900004r	Belfort	Raoul Follereau				1		1		1						
	0250007x	Besançon	Victor Hugo	1	1	✕	1	1			1		1				
	0250011b	Besançon	Jules Haag						1								
	0251994g	Montbéliard	Germaine Tillion											1			
Bordeaux	0640010n	Bayonne	René Cassin				1										
	0330021u	Bordeaux	Michel Montaigne	2	1	✕	1	1			1	1	2				
	0330028b	Bordeaux	Gustave Eiffel						1	1	1	1					
	0330023w	Bordeaux	Camille Jullian	1			1										
	0330021u	Talence	Alfred Kastler												1		
	0640055m	Pau	Louis Barthou	1			1	1			1		1				
	0640057p	Pau	Saint Cricq											1			
Caen	0240024w	Périgueux	Bertran De Born				1										
	0140013n	Caen	Malherbe	2	1	✕							2				
	0142059m	Caen	Victor Hugo				1	1			1						
	0142131r	Caen	Jules Dumont D'urville						1								
	0501828r	Cherbourg En Cotentin	Victor Grignard	1		✕											
Clermont- Ferrand	0630018c	Clermont Ferrand	Blaise Pascal	1	1	✕	1	1			1		1				
	0630021f	Clermont Ferrand	La Fayette	1								1		1			
Clermont- Ferrand	0030026m	Montluçon	Paul Constans						1								
	0630069h	Thiers	Jean Zay						1								
Corse	6200002h	Ajaccio	Laetitia Bonaparte						0,5		0,5						
Créteil	0930117x	Aubervilliers	Le Corbusier						1					1			
	0940580v	Cachan	Lycee Polyvalent							1				1			

Académie	Etab	Ville	Nom	MP	MP*	Option informa- tique	PC	PC*	PT	PT*	PSI	PSI*	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan C
	0770920g	Champagne Sur Seine	La Fayette							1							
	0940113m	Champigny Sur Marne	Langevin-Wallon						1								
	0770927p	Fontainebleau	Francois 1er	1			1				1		1				
	0930830x	Le Raincy	Albert Schweitzer	1	1	✗		1			1		1				
	0770930t	Meaux	Henri Moissan								1						
	0770931u	Meaux	Pierre De Coubertin						1					1			
	0770933w	Melun	Jacques Amyot	1			1										
	0930122c	Montreuil	Condorcet								1						
	0930125f	Saint Denis	Paul Eluard	1							1						
	0940120v	Saint Maur Des Fosses	Marcelin Berthelot	1	1	✗	1	1			1		3				
Dijon	0940121w	Saint Maur Des Fosses	D'arsonval									1			1		
	0890003v	Auxerre	Jacques Amyot								1						
	0710012c	Chalon Sur Saone	Nicéphore Niepce						1								
	0710023p	Cluny	La Prat's						1								
	0210015c	Dijon	Carnot	2	1	✗	1	1				1	1				
	0211033j	Dijon	Gustave Eiffel						1		1			1			
	0580753d	Nevers	Alain Colas														1
	0580031u	Nevers	Jules Renard						1								
Grenoble	0740003b	Annecy	Louis Berthollet	1	1	✗	1	1				1					
	0740006e	Argonay	Louis Lachenal						1								
	0730013t	Chambery	Vaugelas	1		✗					1						
	0730016w	Chambery	Monge											1			
	0380027y	Grenoble	Champollion	2	1	✗	1	1			1	1	2				
	0380033e	Grenoble	Vaucanson						1	1							
	0260035x	Valence	Camille Vernet	1			1				1						
	0380092u	Voiron	Ferdinand Buisson						1								
Guadeloupe	9711032v	Baie Mahault	Charles Coeffin						1								
	9710003b	Les Abymes	Baimbridge	1			1				1		1				
Guyane	9730196a	Remire Montjoly	Léon Gontran Damas								1						
Lille	0590011s	Armentieres	Gustave Eiffel						1	1							
	0620006v	Arras	Robespierre	1				1			1		1				
	0622949u	Boulogne Sur Mer	Mariette	1													
	0590063y	Douai	Albert Chatelet	1				1				1	1				
	0590071g	Dunkerque	Jean Bart	1				1			1						
	0590072h	Dunkerque	De L'europe						1								

Académie	Etab	Ville	Nom	MP	MP*	Option informa- tique	PC	PC*	PT	PT*	PSI	PSI*	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan C
	0590119j	Lille	Faidherbe	2	1	✕	1	1				1	2				
	0590121l	Lille	César Baggio						1	1	1	1					
	0590122m	Lille	Valentine Labbé													1	
	0590214m	Tourcoing	Colbert											1			
	0590221v	Valenciennes	Henri Wallon	1	1	✕	1	1			1						
	0590223x	Valenciennes	Du Hainaut											1			
Limoges	0190010h	Brive La Gaillarde	Georges Cabanis											1			
	0190032g	Tulle	Edmond Perrier				1										
	0870015u	Limoges	Gay Lussac	1				1			1						
	0870056n	Limoges	Turgot						1								
	0870016v	Limoges	Léonard Limosin										1				
Lyon	0010013j	Bourg En Bresse	Lalande	1			1										
	0690037r	Lyon 1e	La Martinière Diderot														1
	0690038s	Lyon 9 E	La Martinière Duchere													1	
	0690128p	Lyon 5 E	Edouard Branly											1			
	0690026d	Lyon 6 E	Du Parc	1	2	✕	1	2			1	1	3				
	0692866r	Lyon 8 E	La Martinière Monplaisir	1	1	✕	1	1	1	1	1	1					
	0690082p	Lyon 9 E	Jean Perrin	1			1				1						
	0420041s	Saint Etienne	Claude Fauriel	1	1	✕	1	1					1				
	0420046x	Saint Etienne	Etienne Mimard						1		1			1			
Martinique	9720825p	Ducos	Centre Sud										1				
	9720003w	Fort-De-France	Bellevue	1			1				1						
	9720004x	Fort-De-France	Pointe Des Nègres											1			
Montpellier	0300002p	Ales	Jean Baptiste Dumas											1			
Montpellier	0340038g	Montpellier	Joffre	2	1	✕	1	1			1	1	1				
	0340042l	Montpellier	Jean Mermoz						1						1		
	0340076y	Sète	Irène Et Frédéric Joliot Curie											1			
	0300021k	Nimes	Alphonse Daudet	1			1				1						
	0300027s	Nimes	Ernest Hemingway														1
	0300026r	Nimes	Dhuoda						1								
Nancy-metz	0660010c	Perpignan	François Arago	1			1				1						
	0880020u	Epinal	Claude Gellée	1													

Académie	Etab	Ville	Nom	MP	MP*	Option informa- tique	PC	PC*	PT	PT*	PSI	PSI*	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan C
	0570029x	Forbach	Jean Moulin	1													
	0570054z	Metz	Fabert	1	1	✕	1	1				1					
	0572757m	Metz	Georges De La Tour										1				
	0573227y	Metz	Louis De Cormontaigne						1		1						
	0570058d	Metz	Louis Vincent											1			
	0540038y	Nancy	Henri Poincaré	1	1	✕	1	1			1		2				
	0540042c	Nancy	Henri Loritz							1	1	1					
Nantes	0491966w	Angers	Henri Bergson	1			1				1						
	0490003m	Angers	Chevrollier						1								
	0720029r	Le Mans	Montesquieu	1		✕		1				1					
	0720033v	Le Mans	Gabriel Touchard- Washington						1					1			
	0440021j	Nantes	Georges Clemenceau	1	1	✕	1	1			2	1	2				
	0440029t	Nantes	Livet						1	1							
	0440069l	Saint-Nazaire	Aristide Briand				1							1			
Nice	0060030a	Nice	Massena	1	1	✕	1	1			1		1				
	0060075z	Nice	Les Eucalyptus						1	1	1						
	0060014h	Cannes	Jules Ferry											1			
	0830053g	Toulon	Jules Dumont D'urville	1			1	1				1					
	0830056k	Toulon	Rouvière						1					1			
	0061642c	Valbonne	Lycée International	2		✕	1					1					
Orléans-tours	0410002e	Blois	François Philibert Dessaigues	1													
	0180005h	Bourges	Alain Fournier	1													
	0280007f	Chartres	Marceau	1			1										
Orléans-tours	0450049j	Orleans	Pothier	2	1	✕	1	1			1	1	1				
	0450051l	Orleans	Benjamin Franklin						1					1			
	0370035m	Tours	Descartes	2	1	✕	1	1			1	1	1				
Paris	0371418r	Tours	Jacques De Vaucanson						1	1							
	0750647w	Paris 3e	Turgot				1										
	0750672y	Paris 3e	Duperré E.S.A.A.														1
	0750652b	Paris 4e	Charlemagne	1	1	✕	1	1									

Académie	Etab	Ville	Nom	MP	MP*	Option informa- tique	PC	PC*	PT	PT*	PSI	PSI*	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan C
	0750655e	Paris 5e	Louis Le Grand	1	4	✕		3				1					
	0750654d	Paris 5e	Henri Iv	1	1			1					1				
	0750656f	Paris 5e	Lavoisier				1										
	0750685h	Paris 5e	Saint-Louis	2	2	✕	2	2			2	3	3				
	0750660k	Paris 6e	Fénelon	1	1	✕		1					1				
	0750663n	Paris 8e	Chaptal	1	1	✕	1	1		1	1	1	2				
	0750667t	Paris 9e	Condorcet	1	1	✕	1					1					
	0750668u	Paris 9e	Jacques Decour	1				1			1	1					
	0750676c	Paris 11e	Dorian						1								
	0750675b	Paris 11e	Voltaire						1								
	0750679f	Paris 12e	Paul Valéry	1							1						
	0750685m	Paris 13e	Pierre Gilles De Gennes	1			1				1		1			1	
	0750691u	Paris 14e	Raspail						1	1	1			1			
	0750693w	Paris 15e	Buffon		1			1			1						
	0750699c	Paris 16e	Janson De Sailly	2	2	✕	1	2			1	1	2				
	0750700d	Paris 16e	Jean-Baptiste Say							1		1	1				
	0750698b	Paris 16e	Claude Bernard	1		✕					1	1					
	0750704h	Paris 17e	Carnot				1										
	0750705j	Paris 17e	Honoré De Balzac				1										
Poitiers	0170028n	La rochelle	Jean Dautet	1							1						
	0170029p	La rochelle	Léonce Vieljeux											1			
	0860035w	Poitiers	Camille Guérin	1	1	✕		1				1	2				
	0860037y	Poitiers	Nelson Mandela						1								
Reims	0510034k	Reims	Franklin Roosevelt				1	1	1		1	1					
	0510031g	Reims	Georges Clémenceau	2	1	✕							1				
Reims	0100022v	Troyes	Chrétien De Troyes	1			1				1						
	0100025y	Troyes	Lombards											1			
Rennes	0290007a	Brest	La Perouse Kérichen	1	1	✕	1	1									
	0290012f	Brest	Vauban						1		1						
	0560025y	Lorient	Dupuy De Lome	1			1				1						
	0290069t	Quimper	Auguste Brizeux				1				1						

Académie	Etab	Ville	Nom	MP	MP*	Option informa- tique	PC	PC*	PT	PT*	PSI	PSI*	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan C
	0350710g	Rennes	François René De Chateaubriand	2	1	✕	1	1			1	1	3				
	0350029s	Rennes	Joliot-Curie						1		1						
	0220056s	Saint brieuc	François Rabelais	1			1				1						
	0220058u	Saint brieuc	Chaptal											1			
	0560051b	Vannes	Alain René Lesage	1					1								
Réunion	9740001h	Saint denis	Leconte De Lisle	1			1					1					
	9740002j	Le tampon	Roland Garros								1		1				
	9740054r	Saint denis	Lislet Geoffroy						1								
	9740471u	Saint benoit	Amiral Pierre Bouvet											1			
Rouen	0270016w	Evreux	Aristide Briand				1				1						
	0760052u	Le havre	Francois 1er	1			1										
	0760058a	Le havre	Schuman Perret						1								
	0760090k	Rouen	Pierre Corneille	1	1	✕	1	1				1	1				
	0760095r	Rouen	Blaise Pascal						1								
	0760110g	Sotteville les rouen	Marcel Sembat											1			
Strasbourg	0680010s	Colmar	Blaise Pascal											1			
	0671509b	Haguenau	Alphonse Heinrich Nessel											1			
	0680031p	Mulhouse	Albert Schweitzer	1	1	✕		1			1						
	0681768c	Mulhouse	Lavoisier												1		
	0670080y	Strasbourg	Jean-Baptiste Kléber	3	1	✕	1	1			2	1					
	0670085d	Strasbourg	Louis Couffignal						1	1		1					
	0670084c	Strasbourg	Jean Rostand										1			1	
Toulouse	0120022j	Rodez	Ferdinand Foch	1													
	0810004p	Albi	Louis Rascol											1			
Toulouse	0810006s	Albi	Lapérouse				1				1						
	0810959c	Castres	Borde Basse	1													
	0650025z	Tarbes	Théophile Gautier				1										
	0820021c	Montauban	Antoine Bourdelle						1								
	0650027b	Tarbes	Jean Dupuy						1								
	0312289v	Saint orens de gameville	Pierre Paul Riquet											1			
	0310036w	Toulouse	Pierre De Fermat	2	1	✕	1	1				1	2				

Académie	Etab	Ville	Nom	MP	MP*	Option informa- tique	PC	PC*	PT	PT*	PSI	PSI*	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan C
	0310044e	Toulouse	Déodat De Severac				1			1		1					
	0310038y	Toulouse	Bellevue	1				1			1						
	0310047h	Toulouse	Ozenne										1			1	
	0311323v	Toulouse	Rive Gauche														1
Versailles	0781512v	Montigny le bx	Descartes				1										
	0920136y	Clichy	Newton-Enrea						1								
	0950644j	Enghien les bains	Gustave Monod	1			1										
	0911251r	Evry	Parc Des Loges	1							1						
	0910620e	Corbeil	Robert Doisneau											1			
	0782539l	Mantes la jolie	Saint Exupery	1													
	0910727w	Massy	Parc De Vilgenis						1								
	0911492c	Les ulis	L'essouriau								1						
	0920142e	Neuilly sur seine	Louis Pasteur	1	1	×	1	1			1						
	0910626l	Orsay	Blaise Pascal		1			1			1						
	0950649p	Pontoise	Camille Pissarro	1													
	0950641f	Argenteuil	Jean Jaures								1						
	0920799u	Rueil malmaison	Richelieu											1			
	0910627m	Savigny sur orge	Jean Baptiste Corot	1				1									
	0920145h	Sceaux	Lakanal	1			1	1				1	2				
	0782132u	Saint germain en laye	Jeanne D'albret	1			1				1						
	0951104j	Saint ouen l'aumone	Jean Perrin											1			
	0920134w	Boulogne billancourt	Jacques Prévert										1				
Versailles	0920149m	Vanves	Michelet	1				1			1						
	0782562l	Versailles	Hoche	1	1	×	1	1				1	2				
	0782565p	Versailles	Jules Ferry						1	1	1			1			
Nouvelle calédonie	9830003l	Noumea	Jules Garnier						1		1						
Polynésie française	9800023c	Pirae	De Taaone						1								

Académie	Etab	Ville	Nom	MP	MP*	Option informa- tique	PC	PC*	PT	PT*	PSI	PSI*	BCPST	TSI	TPC	TB	ENS Cachan C
----------	------	-------	-----	----	-----	-----------------------------	----	-----	----	-----	-----	------	-------	-----	-----	----	--------------------

CPGE de la voie TSI en 3 ans pour bacheliers professionnels

Académie	Étab	Ville	Nom			
				1re année	2e année	3e année
Dijon	0710054y	Montceau les mines	Henri Parriat	1	1	1
Grenoble	0730016w	Chambéry	Monge	1	1	1

CPGE ATS ingénierie industrielle - preparation en 1 an

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions
Aix-Marseille	0130049h	Marseille 7e	Rue Du Rempart	1
	0840005z	Avignon	Philippe De Girard	1
Amiens	0600020w	Nogent sur Oise	Marie Curie	1
Bordeaux	0330028b	Bordeaux	Gustave Eiffel	1
Caen	0142131r	Caen	Jules Dumont D'urville	1*
Clermont-Ferrand	0630021f	Clermont-Ferrand	La Fayette	1
Créteil	0770920g	Champagne sur seine	La Fayette	1
	0930125f	Saint-Denis	Paul Eluard	1
Dijon	0211033j	Dijon	Gustave Eiffel	1
Grenoble	0381603l	Grenoble	André Argouges	1
	0261505v	Valence	Algoud-Laffemas	1
Lille	0590121l	Lille	César Baggio	1
Lyon	0690128p	Lyon 5e	Edouard Branly	1
Montpellier	0340011c	Béziers	Jean Moulin	1
Nancy-metz	0880021v	Epinal	Pierre Mendes France	1
Nantes	0440029t	Nantes	Livet	1
	0720033v	Le mans	Gabriel Touchard-Washington	1
Nice	0060014h	Cannes	Jules Ferry	1

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions
Paris	0750712s	Paris 19e	Diderot	1
	0750713t	Paris 19e	Jacquard	1
Poitiers	0170029p	La rochelle	Léonce Vieljeux	1
Reims	0511565z	Reims	Arago	1
Rennes	0350029s	Rennes	Joliot Curie	1
	0220023f	Lannion	Félix Le Dantec	1
	0290071v	Quimper	Yves Thepot	1
Réunion	9740002j	Le tampon	Roland Garros	1
Rouen	0760095r	Rouen	Blaise Pascal	1
Strasbourg	0680034t	Mulhouse	Louis Armand	1
Toulouse	0810004p	Albi	Louis Rascol	1
	0310044e	Toulouse	Déodat De Severac	1
Versailles	0950641f	Argenteuil	Jean Jaures	1
	0920136y	Clichy	Newton-Enrea	1
	0782565p	Versailles	Jules Ferry	1
	0910620e	Corbeil Essonne	Robert Doisneau	1
Nouvelle Calédonie	9830003l	Nouméa	Jules Garnier	1

*ATS mixte ingénierie industrielle et génie civil en réseau avec le lycée Laplace à Caen et l'institut privé Lemonnier à Caen

CPGE ATS métiers de la chimie - préparation en 1 an

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions
Lille	0595809u	Valenciennes	De L'escaut	1
Lyon	0690037r	Lyon 1e	La Martinière Diderot	1
Paris	0750685m	Paris 13e	Pierre-Gilles De Gennes	1

cpge ats biologie - préparation en 1 an

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions
Paris	0750685m	Paris 13e	Pierre-Gilles De Gennes	1
Versailles	0921156g	Gennevilliers	Galilée	1

CPGE ATS génie civil - préparation en 1 an

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions
Bordeaux	0640001d	Anglet	Cantau	1
Caen	0142131r	Caen	Jules Dumont d'urville	1*
Lille	0595786u	Lomme	Jean prouvé	1
Nancy-Metz	0542262r	Laxou	Héré	1

*ATS mixte ingénierie industrielle et génie civil en réseau avec le lycée Laplace à Caen et l'institut privé Lemonnier à Caen

CPGE ATS métiers de l'horticulture et du paysage - préparation en 1 an

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions
Créteil	0931779d	Montreuil	Métiers De L'horticulture Et Du Paysage	1

CPGE de la filière économique et commerciale**Classes de première année**

Académie	Étab	Ville	Nom	Option Scientifique	Option Economique	Option Economique (Saint-Cyr)	Option Technologique	ENS Rennes D1	ENS Cachan D2
Aix-Marseille	0130002g	Aix En Provence	Paul Cézanne	1					
	0050006e	Gap	Dominique Villars		1				
	0130040y	Marseille 1e	Thiers	1					
	0130039x	Marseille 1e	Saint Charles		1				
	0130053m	Marseille 10 E	Jean Perrin				1	1	1
	0130048g	Marseille 15 E	Saint Exupéry	1					
Amiens	0800009a	Amiens	Louis Thuillier	1			1		
	0800010b	Amiens	Madeleine Michelis		1				
	0600040t	Noyon	Jean Calvin		1				
Besançon	0900003p	Belfort	Gustave Courbet		1				
Besançon	0250010a	Besançon	Louis Pergaud	1			1		1

Académie	Étab	Ville	Nom	Option Scientifique	Option Economique	Option Economique (Saint-Cyr)	Option Technologique	ENS Rennes D1	ENS Cachan D2
Bordeaux	0640010n	Bayonne	René Cassin		1				
	0330021u	Bordeaux	Michel Montaigne	2	1				
	0330029c	Bordeaux	Nicolas Brémontier				1		
	0330028b	Bordeaux	Gustave Eiffel					1	1
	0640055m	Pau	Louis Barthou	1					
Caen	0140013n	Caen	Malherbe	1					
	0142107p	Caen	Charles De Gaulle		1				
	0141796b	Hérouville Saint Clair	Salvador Allende				1		
	0500065z	Saint-Lô	Le Verrier		1				
Clermont-Ferrand	0630018c	Clermont Ferrand	Blaise Pascal	1	1				
	0630020e	Clermont Ferrand	Sidoine Apollinaire				1		
	0030025l	Montluçon	Madame De Staël		1				
Créteil	0931613y	Bobigny	Louise Michel						1
	0941347d	Fontenay Sous-Bois	Pablo Picasso				1		
	0930830x	Le Raincy	Albert Schweitzer	1					
	0931585t	Livry Gargan	André Boulloche					1	1
	0930123d	Noisy Le Sec	Olympe De Gouge		1				
	0770926n	Fontainebleau	François Couperin		1				
	0770930t	Meaux	Henri Moissan		1		1		
	0770933w	Melun	Jacques Amyot	1					
	0772737g	Sourdun	Internat D'excellence		1				
	0940580v	Cachan	Lycée Polyvalent					1	
	0940120v	Saint Maur Des Fosses	Marcelin Berthelot	1	1				
	0940124z	Vincennes	Hector Berlioz		1				
Dijon	0710011b	Chalon Sur Saone	Pontus De Tyard	1					
	0210015c	Dijon	Carnot	1	1				
	0211033j	Dijon	Gustave Eiffel					1	1
	0210019g	Dijon	Le Castel				1		

Académie	Étab	Ville	Nom	Option Scientifique	Option Economique	Option Economique (Saint-Cyr)	Option Technologique	ENS Rennes D1	ENS Cachan D2
Grenoble	0740003b	Annecy	Claude Louis Berthollet	1	1				
	0380027y	Grenoble	Champollion	1	1				
	0380029a	Grenoble	Les Eaux Claires				1		
	0260035x	Valence	Camille Vernet	1	1				
Guadeloupe	9710003b	Les Abymes	Baimbridge	1			1		
	9710002a	Basse Terre	Gerville Réache		1				
Lille	0620007w	Arras	Gambetta Carnot		1				
	0590258k	Lille	Gaston Berger	1	1		1		1
	0590119j	Lille	Faidherbe	1					
	0590071g	Dunkerque	Jean Bart		1				
Limoges	0870015u	Limoges	Gay Lussac	1					
Lyon	0010014k	Bourg En Bresse	Edgar Quinet		1				
	0690023a	Lyon 2 E	Ampère	2	1				
	0690028f	Lyon 5 E	De Saint Just	1	1				
	0690026d	Lyon 6 E	Du Parc	2					
	0690032k	Lyon 2 E	Juliette Recamier					1	1
	0690038s	Lyon 9 E	La Martinière Duchere				1		
	0693478f	Saint Priest	Condorcet				1		
	0690097f	Villefranche Sur Saône	Claude Bernard				1		
	0420041s	St Etienne	Claude Fauriel	1	1				
Martinique	9720003w	Fort De France	Bellevue		1				
	9720350y	La Trinité	Frantz Fanon				1		
Montpellier	0340038g	Montpellier	Joffre	1					
	0340042l	Montpellier	Jean Mermoz					1	1
	0340040j	Montpellier	Jules Guesde				1		
	0300021k	Nimes	Alphonse Daudet		1				
Nancy-Metz	0570054z	Metz	Fabert	1					
	0572757m	Metz	Georges De La Tour		1				

Académie	Étab	Ville	Nom	Option Scientifique	Option Economique	Option Economique (Saint-Cyr)	Option Technologique	ENS Rennes D1	ENS Cachan D2
	0540040a	Nancy	Frédéric Chopin				1		
	0540038y	Nancy	Henri Poincaré	1	1				
Nantes	0491966w	Angers	Henri Bergson	1					
	0490003m	Angers	Chevrollier				1		
	0490002l	Angers	Joachim Du Bellay		1				
	0720033v	Le Mans	Gabriel Touchard Washington	1					
	0440021j	Nantes	Georges Clemenceau	1					
	0442765s	Nantes	Nelson Mandela		1				
	0441993c	Nantes	Carcouet					1	
Nice	0060030a	Nice	Massena	2					
	0060033d	Nice	Honoré D'estienne D'orves				1		
	0830053g	Toulon	Jules Dumont D'urville	1	1				
	0061642c	Valbonne	Lycée International		1				
Orléans-Tours	0450782f	Orléans	Voltaire		1		1		
	0450049j	Orléans	Pothier	1					
	0370035m	Tours	Descartes	1					
Paris	0750647w	Paris 3 E	Turgot				1	1	1
	0750654d	Paris 5 E	Henri Iv	1		1			
	0750655e	Paris 5 E	Louis Le Grand	1					
	0750656f	Paris 5 E	Lavoisier	1					
	0750657g	Paris 6 E	Montaigne	1	1				
	0750685h	Paris 6 E	Saint-Louis	1					
	0750663n	Paris 8 E	Chaptal	1					
	0750668u	Paris 9 E	Jacques Decour	1					
	0750679f	Paris 12 E	Paul Valery	1					
	0750683k	Paris 13 E	Claude Monet		1				
	0750682j	Paris 13 E	Rodin		1				

Académie	Étab	Ville	Nom	Option Scientifique	Option Economique	Option Economique (Saint-Cyr)	Option Technologique	ENS Rennes D1	ENS Cachan D2
	0750699c	Paris 16 E	Janson de Sailly	2	1				
	0750698b	Paris 16 E	Claude Bernard	1					
	0750704h	Paris 17 E	Carnot	2	2				
	0750707l	Paris 17 E	Ecole Nationale De Commerce Bessières		1		1	1	1
Paris	0750714u	Paris 20 E	Hélène Boucher	1					
Poitiers	0171628c	La Rochelle	Université		1				
Poitiers	0791062a	Niort	Venise Verte				1		
	0860035w	Poitiers	Camille Guérin	1					
	0860038z	Poitiers	Aliénor D'aquitaine		1				
Reims	0510034k	Reims	Franklin Roosevelt	1			1		
	0510031g	Reims	Georges Clemenceau		1				
	0100023w	Troyes	Marie De Champagne		1				
Rennes	0220056s	Saint Brieuc	François Rabelais		1				
	0290007a	Brest	La Perouse Kerichen	1	1				
	0290013g	Brest	Jules Lesven				1		
	0560025y	Lorient	Dupuy De Lome	1					
	0350710g	Rennes	François René De Chateaubriand	1	1				
	0352009u	Rennes	Victor et Hélène Basch						1
	0561733e	Lorient	Universite Bretagne Sud					1	
	0561736h	Vannes	Universite Bretagne Sud					1	
Réunion	9741046u	Saint denis	Bellepierre	1	1		1		
Rouen	0760052u	Le havre	François 1er	1				1	
	0760090k	Rouen	Pierre Corneille	1					
	0760096s	Rouen	Gustave Flaubert		1				

Académie	Étab	Ville	Nom	Option Scientifique	Option Economique	Option Economique (Saint-Cyr)	Option Technologique	ENS Rennes D1	ENS Cachan D2
	0760109f	Sotteville les rouen	Les Bruyeres				1		
Strasbourg	0680032r	Mulhouse	Michel De Montaigne	1	1				
	0670080y	Strasbourg	Jean-Baptiste Kleber	2	1				
	0670081z	Strasbourg	Pontonniens	1					
	0670086e	Strasbourg	René Cassin				2	1	1
Toulouse	0460007h	Cahors	Clément Marot		1				
	0810005r	Albi	Bellevue	1					
	0650025z	Tarbes	Théophile Gautier		1				
Toulouse	0310047h	Toulouse	Ozenne	1	1		1	1	1
	0310036w	Toulouse	Pierre De Fermat	2					
Versailles	0920130s	Antony	Descartes	1					
	0951399e	Cergy	Alfred Kastler	1	1		1		
	0782539l	Mantes la jolie	Saint Exupéry		1				
	0911072w	Massy	Parc De Vilgenis		1		1		
	0920143f	Neuilly sur seine	La Folie Saint James		1				
	0950650r	Sarcelles	Jean-Jacques Rousseau		1				
	0910627m	Savigny sur orge	Jean-Baptiste Corot		1				
	0920145h	Sceaux	Lakanal	1					
	0920146j	Sceaux	Marie Curie					1	1
	0920801w	St cloud	Alexandre Dumas	1	1				
	0782132u	St germain en laye	Jeanne d'Albret	1					
	0920149m	Vanves	Michelet	1			1		
	0782562l	Versailles	Hoche	1	1				
	0782567s	Versailles	Marie Curie						1
	0782563m	Versailles	La Bruyère	1					
Polynésie Française	9840002e	Papeete	Paul Gauguin		1				
	9840386x	Papara	Tuianu Le Gayic				1		

Académie	Étab	Ville	Nom	Option Scientifique	Option Economique	Option Economique (Saint-Cyr)	Option Technologique	ENS Rennes D1	ENS Cachan D2
Nouvelle Calédonie	9830557n	Dumbea	Grand Nouméa		1		1		

CPGE de la filière économique et commerciale

Classes de seconde année

Académie	Étab	Ville	Nom	Option Scientifique	Option Economique	Option Economique (Saint-Cyr)	Option Technologique	ENS Rennes D1	ENS Cachan D2
Aix-Marseille	0130002g	Aix En Provence	Paul Cézanne	1					
	0050006e	Gap	Dominique Villars		1				
	0130040y	Marseille 1 E	Thiers	1					
	0130039x	Marseille 1 E	Saint Charles		1				
Aix-Marseille	0130053m	Marseille 10 E	Jean Perrin				1	1	1
	0130048g	Marseille 15 E	Saint Exupéry	1					
Amiens	0800009a	Amiens	Louis Thuillier	1			1		
	0800010b	Amiens	Madeleine Michelis		1				
	0600040t	Noyon	Jean Calvin		1				
Besançon	0900003p	Belfort	Gustave Courbet		1				
	0250010a	Besançon	Louis Pergaud	1			1		1
Bordeaux	0640010n	Bayonne	René Cassin		1				
	0330021u	Bordeaux	Michel Montaigne	2	1				
	0330028b	Bordeaux	Gustave Eiffel					1	1
	0330029c	Bordeaux	Nicolas Bremonnier				1		
	0640055m	Pau	Louis Barthou	1					
Caen	0140013n	Caen	Malherbe	1					
	0142107p	Caen	Charles De Gaulle		1				
	0141796b	Herouville Saint Clair	Salvador Allende				1		
	0500065z	Saint-Lô	Le Verrier		1				
	0630018c	Clermont Ferrand	Blaise Pascal	1	1				

Académie	Étab	Ville	Nom	Option Scientifique	Option Economique	Option Economique (Saint-Cyr)	Option Technologique	ENS Rennes D1	ENS Cachan D2
Clermont-Ferrand	0630020e	Clermont Ferrand	Sidoine Apollinaire				1		
	0030025l	Montluçon	Madame de Stael		1				
Créteil	0931613y	Bobigny	Louise Michel						1
	0941347d	Fontenay Sous-Bois	Pablo Picasso				1		
	0930830x	Le Raincy	Albert Schweitzer	1					
	0931585t	Livrygargan	André Boulloche					1	1
	0930123d	Noisy Le Sec	Olympe de Gouge		1				
	0770930t	Meaux	Henri Moissan		1		1		
	0770926n	Fontainebleau	François Couperin		1				
	0770933w	Melun	Jacques Amyot	1					
	0772737g	Sourdun	Internat D'excellence		1				
	0940580v	Cachan	Lycée Polyvalent					1	
	0940120v	Saint Maur Des Fosses	Marcelin Berthelot	1	1				
	0940124z	Vincennes	Hector Berlioz		1				
Dijon	0710011b	Chalon Sur Saône	Pontus De Tyard	1					
	0210015c	Dijon	Carnot	1	1				
	0211033j	Dijon	Gustave Eiffel					1	1
	0210019g	Dijon	Le Castel				1		
Grenoble	0740003b	Annecy	Louis Berthollet	1	1				
	0380027y	Grenoble	Champollion	1	1				
	0380029a	Grenoble	Eaux Claires				1		
	0260035x	Valence	Camille Vernet	1	1				
Guadeloupe	9710003b	Les Aymes	Baimbridge	1			1		
	9710002a	Basse Terre	Gerville Reache		1				
Lille	0620007w	Arras	Gambetta Carnot		1				
	0590071g	Dunkerque	Jean Bart		1				
	0590258k	Lille	Gaston Berger	1	1		1		1
	0590119j	Lille	Faidherbe	1					
Limoges	0870015u	Limoges	Gay Lussac	1					
Lyon	0010014k	Bourg En Bresse	Edgar Quinet		1				
	0690023a	Lyon 02	Ampere	2	1				

Académie	Étab	Ville	Nom	Option Scientifique	Option Economique	Option Economique (Saint-Cyr)	Option Technologique	ENS Rennes D1	ENS Cachan D2
	0690028f	Lyon 05	De Saint Just	1	1				
	0690026d	Lyon 06	Du Parc	2					
	0690032k	Lyon 02	Juliette Recamier					1	1
	0690038s	Lyon 9	Martiniere Duchere				1		
	0693478f	Saint Priest	Condorcet				1		
	0690097f	Villefranche Sur Saone	Claude Bernard				1		
	0420041s	Saint Etienne	Claude Fauriel	1	1				
Martinique	9720003w	Fort De France	Bellevue		1				
	9720350y	La Trinité	Frantz Fanon				1		
Montpellier	0340038g	Montpellier	Joffre	1					
	0340042l	Montpellier	Jean Mermoz					1	1
	0340040j	Montpellier	Jules Guesde				1		
	0300021k	Nimes	Alphonse Daudet		1				
Nancy-Metz	0570054z	Metz	Fabert	1					
	0572757m	Metz	Georges De La Tour		1				
	0540038y	Nancy	Henri Poincare	1	1				
	0540040a	Nancy	Frédéric Chopin				1		
Nantes	0491966w	Angers	Henri Bergson	1					
	0490003m	Angers	Chevrollier				1		
	0490002l	Angers	Joachim Du Bellay		1				
	0720033v	Le Mans	Gabriel Touchard Washington	1					
	0440021j	Nantes	Georges Clemenceau	1					
	0442765s	Nantes	Nelson Mandela		1				
	0441993c	Nantes	Carcouet					1	
Nice	0060030a	Nice	Massena	2					
	0060037h	Nice	Honoré D'estienne D'orves				1		
	0830053g	Toulon	Jules Dumont D'urville	1	1				
	0061642c	Valbonne	Lycée International		1				
Orléans-Tours	0450782f	Orleans	Voltaire		1		1		

Académie	Étab	Ville	Nom	Option Scientifique	Option Economique	Option Economique (Saint-Cyr)	Option Technologique	ENS Rennes D1	ENS Cachan D2
	0450049j	Orleans	Pothier	1					
	0370035m	Tours	Descartes	1					
Paris	0750647w	Paris 3e	Turgot				1	1	1
	0750654d	Paris 5 E	Henri Iv	1		1			
	0750655e	Paris 5 E	Louis Le Grand	1					
	0750656f	Paris 5 E	Lavoisier	1					
	0750657g	Paris 6 E	Montaigne	1	1				
	0750685h	Paris 6 E	Saint-Louis	1					
	0750663n	Paris 8 E	Chaptal	1					
	0750668u	Paris 9 E	Jacques Decour	1					
	0750679f	Paris 12 E	Paul Valery	1					
	0750683k	Paris 13 E	Claude Monet		1				
	0750682j	Paris 13 E	Rodin		1				
	0750699c	Paris 16 E	Janson De Saily	2	1				
	0750698b	Paris 16 E	Claude Bernard	1					
	0750704h	Paris 17 E	Carnot	2	2				
Paris	0750707l	Paris 17 E	Ecole Nationale De Commerce Bessieres		1		1	1	1
	0750714u	Paris 20 E	Hélène Boucher	1					
Poitiers	0791062a	Niort	La Venise Verte				1		
	0860035w	Poitiers	Camille Guerin	1					
	0860038z	Poitiers	Aliénor D'aquitaine		1				
	0171628c	La Rochelle	Université		1				
Reims	0510034k	Reims	Franklin Roosevelt	1			1		
	0510031g	Reims	Georges Clemenceau		1				
	0100023w	Troyes	Marie De Champagne		1				
Rennes	0220056s	Saint Brieuc	François Rabelais		1				
	0290007a	Brest	La Perouse Kérichen	1	1				
	0290013g	Brest	Jules Lesven				1		
	0560025y	Lorient	Dupuy De Lome	1					
	0561733e	Lorient	Université Bretagne Sud					1	

Académie	Étab	Ville	Nom	Option Scientifique	Option Economique	Option Economique (Saint-Cyr)	Option Technologique	ENS Rennes D1	ENS Cachan D2
	0561736h	Vannes	Université Bretagne Sud					1	
	0350710g	Rennes	Chateaubriand	1	1				
	0352009u	Rennes	Victor Et Hélène Basch						1
Réunion	9741046u	Saint Denis	Bellepierre	1	1		1		
Rouen	0760052u	Le Havre	Francois 1er	1				1	
	0760090k	Rouen	Pierre Corneille	1					
	0760096s	Rouen	Gustave Flaubert		1				
	0760109f	Notteville Les Rouen	Les Bruyeres				1		
Strasbourg	0680032r	Mulhouse	Michel De Montaigne	1	1				
	0670080y	Strasbourg	Jean-Baptiste Kleber	2	1				
	0670081z	Strasbourg	Les Pontonniers	1					
	0670086e	Strasbourg	René Cassin				2	1	1
Toulouse	0460007h	Cahors	Clément Marot		1				
	0810005r	Albi	Bellevue	1					
	0650025z	Tarbes	Théophile Gautier		1				
	0310047h	Toulouse	Ozenne	1	1		1	1	1
	0310036w	Toulouse	Pierre De Fermat	2					
Versailles	0920130s	Antony	Descartes	1					
	0951399e	Cergy	Alfred Kastler	1	1		1		
	0782539l	Mantes La Jolie	Saint Exupery		1				
	0911072w	Massy	Parc De Vilgenis		1		1		
	0920143f	Neuilly Sur Seine	La Folie Saint James		1				
	0950650r	Sarcelles	Jean-Jacques Rousseau		1				
	0910627m	Savigny Sur Orge	Jean-Baptiste Corot		1				
	0920145h	Sceaux	Lakanal	1					
	0920146j	Sceaux	Marie Curie					1	1
	0920801w	Saint Cloud	Alexandre Dumas	1	1				
	0782132u	Saint Germain En Laye	Jeanne D'albret	1					
	0920149m	Vanves	Michelet	1			1		
	0782562l	Versailles	Hoche	1	1				
	0782563m	Versailles	La Bruyere	1					
	0782567s	Versailles	Marie Curie						1

Académie	Étab	Ville	Nom	Option Scientifique	Option Economique	Option Economique (Saint-Cyr)	Option Technologique	ENS Rennes D1	ENS Cachan D2
Polynésie	9840002e	Papeete	Paul Gauguin		1				
	9840386x	Papara	Tuianu Le Gayic				1		
Nouvelle Calédonie	9830557n	Dumbea	Grand Noumea		1		1		

CPGE de la filière économique et commerciale en 3 ans pour bacheliers professionnels

Académie	Étab	Ville	Nom	Option Technologique		
				1re Année	2e Année	3e Année
Aix-Marseille	0130053m	Marseille 10ème	Jean Perrin	1	1	1

CPGE ATS économie-gestion - préparation en 1 an

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions
Aix-Marseille	0130053m	Marseille 10e	Jean Perrin	1
Bordeaux	0330029c	Bordeaux	Nicolas Brémontier	1
Dijon	0210017e	Dijon	Montchapet	1
Lille	0590258k	Lille	Gaston Berger	1
Lyon	0690038s	Lyon 9e	La Martinière Duchère	1
Montpellier	0340040j	Montpellier	Jules Guesde	1
Nice	0060001u	Antibes	Jacques Audiberti	1
Paris	0750707l	Paris 17e	Ecole Nationale De Commerce Bessieres	1
	0753268v	Paris 13e	Jean Lurçat	1
Poitiers	0860038z	Poitiers	Aliénor D'aquitaine	1
Réunion	9741046u	Saint Denis	Bellepierre	1
Rouen	9760109f	Sotteville-Lès-Rouen	Les Bruyères	1
Strasbourg	0670086e	Strasbourg	René Cassin	1
Toulouse	0310047h	Toulouse	Ozenne	1
Versailles	0911072w	Massy	Parc De Vilgenis	1

CPGE de la filière économique et commerciale – voie professionnelle

Préparation en 1 an réservée aux bacheliers professionnels

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions
Poitiers	0791062a	Niort	La venise verte	1

CPGE de la filière littéraire

Classes de première année

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions	Remarques - Lettres
Aix-Marseille	0130002g	Aix En Provence	Paul Cézanne	1	
	0130040y	Marseille	Thiers 1er	1	Prépare A L'option Théâtre
	0840003x	Avignon	Frédéric Mistral	1	Prépare Aux Options Cinéma-Audiovisuel Et Théâtre
Amiens	0800009a	Amiens	Louis Thuillier	1	
	0600014p	Compiègne	Pierre D'ailly	1	
	0020048s	Saint Quentin	Henri Martin	1	Prépare Aux Options Cinéma-Audiovisuel Et Musique
Besançon	0250008y	Besançon	Louis Pasteur	1	
Bordeaux	0330021u	Bordeaux	Michel De Montaigne	2	Prépare A L'option Histoire Des Arts
	0330023w	Bordeaux	Camille Jullian	2	Prépare A L'option Théâtre
	0640055m	Pau	Louis Barthou	1	
	0240024w	Périgueux	Bertran De Born	1	
Caen	0140013n	Caen	Malherbe	2	Prépare A L'option Théâtre
	0500016w	Octeville	Jean-François Millet	1	Prépare A L'option Cinéma-Audiovisuel
Clermont-Ferrand	0630018c	Clermont Ferrand	Blaise Pascal	2	Prépare A L'option Cinéma-Audiovisuel
	0030025l	Montluçon	Madame De Stael	1	Prépare A L'option Musique
Corse	7200009x	Bastia	Giocante De Casabianca	1	
Créteil	0772229e	Meaux	Jean Vilar	1	Prépare A L'option Cinéma-Audiovisuel, Lettres Modernes Et Histoire-Géographie
	0930830x	Le Raincy	Albert Schweitzer	1	
	0941413a	Créteil	Léon Blum	1	Prépare Aux Options Cinéma-Audiovisuel Et Histoire Des Arts
	0940120v	Saint Maur Des Fosses	Marcelin Berthelot	1	
	0930126g	Saint Ouen	Auguste Blanqui	1	Prépare A L'option Histoire Des Arts
	0930121b	Montreuil	Jean Jaures	1	Option Théâtre
Dijon	0210015c	Dijon	Carnot	2	Prépare A L'option Sciences Sociales
Grenoble	0740003b	Annecy	Claude Louis Berthollet	1	Prépare A L'option Cinéma-Audiovisuel

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions	Remarques - Lettres
	0380027y	Grenoble	Champollion	2	
Guadeloupe	9710002a	Basse Terre	Gerville Reache	1	Latin, Lv2 Espagnol
Guyane	9730001n	Cayenne	Félix Eboue	1	
Lille	0624430d	Arras	Gambetta Carnot	1	Prépare A L'option Arts Plastiques
	0622949u	Boulogne Sur Mer	Mariette	1	Lettres Modernes, Histoire- Géographie, Anglais
	0590063y	Douai	Albert Chatelet	1	
	0590119j	Lille	Faidherbe	3	Prépare Aux Options : Théâtre, Cinéma-Audiovisuel
	0590222w	Valenciennes	Watteau	1	
Limoges	0870015u	Limoges	Gay Lussac	1	Théâtre, Anglais, Allemand, Espagnol, Italien
Lyon	0690027e	Lyon 6e	Edouard Herriot	3	Prépare Aux Options : Théâtre, Cinéma-Audiovisuel
	0690026d	Lyon 6e	Du Parc	2	Prépare A L'option Histoire Des Arts
	0420041s	St Etienne	Claude Fauriel	1	
Martinique	9720003w	Fort De France	Bellevue	1	
Montpellier	0340040j	Montpellier	Jules Guesde	1	Histoire-Géographie
	0340038g	Montpellier	Joffre	2	
	0300021k	Nîmes	Alphonse Daudet	1	
Nancy-Metz	0572757m	Metz	Georges De La Tour	2	
	0540038y	Nancy	Henri Poincaré	2	Prépare A L'option Cinéma - Audiovisuel
Nantes	0491966w	Angers	Henri Bergson	1	
	0720029r	Le Mans	Montesquieu	1	
	0440024m	Nantes	Gabriel Guist'hau	1	Prépare A L'option Théâtre
	0440021j	Nantes	Georges Clemenceau	1	Prépare A L'option Histoire Des Arts
Nice	0060030a	Nice	Massena	2	Arabe
	0060011e	Cannes	Carnot	1	Prépare Aux Options Théâtre, Cinéma Audiovisuel Et Arts Plastiques
Nice	0830053g	Toulon	Jules Dumont D'urville	2	
Orléans-Tours	0450049j	Orléans	Pothier	2	Prépare A L'option Théâtre
	0370035m	Tours	Descartes	1	
Paris	0750648x	Paris 3e	Victor Hugo	1	Prépare A L'option Théâtre
	0750654d	Paris 5e	Henri IV	4	

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions	Remarques - Lettres
	0750655e	Paris 5e	Louis Le Grand	2	Prépare A L'option Cinéma-Audiovisuel
	0750660k	Paris 6e	Fenelon	3	Prépare Aux Options Musique Et Théâtre
	0750662m	Paris 7e	Victor Duruy	2	
	0750663n	Paris 8e	Chaptal	1	
	0750669v	Paris 9e	Jules Ferry	2	
	0750667t	Paris 9e	Condorcet	2	Prépare A L'option Arts Plastiques
	0750670w	Paris 9e	Lamartine	1	
	0750679f	Paris 12e	Paul Valery	1	Prépare A L'option Cinéma-Audiovisuel, Géographie, Latin, Grec Et L'option Cinéma-Audiovisuel De L'ENS Lyon
	0750683k	Paris 13e	Claude Monet	2	Prépare A L'option Théâtre
	0750703g	Paris 16e	Moliere	2	Prépare A L'option Théâtre
	0750699c	Paris 16e	Janson De Sailly	1	Prépare A L'option Histoire Des Arts
	0750705j	Paris 17e	Honoré De Balzac	1	
	0750714u	Paris 20e	Hélène Boucher	1	
Poitiers	0160002r	Angoulême	Guez De Balzac	1	Prépare A L'option Cinéma-Audiovisuel
	0860035w	Poitiers	Camille Guérin	1	Histoire-Géographie
Reims	0510032h	Reims	Jean Jaures	2	
Rennes	0220057t	Saint Briec	Ernest Renan	1	
	0290007a	Brest	La Perouse Kerichen	2	
	0290098z	Quimper	De Cornouaille	1	
	0350710g	Rennes	François-René De Chateaubriand	2	Prépare A L'option Cinéma-Audiovisuel
Réunion	9740001h	Saint Denis	Leconte De Lisle	1	Prépare A L'option Cinéma-Audiovisuel
Rouen	0760174b	Le Havre	Claude Monet	1	Classe Mixte A/L – B/L
	0760091l	Rouen	Jeanne D'arc	2	Prépare A L'option Cinéma - Audiovisuel
Strasbourg	0670079x	Strasbourg	Fustel De Coulanges	2	Prépare A L'option Histoire Des Arts
Toulouse	0310041b	Toulouse	Saint-Sernin	3	Prépare Aux Options Histoire Des Arts, Théâtre, Musique Et Cinéma Audiovisuel

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions	Remarques - Lettres
Versailles	0310036w	Toulouse	Pierre De Fermat	1	Prépare Aux Options Musique Et Théâtre
	0311323v	Toulouse	Rive Gauche	1	
	0952196w	Enghien Les Bains	Gustave Monod	1	Histoire-Géographie
	0782539l	Mantes La Jolie	Saint-Exupery	1	
	0920141d	Nanterre	Joliot Curie	1	Prépare A L'option Théâtre
	0910627m	Savigny Sur Orge	Jean-Baptiste Corot	1	
	0920145h	Sceaux	Lakanal	2	Prépare A L'option Théâtre
	0920802x	Sèvres	Jean Pierre Vernant	1	Prépare A L'option Cinéma – Audiovisuel - Anglais
	0782555d	St Germain En Laye	Jeanne D'albret	1	
	0920149m	Vanves	Michelet	1	Prépare A L'option Histoire Des Arts
	0782563m	Versailles	La Bruyere	2	
Nouvelle Calédonie	9830002k	Noumea	La Pérouse	1	

Lettres et Sciences Sociales - Classes de Première Année

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions	Remarques - Lettres et Sciences Sociales
Aix-Marseille	0130040y	Marseille 1e	Thiers	1	
Bordeaux	0330021u	Bordeaux	Michel De Montaigne	1	
Clermont Ferrand	0630077s	Clermont Ferrand	Ambroise Bruguière	1	
Créteil	0770933w	Melun	Jacques Amyot	1	
Dijon	0210015c	Dijon	Carnot	1	
Lille	0590119j	Lille	Faidherbe	1	
	0590063y	Douai	Albert Chatelet	1	
Lyon	0690026d	Lyon	Du Parc	1	
	0690028f	Lyon	Saint Just	1	
Montpellier	0300021k	Nîmes	Alphonse Daudet	1	
	0340009a	Beziers	Henri IV	1	
Nantes	0440024m	Nantes	Gabriel Guist' Hau	1	
Orléans-Tours	0450049j	Orléans	Pothier	1	
Paris	0750654d	Paris 5e	Henri IV	1	
	0750699c	Paris 16e	Janson de Sailly	1	
Réunion	9741046u	Saint Denis	Bellepierre	1	

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions	Remarques - Lettres et Sciences Sociales
Rouen	0760174b	Le Havre	Claude Monet	1	Classe Mixte B/L – A/L
Strasbourg	0670079x	Strasbourg	Fustel De Coulanges	1	
Toulouse	0310041b	Toulouse	Saint-Sernin	1	
Versailles	0920145h	Sceaux	Lakanal	1	

Lettres (Chartes) - Classes De Première Année

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions
Paris	0750654d	Paris 5e	Henri IV	1
Strasbourg	0670079x	Strasbourg	Fustel De Coulanges	1
Toulouse	0310036w	Toulouse	Pierre De Fermat	1

Classes De Seconde Année

1re Supérieure (Ulm)

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions	Enseignements Optionnels Autorisés (Ulm)	Remarques - 1re Sup (Ulm)
Aix-Marseille	0130040y	Marseille 1e	Thiers	1	Philosophie, Histoire, Géographie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Anglais, Théâtre, Italien,	
Bordeaux	0330021u	Bordeaux	Michel De Montaigne	2	Philosophie, Histoire, Géographie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Anglais, Allemand, Espagnol, Histoire Des Arts, Option Chartes Dans Le Cadre De La Préparation Au Concours D'entrée A L'école Des Chartes – Section B	

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions	Enseignements Optionnels Autorisés (Ulm)	Remarques - 1re Sup (Ulm)
	0640055m	Pau	Louis Barthou	1	Lettres Modernes, Lettres Classiques, Allemand, Anglais, Espagnol, Histoire, Philosophie	
Caen	0140013n	Caen	Malherbe	1	Philosophie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Théâtre	
Clermont-Ferrand	0630018c	Clermont Ferrand	Blaise Pascal	1	Philosophie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Histoire, Géographie, Anglais, Allemand, Cinéma -Audiovisuel	Prépare Aux Options Ens Lyon Histoire Et Géographie, Anglais Et Cinéma Audiovisuel
Créteil	0940120v	Saint-Maur Desfosses	Marcelin Berthelot	1	Lettres Modernes, Histoire, Géographie, Anglais	
Dijon	0210015c	Dijon	Carnot	1	Philosophie, Lettres Classiques, Histoire, Géographie	Prépare A La Section B De L'ecole Nationale Des Chartes
Grenoble	0380027y	Grenoble	Champollion	1	Philosophie, Histoire, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Anglais	
Guadeloupe	9710002a	Basse Terre	Gerville Reache	1	Lettres Modernes, Histoire, Géographie, Lv li Espagnol	
Lille	0590119j	Lille	Faidherbe	1	Philosophie, Histoire, Géographie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Anglais, Allemand, Espagnol, Théâtre, Cinéma-Audiovisuel	Prépare A La Section B De L'école Nationale Des Chartes
Limoges	0870015u	Limoges	Gay Lussac	1	Lettres Classiques, Lettres Modernes, Histoire, Géographie, Philosophie, Anglais, Allemand, Espagnol, Italien	
Lyon	0690026d	Lyon 6e	Du Parc	1	Philosophie, Histoire, Géographie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Anglais, Allemand, Espagnol, Histoire Des Arts	

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions	Enseignements Optionnels Autorisés (Ulm)	Remarques - 1re Sup (Ulm)
	0690027e	Lyon 6e	Edouard Herriot	1	Philosophie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Théâtre, Option Chartes Dans Le Cadre De La Préparation Au Concours D'entrée A L'école Des Chartes – Section B	
Montpellier	0340038g	Montpellier	Joffre	1	Histoire, Géographie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Anglais	
	0300021k	Nîmes	Alphonse Daudet	1	Lettres Modernes, Histoire, Géographie, Anglais, Espagnol, Allemand, Italien	Prépare A La Section B De L'école Nationale Des Chartes
Nancy-Metz	0540038y	Nancy	Henri Poincaré	1	Lettres Classiques, Lettres Modernes, Histoire, Géographie, Anglais Cinéma-Audiovisuel	
Nantes	0440021j	Nantes	Georges Clemenceau	1	Philosophie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Anglais, Allemand, Histoire, Géographie, Histoire Des Arts	
Nice	0060030a	Nice	Massena	1	Philosophie, Histoire, Géographie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Arabe	
Orléans-Tours	0450049j	Orléans	Pothier	1	Lettres Classiques, Lettres Modernes, Histoire, Géographie, Théâtre	
Paris	0750654d	Paris 5e	Henri IV	2	Philosophie, Histoire, Géographie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Anglais, Allemand	Prépare A La Section B De L'école Nationale Des Chartes
	0750655e	Paris 5e	Louis Le Grand	2	Philosophie, Histoire, Géographie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Anglais, Allemand, Espagnol Cinéma-Audiovisuel	
	0750660k	Paris 6e	Fénelon	2	Philosophie, Histoire, Géographie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Anglais, Allemand, Russe, Musique, Théâtre	

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions	Enseignements Optionnels Autorisés (Ulm)	Remarques - 1re Sup (Ulm)
	0750667t	Paris 9e	Condorcet	1	Philosophie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Arts Plastiques	
	0750699c	Paris 16e	Janson de Sailly	1	Histoire, Géographie, Philosophie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Histoire Des Arts	
	0750703g	Paris 16e	Molière	1	Philosophie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Anglais, Allemand, Espagnol, Théâtre	Prépare A L'option Ens Lyon : Théâtre, Anglais, Géographie-Prépare A La Section B De L'ecole Nationale Des Chartes
Rennes	0290007a	Brest	La Perouse Kerichen	1	Lettres Classiques, Lettres Modernes, Philosophie	
	0350710g	Rennes	François-René Chateaubriand	1	Lettres Classiques, Lettres Modernes, Histoire, Géographie	Prépare A La Section B De L'ecole Nationale Des Chartes
Strasbourg	0670079x	Strasbourg	Fustel De Coulanges	1	Lettres Classiques, Lettres Modernes, Philosophie, Histoire Des Arts	Prépare A La Section B De L'ecole Nationale Des Chartes
Toulouse	0310036w	Toulouse	Pierre De Fermat	1	Lettres Classiques, Lettres Modernes, Musique, Théâtre	Prépare A La Section B De L'ecole Nationale Des Chartes
Versailles	0920145h	Sceaux	Lakanal	1	Philosophie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Histoire, Géographie, Anglais, Théâtre	
	0782563m	Versailles	La Bruyere	1	Philosophie, Lettres Classiques, Lettres Modernes	
	0782539l	Mantes La Jolie	Saint-Exupery	1	Philosophie, Lettres Modernes, Histoire, Géographie, Anglais, Allemand	

1re supérieure (Lyon - Lettres et sciences humaines)

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions	Enseignements Optionnels Autorisés (Fontenay)
Aix-Marseille	0130002g	Aix En Provence	Paul Cézanne	1	Philosophie, Histoire - Géographie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Anglais, Espagnol
	0840003x	Avignon	Frédéric Mistral	1	Lettres Modernes, Histoire-Géographie, Cinéma-Audiovisuel, Théâtre
Amiens	0800009a	Amiens	Louis Thuillier	1	Philosophie, Histoire - Géographie, Lettres Modernes, Anglais, Allemand, Espagnol
	0600014p	Compiègne	Pierre d'ailly	1	Lettres Modernes, Lettres Classiques, Histoire - Géographie, Anglais
	0020048s	Saint Quentin	Henri Martin	1	Lettres Modernes, Anglais, Histoire – Géographie, Cinéma-Audiovisuel
Besançon	0250008y	Besançon	Louis Pasteur	1	Philosophie, Histoire - Géographie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Anglais, Allemand
Bordeaux	0330023w	Bordeaux	Camille Jullian	2	Philosophie, Histoire - Géographie, Lettres Modernes, Théâtre, Anglais, Allemand, Espagnol, Russe
	0240024w	Périgueux	Bertran De Born	1	Lettres Modernes, Lettres Classiques, Histoire-Géographie, Anglais
Caen	0140013n	Caen	Malherbe	1	Philosophie, Lettres Modernes, Anglais, Histoire–Géographie, Théâtre
	0500016w	Cherbourg Octeville	Jean-François Millet	1	Lettres Modernes, Anglais, Histoire-Géographie, Cinéma-Audiovisuel
Clermont Ferrand	0030025l	Montluçon	Madame de Stael	1	Prépare A L'option Musique
Corse	7200009x	Bastia	Giocante de Casabianca	1	Lettres Modernes, Philosophie, Histoire-Géographie, Anglais
Créteil	0772229e	Meaux	Jean Vilar	1	Prépare A L'option Cinéma-Audiovisuel, Lettres Modernes Et Histoire-Géographie
	0930830x	Le Raincy	Albert Schweitzer	1	Philosophie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Histoire-Géographie
	0930126g	Saint Ouen	Auguste Blanqui	1	Philosophie, Lettres Modernes, Histoire-Géographie, Anglais, Espagnol, Histoire Des Arts
	0930121b	Montreuil	Jean Jaures	1	Lettres Modernes, Anglais Lv1, Théâtre
	0941413a	Créteil	Léon Blum	1	Cinéma-Audiovisuel, Histoire Des Arts
Dijon	0210015c	Dijon	Carnot	1	Philosophie, Lettres Modernes, Anglais, Allemand, Histoire-Géographie
Grenoble	0740003b	Annecy	Claude Louis Berthollet	1	Lettres Modernes, Histoire - Géographie, Anglais, Lettres Classiques

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions	Enseignements Optionnels Autorisés (Fontenay)
	0380027y	Grenoble	Champollion	1	Philosophie, Lettres Modernes, Histoire - Géographie
Guyane	9730001n	Cayenne	Félix Eboue	1	Histoire - Géographie
Lille	0624030d	Arras	Gambetta Carnot	1	Lettres Modernes, Lettres Classiques, Anglais, Histoire-Géographie
	0622949u	Boulogne Sur Mer	Mariette	1	Lettres Modernes, Histoire-Géographie, Anglais
	0590063y	Douai	Albert Chatelet	1	Lettres Modernes, Histoire - Géographie, Philosophie, Anglais (Option Lourde)
	0590119j	Lille	Faidherbe	2	Philosophie, Lettres Modernes, Lettres Classiques, Histoire - Géographie, Anglais, Allemand, Espagnol, Théâtre, Cinéma-Audiovisuel
Lille	0590222w	Valenciennes	Watteau	1	Lettres Modernes, Lettres Classiques, Histoire-Géographie, Anglais
Lyon	0690026d	Lyon 6e	Du Parc	1	Lettres Modernes, Philosophie, Histoire - Géographie, Anglais, Espagnol, Russe, Histoire Des Arts
	0690027e	Lyon 6e	Edouard Herriot	2	Histoire - Géographie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Anglais, Allemand, Italien, Théâtre
	0420041s	St Etienne	Claude Fauriel	1	Philosophie, Lettres Modernes, Histoire - Géographie, Russe, Anglais
Martinique	9720003w	Fort De France	Bellevue	1	Lettres Modernes, Histoire - Géographie, Espagnol, Anglais, Philosophie
Montpellier	0340038g	Montpellier	Joffre	1	Histoire - Géographie, Lettres Modernes, Anglais, Espagnol
	0340040j	Montpellier	Jules Guesde	1	Histoire - Géographie
Nancy-Metz	0572757m	Metz	Georges De La Tour	1	Lettres Modernes, Anglais, Histoire-Géographie, Allemand
	0540038y	Nancy	Henri Poincare	1	Philosophie, Lettres Modernes, Histoire - Géographie, Allemand, Cinéma-Audiovisuel
Nantes	0440024m	Nantes	Gabriel Guist'hau	1	Philosophie, Histoire - Géographie, Lettres Modernes, Lettres Classiques, Anglais, Théâtre
	0720029r	Le Mans	Montesquieu	1	Histoire-Géographie, Lettres Modernes, Anglais
Nice	0060030a	Nice	Massena	1	Philosophie, Histoire - Géographie, Lettres Modernes, Anglais, Allemand, Arabe
	0060011e	Cannes	Carnot	1	Théâtre, Cinéma Audiovisuel, Arts Plastiques
	0830053g	Toulon	Jules Dumont D'urville	2	Philosophie, Lettres Modernes, Histoire - Géographie, Anglais, Allemand
Orléans-Tours	0450049j	Orléans	Pothier	1	Lettres Modernes, Anglais, Allemand, Histoire – Géographie, Théâtre

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions	Enseignements Optionnels Autorisés (Fontenay)
	0370035m	Tours	Descartes	1	Lettres Modernes, Histoire - Géographie, Anglais
Paris	0750654d	Paris 5e	Henri Iv	2	Philosophie, Histoire - Géographie, Lettres Modernes, Allemand, Anglais, Arabe
	0750660k	Paris 6e	Fénelon	2	Philosophie, Histoire-Géographie, Lettres Modernes, Anglais, Italien, Russe, Arabe, Espagnol, Chinois, Théâtre
	0750662m	Paris 7e	Victor Duruy	1	Histoire - Géographie, Lettres Modernes, Anglais
Paris	0750663n	Paris 8e	Chaptal	2	Anglais, Espagnol, Lettres Modernes, Histoire-Géographie
	0750669v	Paris 9e	Jules Ferry	2	Philosophie, Histoire - Géographie, Lettres Modernes, Anglais, Allemand
	0750667t	Paris 9e	Condorcet	1	Philosophie, Histoire - Géographie, Lettres Modernes, Anglais, Arts Plastiques
	0750679f	Paris 12e	Paul Valéry	1	Prépare A L'option Cinéma Audiovisuel, Lettres Modernes, Histoire, Géographie
	0750683k	Paris 13e	Claude Monet	1	Histoire - Géographie, Lettres Modernes, Lettres Classiques, Allemand, Théâtre
	0750705j	Paris 17e	Honoré De Balzac	1	Philosophie, Lettres Modernes, Histoire - Géographie
	0750714u	Paris 20e	Hélène Boucher	1	Lettres Modernes, Histoire - Géographie, Allemand, Histoire Des Arts
Poitiers	0160002r	Angoulême	Guez De Balzac	1	Lettres Modernes, Histoire – Géographie, Cinéma-Audiovisuel
	0860035w	Poitiers	Camille Guérin	1	Lettres Modernes, Allemand, Anglais
Reims	0510032h	Reims	Jean Jaures	1	Philosophie, Histoire - Géographie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Anglais, Allemand
Rennes	0220057t	Saint Brieuc	Ernest Renan	1	Histoire Et Géographie – Anglais- Lettres Modernes
	0290007a	Brest	La Perouse -Kerichen	1	Lettres Modernes, Anglais, Histoire-Géographie
	0350710g	Rennes	François-René De Chateaubriand	1	Lettres Classiques, Lettres Modernes, Allemand, Anglais, Espagnol, Histoire - Géographie
Réunion	9740001h	Saint Denis	Leconte De Lisle	1	Philosophie, Lettres Modernes, Histoire-Géographie, Anglais, Cinéma-Audiovisuel
Rouen	0760091l	Rouen	Jeanne D'arc	1	Lettres Modernes, Lettres Classiques, Histoire - Géographie, Anglais, Allemand, Cinéma - Audiovisuel
Strasbourg	0670079x	Strasbourg	Fustel De Coulanges	1	Philosophie, Lettres Modernes, Anglais, Allemand, Histoire – Géographie, Histoire Des Arts

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions	Enseignements Optionnels Autorisés (Fontenay)
Toulouse	0310041b	Toulouse	Saint-Sernin	3	Philosophie, Lettres Modernes, Histoire - Géographie, Anglais, Allemand, Espagnol, Histoire Des Arts, Musique
Versailles	0910627m	Savigny Sur Orge	Jean-Baptiste Corot	1	Histoire-Géographie
Versailles	0952196w	Enghien Les Bains	Gustave Monod	1	Histoire - Géographie
	0920141d	Nanterre	Joliot Curie	1	Philosophie, Lettres Modernes, Histoire - Géographie, Anglais, Russe, Théâtre
	0920145h	Sceaux	Lakanal	2	Philosophie, Lettres Modernes, Histoire - Géographie, Anglais, Allemand
	0920802x	Sèvres	Jean Pierre Vernant	1	Lettres Modernes, Histoire - Géographie, Allemand, Cinéma - Audiovisuel
	0782132u	Saint Germain En Laye	Jeanne D'albret	1	Lettres Modernes, Lettres Classiques, Anglais, Histoire - Géographie
	0920149m	Vanves	Michelet	1	Lettres Modernes, Anglais, Histoire-Géographie, Histoire Des Arts
	0782563m	Versailles	La Bruyere	2	Philosophie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Histoire - Géographie, Anglais, Espagnol Allemand
Nouvelle-Calédonie	9830002k	Nouméa	La Perouse	1	

1re supérieure lettres et sciences sociales

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions
Aix-Marseille	0130040y	Marseille 1e	Thiers	1
Bordeaux	0330021u	Bordeaux	Michel de Montaigne	1
Clermont-Ferrand	0630077s	Clermont-Ferrand	Ambroise Bruguière	1
Créteil	0770933w	Melun	Jacques Amyot	1
Dijon	0210015c	Dijon	Carnot	1
Lille	0590119j	Lille	Faidherbe	1
	0590063y	Douai	Albert Chatelet	1
Lyon	0690026d	Lyon 6e	Du parc	1
	0690028f	Lyon	Saint-Just	1
Montpellier	0300021k	Nîmes	Alphonse Daudet	1
	0340009a	Béziers	Henri iv	1
Nantes	0440024m	Nantes	Gabriel Guist'hau	1
Orléans-tours	0450049j	Orléans	Pothier	1

Paris	0750654d	Paris 5e	Henri iv	1
	0750699c	Paris 16e	Janson de Sally	1
Réunion	9741046u	Saint-Denis	Bellepierre	1
Rouen	0760174b	Le havre	Claude Monet	1
Strasbourg	0670079x	Strasbourg	Fustel de Coulanges	1
Toulouse	0310041b	Toulouse	Saint-Sernin	1
Versailles	0920145h	Sceaux	Lakanal	1

1re supérieure (Chartes)

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions
Paris	0750654d	Paris 5e	Henri Iv	1
Strasbourg	0670079x	Strasbourg	Fustel De Coulanges	1
Toulouse	0310036w	Toulouse	Pierre De Fermat	1

Établissements d'enseignement privés sous contrat

CPGE de la filière scientifique

Classes de première année

Académie	Étab	Ville	Nom	MP/SI	PC/SI	PT/SI	BCPST	TSI
Aix-Marseille	0840072x	Avignon	Saint-Joseph		1			
	0131341m	Marseille 6e	Notre-Dame-de-Sion	1				
Bordeaux	0331503e	Bordeaux	Sainte-Marie Grand Lebrun	1				
Caen	0141164p	Caen	Sainte-Marie	1				
Clermont-Ferrand	0631068u	Clermont Ferrand	Godefroy De Bouillon	1				
Grenoble	0071126l	Annonay	Saint-Denis		1			
Lille	0593117t	Lille	La Salle	1				
	0592932s	Beaucamps-Ligny	Sainte-Marie		1			
	0592916z	Maubeuge	Notre-Dame-de-Grace	1				
	0592921e	Roubaix	Saint-Rémi	1				
Lyon	0690522t	Lyon 5e	Aux Lazaristes	2	1			1
	0690539l	La Mulatiere Oullins	Assomption Bellevue		1		1	

Académie	Étab	Ville	Nom	MP/SI	PC/SI	PT/SI	BCPST	TSI
Montpellier	0300080z	Nîmes	Emmanuel D'Alzon	1			1	1
	0340881y	Montpellier	Notre Dame De La Merci	1				
	0341521u	Montferrier Sur Lez	Saint Joseph Pierre Rouge		1			
Nantes	0442699v	Nantes	Les Enfants Nantais				1	
	0440163n	Nantes	Saint-Stanislas	1	1			
	0490824e	Angers	Saint-Martin	1				
Nantes	0850083d	La Roche-sur-Yon	Saint-Joseph	1				
	0492420p	Saint Sylvain D'Anjou	Saint-Aubin-La-Salle			1		
Nice	0060673z	Cannes	Stanislas	1	1			
Orléans-Tours	0450110a	Orléans	Saint-Charles	1				
Paris	0753840s	Paris 6e	Stanislas	2	3			
	0754025t	Paris 6e	Saint-Nicolas					1
	0753873c	Paris 8e	Fénelon Sainte-Marie	2	1			
Rennes	0290335g	Brest	La Croix Rouge			1		
	0290338k	Brest	Sainte-Anne	1	1			
	0350778f	Rennes	Assomption		2			
	0560181t	Lorient	Saint-Joseph					1
Réunion	9741255w	Saint Pierre	Saint-Charles	1				
Strasbourg	0671609k	Collège Episcopal Saint Etienne	Strasbourg		1			
	0671636p	Strasbourg	ORT	1				
Toulouse	0312408z	Balma	Saliege		2			
Versailles	0783053v	Versailles	Sainte-Geneviève	3	3	1	1	
	0912161e	Corbeil	Saint-Léon			1		
	0920904h	Antony	Sainte-Marie	1	1			
	0920928j	Rueil Malmaison	Passy Buzenval			1		

Classes de seconde année

Académie	Etab	Ville	Nom	MP	MP*	PC	PC*	PSI	PSI*	PT	BCPST	TSI
Aix-Marseille	0840072x	Avignon	Saint-Joseph			1						
	0131341m	Marseille 6e	Notre-Dame-de Sion	1								

Académie	Etab	Ville	Nom	MP	MP*	PC	PC*	PSI	PSI*	PT	BCPST	TSI
Bordeaux	0331503e	Bordeaux	Sainte Marie Grand Lebrun	1								
Caen	0141164p	Caen	Sainte Marie			1						
Clermont-Ferrand	0631068u	Clermont Ferrand	Godefroy De Bouillon	1								
Grenoble	0071126l	Annonay	Saint Denis					1				
Lille	0593117t	Lille	Saint Pierre					1				
	0592932s	Beaucamps-Ligny	Sainte Marie			1						
	0592916z	Maubeuge	Notre Dame De Grace	1								
	0592921e	Roubaix	Saint Remi	1								
Lyon	0690522t	Lyon 5e	Aux Lazaristes	1	1	1	1	1	1			1
	0690539l	La Mulatiere	Assomption Bellevue			1					1	
Montpellier	0300080z	Nîmes	Emmanuel D'Alzon	1							1	1
	0340881y	Montpellier	Notre Dame De La Merci	1								
	0341521u	Montferrier Sur Lez	Saint Joseph Pierre Rouge					1				
Nantes	0442699v	Nantes	Les Enfants Nantais								1	
	0440163n	Nantes	Saint Stanislas	1		1		1				
	0490824e	Angers	Saint Martin					1				
	0851642y	La Roche Sur Yon	Saint François D'assise	1								
	0492420p	Saint Sylvain D'anjou	Saint Aubin La Salle							1		
Nice	0060673z	Cannes	Stanislas	1				1				
Orléans-Tours	0450110a	Orléans	Saint Charles	1								
Paris	0753840s	Paris 6e	Stanislas	1	1	1	1	1	1			
	0753873c	Paris 8e	Fénelon Sainte-Marie	1	1		1		1			
	0754025t	Paris 6e	Saint Nicolas									1
Rennes	0290335g	Brest	La Croix Rouge							1		
	0290338k	Brest	Sainte Anne	1		1		1				
	0350778f	Rennes	Assomption			1		1				
	0560181t	Lorient	Saint Joseph									1
Réunion	9741255w	Saint Pierre	Saint Charles	1								
Strasbourg	0671609k	Collège Episcopal Saint Etienne	Strasbourg					1				
	0671636p	Strasbourg	Ort					1				

Académie	Etab	Ville	Nom	MP	MP*	PC	PC*	PSI	PSI*	PT	BCPST	TSI
Toulouse	0312408z	Balma	Saliege			1	1	1				
Versailles	0783053v	Versailles	Sainte Geneviève	1	2	1	2		1	1	1	
	0912161e	Corbeil	Saint Léon							1		
	0920904h	Antony	Sainte Marie	1		1		1				
	0920928j	Rueil Malmaison	Passy Buzenval							1		

3e année de classe préparatoire tsi réservée aux bacheliers professionnels

Montpellier	0300080z	Nîmes	Emmanuel D'alzon	1
-------------	----------	-------	------------------	---

CPGE ATS ingénierie industrielle - préparation en 1 an

Academie	Etab	Ville	Nom	ATS
Aix-Marseille	0131391s	Aix-En-Provence	Saint-Éloi	1
Rennes	0350791v	Redon	Marcel Callo	1
Montpellier	0300080z	Nîmes	Emmanuel D'Alzon	1

CPGE économiques et commerciales

Classes de première et seconde années

Académie	Étab	Ville	Nom	Option Scientifique		Option Economique		Option Technologique	
				1re Année	2e Année	1re Année	2e Année	1re Année	2e Année
Aix-Marseille	0131319n	Aix-en-Provence	La Nativite			1	1		
	0132828d	Marseille 12e	La Cadenelle			1	1		
	0131341m	Marseille 6e	Notre-Dame-de-Sion	1	1				
	0131684k	Marseille	Perrimond					1	1

Académie	Étab	Ville	Nom	Option Scientifique		Option Economique		Option Technologique	
				1re Année	2e Année	1re Année	2e Année	1re Année	2e Année
Bordeaux	0331503e	Bordeaux	Sainte Marie Grand Lebrun	1	1	1	1		
Caen	0141161l	Caen	Jeanne D'arc			1	1		
Clermont-Ferrand	0631075b	Clermont Ferrand	Sainte-Alyre			1	1		
Créteil	0930947d	Villemomble	Saint Louis -Blanche de Castille			1	1		
Créteil	0940878u	Saint Maur Des Fosses	Teilhard De Chardin			1	1		
Dijon	0211019w	Dijon	Saint-Benigne			1	1		
Grenoble	0260074p	Valence	Montplaisir					1	1
	0383208f	Corenc	Itec Boisfleury	1	1	1	1		
Lille	0592940a	Douai	Saint Jean	1	1	2	2		
	0593114p	Lille	Saint Paul	1	1	1	1		
Lyon	0421020f	Saint Etienne	Saint Louis			1	1		
	0690519p	Lyon 5e	Notre Dame Des Minimés	1	1	2	1		
	0690521s	Lyon 5e	Sainte Marie	1	1	1	1		
	0690564n	Lyon 1e	Les Chartreux	1	1	1	1		
Montpellier	0300080z	Nimes	Emmanuel D'alzon	1	1				
	0340881y	Montpellier	Notre Dame De La Merci			1	1		
	0660059f	Perpignan	Notre Dame Du Bon Secours			1	1		
Nancy-Metz	0572341k	Montigny Les Metz	Jean Xxiii			1	1		
Nantes	0440160k	Nantes	Les Enfants Nantais	1	1				
	0440161l	Nantes	St-Joseph Du Loquidy			1	1		
	0492407a	Angers	Urbain Mongazon	1	1				
	0721684p	Le Mans	Saint Charles Sainte Croix			1	1		
Nice	0060673z	Cannes	Stanislas			1	1		

Académie	Étab	Ville	Nom	Option Scientifique		Option Economique		Option Technologique	
				1re Année	2e Année	1re Année	2e Année	1re Année	2e Année
Paris	0753840s	Paris 6e	Stanislas	2	2				
	0753897d	Paris 12e	Saint Michel De Picpus	1	1	2	2		
	0754042l	Paris 13e	Le Rebours					1	1
	0753933t	Paris 16e	Saint Louis De Gonzague			2	2		
Paris	0753947h	Paris 16e	Saint Jean De Passy	2	2				
Rennes	0350776d	Rennes	Saint Vincent-Providence	1	1	1	1		
	0350795z	Rennes	De La Salle					1	1
Rouen	0761710w	Le Havre	Saint Joseph			1	1		
Strasbourg	0671609k	Strasbourg	Saint Etienne			1	1		
Toulouse	0312406z	Balma	Saliege	1	1	1	1		
Versailles	0783053v	Versailles	Sainte-Geneviève	2	2				
	0783351u	Versailles	Notre-Dame-du Grandchamp	1	1	2	2	1	1
	0920919z	Neuilly Sur Seine	Notre-Dame-de-la Croix			2	2		
	0921365j	Rueil Malmaison	Danielou			1	1		

CPGE de la filière littéraire

Classes de première année

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions	Remarques Lettres
Clermont Ferrand	0631074a	Clermont-Ferrand	Fénelon	1	
Créteil	0771246l	Meaux	Sainte-Geneviève	1	
Lille	0593109j	Lille	Notre Dame De La Paix	1	
Lyon	0690521s	Lyon	Sainte Marie	1	
Montpellier	0300080z	Nîmes	Emmanuel D'Alzon	1	Arts Plastiques Et Histoire Des Arts
Nantes	0440172y	Nantes	Perverie	1	Musique
Paris	0753915y	Paris 15e	Blomet	2	
Versailles	0783282u	Le Chesnay	Blanche De Castille	2	
	0920875b	Neuilly Sur Seine	Sainte Marie	2	
	0921365j	Rueil Malmaison	Danielou	1	

Classes de seconde année

1ère supérieure (ULM)

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions	Enseignements Optionnels Autorisés (ULM)
Versailles	0920875b	Neuilly Sur Seine	Sainte Marie	2	Philosophie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Géographie, Histoire-Géographie.

1re supérieure (lyon – lettres et sciences humaines)

Académie	Étab	Ville	Nom	Divisions	Enseignements Optionnels Autorisés (Fontenay)
Clermont Ferrand	0631074a	Clermon-Ferrand	Fénelon	1	
Lille	0593109j	Lille	Notre-Dame-de-la-Paix	1	Lettres Modernes, Histoire, Allemand, Anglais
Lyon	0690521s	Lyon	Sainte Marie	1	Philosophie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Histoire-Géographie.
Montpellier	0300080z	Nîmes	Emmanuel D'Alzon	1	Arts Plastiques Et Histoire Des Arts
Nantes	0440172y	Nantes	Perverie	1	Philosophie, Lettres Classiques, Lettres Modernes, Histoire-Géographie, Anglais.
Paris	0753915y	Paris 15e	Blomet	1	Lettres Modernes, Histoire-Géographie, Anglais.
Versailles	0783282u	Le Chesnay	Blanche De Castille	1	Lettres Modernes, Histoire - Géographie.
	0921365j	Rueil Malmaison	Danielou	1	Philosophie, Lettres Modernes, Histoire - Géographie, Anglais

Classes de première et seconde années de lettres et de sciences sociales

Académie	Étab	Ville	Nom	1re année	2e année
Lille	0593109j	Lille	Notre-Dame-de-la-Paix	1	1
Lyon	0690571w	Lyon	Saint Marc	1	1
	0690564n	Lyon 1e	Les Chartreux	1	1
Nancy	0541318p	Nancy	Saint-Sigisbert	1	1
Nantes	0440154d	Nantes	Blanche De Castille	1	1
Nice	0060023c	Cannes	Stanislas	1	1
Rennes	0560114v	Vannes	Saint-François Xavier	1	1
Réunion	9741256x	Saint-Denis	Levavasseur	1	1
Paris	0753840s	Paris 6	Stanislas	1	1
Versailles	0920875b	Neuilly Sur Seine	Sainte Marie	1	1

Classes préparatoires du ministère de la Justice filière littéraire				
Première année				
Étab	Ville	Nom	Divisions	Remarques Lettres
0930863h	Saint-Denis	Maison de la légion d'honneur	1	Histoire-géographie, anglais, lettres modernes
Seconde année ENS Lyon lettres et sciences humaines				
0930863h	Saint-Denis	Maison de la légion d'honneur	1	Histoire-géographie, anglais, lettres modernes

Liste des classes préparatoires du ministère des affaires étrangères								
Filière économique et commerciale								

Pays	Ville	Nom	Option scientifique		Option économique		Option technologique	
			1re année	2e année	1ère année	2e année	1re année	2e année
Maroc	Rabat	Descartes	1	1	1	1	-	-
Autriche	Vienne	Lycée Français			1	1	-	-

Liste des classes préparatoires du ministère de l'Agriculture						
Académie	Établissement	Ville	Nom	BCPST 1re et 2e années	ATS bio	TB 1re et 2e années
Amiens	0801272 y	Amiens	Legta Le paraclet	-	1	-
Besançon	0251263 m	Besançon	Legta Dannemarie sur crête	-	1	-
Bordeaux	0331424 u	Bordeaux	Legta Blanquefort	-	1	-
Clermont-Ferrand	0630984 c	Lempdes	Legta Louis pasteur-Marmilhat	1	1	-
Dijon	0211135 v	Dijon	Legta Quétigny	-	1	-
Grenoble	0260785 r	Valence	Legta Le valentin	-	1	-
Montpellier	0340128 e	Montpellier	Legta Frédéric bazille	-	1	-
Nantes	0490946 m	Angers	Legta Le fresne	1	-	-
Orléans-Tours	0450094 h	Montargis	Legta Le chesnoy	1	-	1

Rennes	0350700 w	Le Rheu	Legta Théodore monod	-	1	1
Toulouse	0311262 d	Toulouse	Legta Auzeville	1	1	-
	0120937 d	Rodez	Legta la roque	-	1	-

CPGE ATS métiers de l'horticulture et du paysage - préparation en 1 an

Académie	Étab	Ville	Nom	Division(s)
Nice	0060793e	Antibes	Legta vert azur	1

Liste des classes préparatoires du ministère de la Défense						
Concours préparés et options d'enseignement						
Préparation	Établissements					
	Lycée militaire d'Aix-en-Provence (1)	Lycée militaire d'Autun	lycée militaire de Saint-Cyr-l'École	Prytanée national militaire de la flèche	École des pupilles de l'air de Grenoble	Lycée naval de brest
École polytechnique	-	-	-	MPSI ; MP* (2)	-	-
École navale	MPSI ; PCSI ; MP ; PC ; PSI	MPSI ; MP	MPSI ; MP ; PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PC ; PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PC/PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PSI
École de l'air	MPSI ; PCSI ; MP ; PC ; PSI	MPSI ; MP	MPSI ; MP ; PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PC ; PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PC/PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PSI
ESM Saint-Cyr Coëtquidan option sciences	MPSI ; PCSI ; MP ; PC ; PSI	MPSI ; MP	MPSI ; MP ; PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PC ; PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PC/PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PSI
École nationale supérieure des ingénieurs des études et techniques de l'armement	MPSI ; PCSI ; MP ; PC ; PSI	MPSI ; MP	MPSI ; MP ; PSI	MPSI ; PCSI ; MP ; PC ; PSI	-	MPSI ; PCSI ; MP ; PSI
ESM Saint-Cyr coëtquidan : option lettres	lettres 1 et 2	-	lettres 1et 2	lettres 1 et 2	-	-
ESM Saint-Cyr coëtquidan option économique et commerciale	ECO 1 ET 2	ECO 1 ET 2	ECO 1 ET 2	ECO 1 ET 2	-	-
Le lycée héberge et administre les élèves admis à suivre la préparation au concours d'entrée à l'école nationale des arts et métiers au lycée Vauvenargues à Aix-en-Provence MP* : classes spécifique à l'école polytechnique les élèves en préparation à l'école spéciale militaire, à l'école navale et à l'école de l'air, ont obligation de se présenter à l'un au moins des concours d'accès à ces grandes écoles militaires						

Langues vivantes dans les classes préparatoires			
Établissements	Langues vivantes 1	Langues vivantes 2 (classes littéraires et économiques)	langues vivantes facultatives
Lycée militaire d'Aix-en-Provence	Allemand -anglais espagnol	Allemand -anglais espagnol	Arabe débutants
Lycée militaire d'Autun	Anglais -allemand	Anglais -allemand espagnol	Russe débutants
Lycée militaire de Saint-Cyr-l'École	Anglais- allemand	Anglais -allemand espagnol -russe	Russe débutants
Prytanée national militaire de la flèche	Allemand -anglais	Anglais -allemand espagnol	Russe débutants

Enseignements secondaire et supérieur

Brevets et diplômes

Dates d'ouverture et de clôture des registres d'inscription à la session 2021 des examens du brevet de technicien supérieur et du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale

NOR : ESRS2021599A
arrêté du 23-7-2020
MESRI - DGESIP A1-2

Vu Code de l'éducation, notamment articles D. 636-48 et suivants et articles D. 643-1 et suivants ; Code de l'action sociale et des familles, notamment articles D. 451-57-1 à D. 451-57-5 ; arrêté du 16-7-1987

Article 1 - Les registres d'inscription à la session 2021 des examens du brevet de technicien supérieur et du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale sont ouverts dans les rectorats (service des examens et concours) qui apportent aux candidats toute information sur les modalités d'inscription.

Article 2 - Le recteur de région académique ou le recteur d'académie fixe la date d'ouverture des registres d'inscription. Ceux-ci sont clos le vendredi 20 novembre 2020 à 17 heures (heure locale) pour le brevet de technicien supérieur et le vendredi 4 décembre 2020 à 17 heures (heure locale) pour le diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale. En cas d'acheminement par la voie postale, les dossiers d'inscription doivent être expédiés au plus tard à ces mêmes dates, le cachet de la poste faisant foi.

Article 3 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux bulletins officiels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 23 juillet 2020

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur, et de l'insertion professionnelle, et par délégation
La cheffe du service de la stratégie des formations et de la vie étudiante
Isabelle Prat

Enseignements secondaire et supérieur

Diplômes comptables

Classes préparant au diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) dont le fonctionnement est autorisé pour l'année universitaire 2020-2021

NOR : ESRS2018360K

liste

MESRI - DGESIP - A1-2

Établissements d'enseignement publics

Académie	N° RNE	Ville	Nom	DCG 1	DCG 2	DCG 3
Aix-Marseille	0130001 F	Aix-en-Provence	Émile Zola	1		
	0840004 Y	Avignon	Théodore Aubanel	1	1	1
	0130051 K	Marseille 05	Marie Curie	1	1	1
Amiens	0800011 C	Amiens	Edouard Gand	1	1	1
	0600021 X	creil	Jules Uhry	1	1	1
	0020059 D	Soissons	Gérard de Nerval	1	1	1
Besançon	0250033 A	Montbéliard	Le Grand ChÉnois	1	1	1
	0250010 A	Besançon	Louis Pergaud	1	1	1
Bordeaux	0330028 B	Bordeaux	Gustave Eiffel	1	1	1
	0470003 Y	Agen	Jean-Baptiste Baudré	1	1	1
Caen	0140017 T	Caen	Jean Rostand	1	1	1
Clermont-Ferrand	0630020 E	Clermont-Ferrand	Sidoine Apollinaire	1	1	1
Corse	7200583 W	Bastia	Paul Vincensini	1	1	1
Créteil	0930834 B	Aulnay-sous-Bois	Voillaume	1	1	1
	0770934 X	Melun	Leonard de Vinci	1	1	1
	0940580 V	Cachan	Maximilien Sorre	1	1	1
	0940119 U	Le Perreux s/Marne	Paul Doumer	1	1	1
Dijon	0710010 A	Chalon sur Saone	Mathias	1	1	1
	0210019 G	Dijon	Le castel	1	1	1
Grenoble	0740005 D	Annecy	Gabriel Fauré	1	1	1
	0380029 A	Grenoble	Eaux Claires	1	1	1
Guadeloupe	9710003 B	Les Abymes	Baimbridge	1	1	1

Guyane	9730001N	Cayenne	Félix Éboué	1	1	
Lille	0620042 J	Bethune	André Malraux	1	1	1
	0590258 K	Lille	Gaston Berger	1	1	1
	0590221 V	Valenciennes	Henri Wallon	1	1	1
	0624109 E	St-Martin-Boulogne	Giraux-Sannier	1	1	1
Limoges	0870019 Y	Limoges	Suzanne Valadon	1	1	1
Lyon	0690038 S	Lyon 09	La Martinière Duchère	1	1	1
	0420042 T	Saint-Étienne	Honoré d'Urfe	1	1	1
Martinique	9720004 X	Fort de France	Gaillard	1	1	1
Montpellier	0340040 J	Montpellier	Jules Guesde	1	1	1
	0110023 R	Narbonne	Louise Michel	1	1	1
	0300027 S	Nîmes	Ernest Hemingway	1	1	1
Nancy-Metz	0540041 B	Nancy	Georges de la Tour	1	1	1
	0570057 C	Metz	Robert Schuman	1	1	1
Nantes	0491966 W	Angers	Henri Bergson	1	1	1
	0442765S	Nantes	Nelson Mandela	1	1	1
	0721493G	Le Mans	Marguerite Yourcenar	1	1	1
Nice	0060037 H	Nice	Estienne-d'Orves	1	1	1
Académie	N° RNE	Ville	Nom	DCG 1	DCG 2	DCG 3
Orléans-tours	0450051L	Orléans	Benjamin Franklin	1	1	1
	0370039S	Tours	Paul-Louis Courier	1	1	1
PARIS	0750647W	Paris 03	Turgot	1	1	1
	0750707L	Paris 17	École nationale de commerce	2	2	2
Poitiers	0860038Z	Poitiers	Aliénor d'Aquitaine	1	1	1
	0170028N	La Rochelle	Jean Dautet	1	1	1
Reims	0511951U	Chalons en Champagne	Jean Talon	1	1	1
Rennes	0560025Y	Lorient	Dupuy-de-Lôme	1	1	1
	0290013g	Brest	Jules Lesven	1	1	1
	0350028 r	Rennes	Brequeigny	1	1	1
Réunion	9740787M	Saint-Louis	Antoine roussin	1	1	1
	9741046U	Saint-Denis	Bellepierre	1	1	1
Rouen	0760096s	Rouen	Gustave Flaubert	1	1	1
	0270016W	Evreux	Aristide Briand	1	1	1

Strasbourg	0680008p	Colmar	Camille See	1	1	1
	0670086e	Strasbourg	René Cassin	1	1	1
Toulouse	0650026a	Tarbes	marie curie	1	1	1
	0310047h	Toulouse	Ozenne	1	1	1
Versailles	0950666H	Argenteuil	Braque	1	1	1
	0910620E	Corbeil-Essonne	Doisneau	1	1	1
	0920802x	Sèvres	J.P. Vernant	1	1	1
	0782557f	Saint-Germain-en-Laye	Jean-Baptiste Poquelin	1	1	1
Nouvelle Calédonie	9830557N	Nouméa	Le Grand Nouméa	1	1	1
Polynésie française	9840407V	Tahiti iles du vent	Lycée tertiaire de Pirae	1	1	1

Établissements d'enseignement privés sous contrat d'association

Académie	N° RNE	Ville	Nom	DCG 1	DCG 2	DCG 3
Aix-Marseille	0131402 D	Marseille 6e	Charles Peguy	1	1	1
	0132828 D	Marseille 12e	La cadenelle	1	1	1
Amiens	0801479 Y	Amiens	Saint-Rémi	1	1	1
Clermont - Ferrand	0631068 U	Clermont-Ferrand	Godefroy de Bouillon	1	1	1
	0430055 B	Brives Charensac	La chartreuse	1	1	1
Créteil	0940878 U	Saint-Maur	Teilhard de Chardin	1	1	1
	0930960 N	Montreuil	Ort	1	1	1
Dijon	0211090 W	Dijon	Saint Benigne	1	1	1
Grenoble	0260074 P	Valence	Montplaisir	1	1	1
	0740092 Y	La roche-sur-Foron	Sainte famille	1	1	1
Lille	0593117 T	Lille	La salle	1	1	1
	0593061 G	Cambrai	Saint Luc	1	1	1

Académie	N° rne	Ville	Nom	DCG 1	DCG 2	DCG 3
Lyon	0690564 N	Lyon	Les chartreux	1	1	1
Martinique	9720615 L	Fort de France	Amp	1	1	1
Nancy-Metz	0570311 D	Metz	De la salle	1	1	1
	0541998 D	Nancy	Charles de Foucault	1	1	1
Nantes	0440256 P	Saint-Sébastien S/loire	Saint-Pierre la Joliverie	1	1	1
	0530068 L	Laval	Haute Follis	1	1	1
Paris	0754030 Y	Paris 7e	Albert de Mun	1	1	1
	0754042 L	Paris 13e	Rebours	1	1	1
Rennes	0220117 H	Saint Briec	Pôle supérieur lycée	1	1	1
	0290181 P	Brest	Brest rive droite	1	1	1
	0350795 Z	Rennes	De la salle	1	1	1
Toulouse	0311177 L	Toulouse	Limayrac	1	1	1
Versailles	0783351 U	Versailles	Notre dame de Grandchamp	1	1	1
	0950759 J	Margency	Notre dame de Bury	1	1	1

Enseignements secondaire et supérieur

Égalité des chances

Cordées de la réussite

NOR : MENE2021598J

instruction du 21-7-2020

MENJS - MESRI - ANCT - DGESCO B2-3

Référence : lettre de cadrage interministérielle du 27-2-2019

Texte adressé aux préfètes et préfets de région ; aux recteurs et rectrices de région académique et aux recteurs et rectrices d'académie ; aux recteurs délégués et rectrices déléguées à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ; aux préfètes et préfets de département ; aux directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale

La présente instruction annule et remplace l'instruction n° 2016-124 du 5-8-2016

Introduction

L'égalité des chances est un axe fort de la politique éducative interministérielle. Les transformations engagées depuis 2017 ont pour objectif de donner à chaque élève les mêmes chances, quelles que soient ses origines sociales ou territoriales, notamment en matière d'orientation.

Pour accompagner les transformations que constituent la réforme du lycée d'enseignement général et technologique et la revalorisation de la voie professionnelle ainsi que la Loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants et la création de la plateforme Parcoursup, les dispositifs en faveur de l'égalité des chances doivent être davantage mobilisés, et ce d'autant plus que la crise sanitaire liée au Covid-19 risque de creuser encore les inégalités sociales et scolaires. Aussi, afin de créer un continuum d'accompagnement de la classe de 4e au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur pour les collégiens et lycéens issus de milieux modestes, « Cordées de la réussite » et « parcours d'excellence » sont fusionnés en un seul dispositif sous l'appellation « Cordées de la réussite ». À la rentrée 2020, le nombre d'élèves accompagnés sera doublé à l'échelle du territoire national.

La présente instruction expose les modalités de déploiement et de montée en charge des nouvelles Cordées de la réussite.

1. Objectifs et nouvelle impulsion

Les nouvelles Cordées de la réussite visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier pour l'égalité des chances. Leur but est de lutter contre l'autocensure, de susciter l'ambition scolaire des élèves par un accompagnement continu dès la classe de 4e, jusqu'au baccalauréat et au-delà. Le suivi progressif en amont des choix d'orientation et dans la durée permettra d'ouvrir les possibles, de donner à chacun les moyens de sa réussite dans l'élaboration de son projet personnel d'orientation quel que soit le parcours envisagé, poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou insertion professionnelle.

Il s'agit d'impulser une nouvelle dynamique afin d'atteindre l'objectif de 180.000 élèves bénéficiaires des Cordées de la réussite dès la rentrée 2020 sur le territoire national.

Franchir cette étape suppose de remodeler le dispositif en intégrant les réformes engagées : valorisation de toutes les voies, filières et modalités de formation avec la réforme du lycée d'enseignement général et technologique et la transformation de la voie professionnelle, mise en œuvre d'un accompagnement à l'orientation renforcé avec des heures dédiées dès la classe de 4e et l'appui des régions pour l'information des élèves sur les métiers et les formations, développement de Parcoursup.

Dès la rentrée 2020, les Cordées de la réussite devront être déployées dans tous les collèges des réseaux d'éducation prioritaire renforcée (Rep+) et progressivement étendues à tous les collèges des réseaux d'éducation prioritaire (Rep). Conformément aux engagements pris dans le cadre de l'Agenda rural, le nombre d'élèves résidant en zone rurale qui bénéficient du dispositif devra également doubler.

2. Publics cibles

Sont prioritairement concernés par le dispositif :

- les élèves scolarisés en éducation prioritaire ou en quartier prioritaire politique de la ville (QPV) et en particulier dans les cités éducatives ;
- les collégiens et lycéens de zone rurale et isolée dont les ambitions scolaires se trouvent souvent bridées par l'éloignement des grandes métropoles ;
- les lycéens professionnels, qui, avec la transformation de la voie professionnelle, doivent pouvoir bénéficier de parcours plus personnalisés et progressifs.

Le dispositif est ouvert à tous les élèves volontaires scolarisés dans un établissement encordé. Il n'est pas réservé aux seuls élèves les plus brillants scolairement. Aucune sélection ne peut être opérée parmi les élèves par l'établissement ou par la tête de cordée. Tous les élèves, et en particulier ceux qui manquent de confiance en eux et qui n'oseraient pas le faire de leur propre initiative, seront encouragés à s'y engager par l'équipe pédagogique et éducative, qui sera également attentive aux élèves dont l'attitude face au travail scolaire s'améliore et que le dispositif pourrait utilement soutenir dans leur effort. Une vigilance toute particulière sera portée pour rendre le dispositif pleinement inclusif à l'égard des élèves en situation de handicap.

Au moins 30 % des élèves d'une classe d'âge de chacun des établissements concernés devront bénéficier du dispositif à chaque rentrée. Dans leur composition, les groupes d'élèves accompagnés sont représentatifs de l'ensemble des élèves de l'établissement.

3. Un accompagnement sur mesure renforcé

Une Cordée de la réussite repose sur le partenariat entre, d'une part, une « tête de cordée » qui peut être un établissement d'enseignement supérieur (grandes écoles, universités) ou un lycée comportant une CPGE ou une STS et, d'autre part, des établissements dits « encordés » (collèges et lycées de la voie générale, technologique ou professionnelle). Les établissements encordés relèvent plus particulièrement des réseaux d'éducation prioritaire, des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou de zones rurales éloignées des métropoles.

Ce partenariat se traduit par un ensemble d'actions d'accompagnement mises en œuvre dans le collège ou le lycée « encordé » en faveur des élèves volontaires. Il ne se résume pas à une seule mise en relation entre un élève et un étudiant mais doit se concrétiser par un programme d'accompagnement global conçu conjointement entre la tête de cordée et les établissements « encordés », avec le soutien des autorités académiques.

Les modes d'accompagnement proposés doivent aider l'élève à construire jalon après jalon son propre parcours de réussite du collège au lycée et du lycée vers la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou vers l'insertion professionnelle. En fonction des besoins spécifiques de chaque élève, l'équipe pédagogique et éducative détermine les modalités d'intervention qu'elle juge les plus pertinentes pour permettre à l'élève d'affiner progressivement son projet d'orientation.

La nouvelle génération de Cordées de la réussite doit préserver la plus-value de chacun des deux dispositifs antérieurs ; elles sont un accompagnement global qui, selon le degré de maturation du projet d'orientation de chaque élève, offre différents modes d'action mobilisables : actions d'accompagnement et d'ouverture sociale et culturelle, d'une part, et actions de tutorat/mentorat, d'autre part. Ce continuum d'accompagnement suppose donc une gradation dans les actions déployées et une réflexion quant à leur progressivité et leur articulation, tout particulièrement lorsque survient le passage de relais entre le collège et le lycée.

L'usage des outils numériques, qui ont permis d'assurer la continuité pédagogique en télé-enseignement durant la crise sanitaire liée au Covid-19, pourra utilement être renforcé, notamment pour les élèves des zones isolées mais également pour mieux préparer l'ensemble des élèves aux usages du numérique et

conforter les actions d'éducation aux médias.

Pour que les Cordées de la réussite soient un véritable soutien à l'orientation choisie, on veillera à donner aux élèves l'expérience de la mobilité en leur donnant l'opportunité de découvrir des lieux et des secteurs professionnels différents de leur environnement familial. Il conviendra également de s'appuyer sur l'offre des internats du XXI^e siècle, où un accompagnement pédagogique et éducatif de grande qualité sera proposé.

On cherchera par ailleurs, par des actions liées à la découverte des métiers, à faire évoluer la représentation de telle filière ou profession chez les élèves et en particulier à lutter contre les stéréotypes de genre.

Dans les modalités d'accompagnement initiées, une attention particulière doit être portée aux actions d'ouverture sociale et culturelle qui accorderont une place à la prise de parole en public, aux activités orales propres à développer la confiance en soi et à préparer les nouvelles épreuves de terminale (grand oral du bac général ou évaluation du chef-d'œuvre en voie professionnelle).

Parallèlement au tutorat étudiant, le recours au parrainage par des professionnels des secteurs public et privé devra également être développé, notamment grâce à la mobilisation des associations complémentaires de l'éducation nationale et les fondations partenaires de l'égalité des chances, en faisant appel à la réserve citoyenne, aux écoles de la fonction publique, à des salariés d'entreprises, à des professionnels retraités, aux réseaux consulaires et aux administrations publiques.

Une forte implication des enseignants, et tout particulièrement des professeurs principaux, dans le projet est essentielle, non seulement dans l'identification des élèves pour lesquels le dispositif serait bénéfique, mais aussi dans le repérage des besoins de chaque élève, point de départ à la construction de l'accompagnement qui lui sera proposé. Le lien au sein de l'équipe pédagogique avec le psychologue de l'éducation nationale (PsyEN) exerçant dans l'établissement est de nature à étayer positivement cet accompagnement. En vue de mobiliser, sur la base du volontariat, un plus grand nombre d'enseignants et de reconnaître leur engagement, des indemnités pour mission particulière (IMP) pourront être utilisées. Afin d'assurer la montée en compétence en matière d'accompagnement à l'orientation, des actions de formation pourront également être envisagées. Enfin, cet accompagnement renforcé sera d'autant plus profitable que les familles, centrales dans le processus d'orientation, y seront associées.

4. Mise en réseau et développement des partenariats

La mise en réseau des établissements est essentielle au bon fonctionnement du dispositif afin d'assurer la continuité des actions engagées en faveur des élèves : dès lors que les Cordées de la réussite démarrent dès la classe de 4^e, la continuité des parcours des élèves suppose une organisation formalisée entre, d'une part, les collèges, et d'autre part, les lycées vers lesquels se destinent les élèves. À l'échelle d'un territoire, les EPLE relevant d'une même Cordée de la réussite pourront également coordonner leurs actions et leurs partenariats. Afin d'assurer l'animation des réseaux et la liaison collèges-lycées, des coordinateurs de réseaux pourront être identifiés. Ils seront particulièrement attentifs à développer les liens entre tous les établissements relevant d'une même Cordée de la réussite.

Les établissements « encordés » sont encouragés à tisser des Cordées de la réussite avec plusieurs établissements d'enseignement supérieur, notamment dans le cadre de dynamiques de bassins ou de réseaux, de façon à élargir les perspectives d'orientation des élèves et de mieux répondre à leurs différentes aspirations tant académiques que professionnelles.

Une diversification cohérente des relations avec des établissements têtes de Cordées est parallèlement à rechercher pour que toutes les filières soient représentées : filières courtes ou longues, sélectives ou non, par apprentissage ou sous statut étudiant, sans oublier les écoles de la fonction publique (IRA, Inet, ENA-future EAP, etc.).

Ces partenariats gagnent à prendre appui sur le tissu associatif et notamment les associations impliquées dans l'accompagnement des jeunes issus de milieux modestes. Une attention particulière devra être portée au suivi et à l'évaluation de la qualité de leurs interventions : il leur sera demandé chaque année un bilan d'activité, au moment du renouvellement des conventions de partenariats établies au niveau académique ou avec les EPLE, afin de réexaminer la pertinence des actions conduites.

Les entreprises locales et branches professionnelles pourront pareillement être sollicitées, par exemple pour des visites d'entreprises, des témoignages de professionnels, des offres de séquences d'observation ou de stages, des actions de tutorat ou parrainage, y compris pour valoriser l'apprentissage.

Les collectivités territoriales, (commune, EPCI, département et en particulier la région, en charge désormais

de l'information aux formations et aux métiers) seront également associées au déploiement du dispositif.

5. Mise en œuvre en établissement

Chaque année, un appel à projet est émis au niveau régional à l'attention des établissements d'enseignement supérieur ainsi que des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) porteurs d'un projet de cordée de la réussite partagé avec un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur. Les EPLE devront préciser le nombre d'élèves concernés, les actions menées dans le cadre des Cordées de la réussite, leur articulation avec le projet d'établissement et l'accompagnement à l'orientation mis en place dans l'établissement. Ils indiqueront également les ressources humaines mobilisées dans le projet.

Le comité régional de pilotage et de suivi des Cordées de la réussite est chargé d'examiner les dossiers de candidature élaborés conjointement par les EPLE et les établissements d'enseignement supérieur et d'émettre un avis. Les projets sélectionnés portent sur une durée de 3 ans afin d'inscrire les actions retenues dans le temps et de s'assurer d'un engagement pérenne des partenaires. Les Cordées de la réussite retenues, qu'elles soient nouvelles ou qu'elles poursuivent une action déjà engagée, bénéficient d'un financement par l'État. Elles font l'objet d'un suivi et d'une évaluation organisés par les autorités académiques.

Le projet d'intégration à une cordée de la réussite est conçu en lien étroit avec la communauté éducative, dont le PsyEN exerçant dans l'établissement. Il est présenté par le chef de l'établissement encordé (collège ou lycée) aux différentes instances (conseil pédagogique, conseil d'administration, conseil école-collège, comité de pilotage du réseau d'éducation prioritaire, etc.). Le dispositif est inscrit dans le projet d'établissement qui comporte un axe sur l'accompagnement à l'orientation des élèves. Une présentation lors de la réunion de rentrée permet de s'assurer que la communauté éducative est pleinement mobilisée sur le dispositif. En tout premier lieu, ce sont les enseignants qui sont invités à s'y investir, en lien avec le PsyEN.

Un référent « Cordées de la réussite » (qui pourra être nommé parmi les professeurs principaux) est désigné au sein de chaque établissement inscrit dans une cordée de la réussite. Il est chargé de coordonner le projet et d'en assurer la bonne mise en œuvre (constitution des groupes d'élèves, supervision des tutorats mis en place, organisation de sorties culturelles, visites des établissements de l'enseignement supérieur, etc.). Il veille également au suivi des élèves et à la continuité des actions engagées, tout spécialement lors des transitions, qu'elles soient liées à un déménagement, à un passage du collège au lycée ou à tout autre raison.

Les établissements scolaires pourront solliciter les services académiques pour bénéficier de volontaires du service civique. Ceux-ci pourront contribuer, accompagnés par un Psy-EN et en lien avec les professeurs référents, à la mise en place des actions et notamment à la mise en œuvre de la continuité du parcours des jeunes concernés du collège au lycée. Dans les lycées, les volontaires de service civique suivront particulièrement les jeunes afin de favoriser une bonne appréhension du parcours vers le supérieur (cf. fiche 9 des Missions de service civique à l'éducation nationale - Participer à une meilleure information des élèves sur l'orientation).

Le chef d'établissement, par le biais de conventions ou d'agréments formalisés, noue les partenariats qu'il juge nécessaires au succès des actions menées au sein du projet dans le cadre des partenariats formalisés au niveau académique ou régional : partenariats avec des associations, notamment celles investies dans le suivi de jeunes scolarisés en éducation prioritaire ou en QPV, ou encore partenariats établis grâce à des réseaux tels que la réserve citoyenne ou les comités locaux école entreprise. Il veille à la cohérence d'ensemble du projet.

Afin de constituer le groupe d'élèves concernés, le chef d'établissement informe les familles par différents moyens : mail via l'ENT, courrier, réunion en début d'année scolaire et/ou en anticipation en fin d'année scolaire avant la montée pédagogique. Il met en avant la plus-value du dispositif pour l'élève en termes d'accompagnement à l'orientation et d'élaboration progressive de son parcours. Il arrête fin septembre la liste des élèves volontaires. Le chef d'établissement est garant du suivi des élèves bénéficiaires du dispositif : il assure leur repérage dans la base Siecle-BEE par leur saisie régulière et mise à jour et se montre particulièrement vigilant en cas de changement d'établissement pour que le passage de relais avec le nouvel établissement s'effectue dans de bonnes conditions.

6. Financement

Les crédits mobilisés proviennent de différentes sources ministérielles.

Les crédits de fonctionnement (frais liés aux sorties culturelles des élèves, frais de déplacement, de fonctionnement divers pour les élèves, subventions aux associations qui interviennent dans les EPLE) seront imputés sur les crédits pédagogiques du programme 141 « enseignement scolaire public du second degré ». Ils sont plus spécifiquement destinés à soutenir les actions organisées par les EPLE.

Le défraiement des frais de transport des tuteurs étudiants et l'indemnisation des coordonnateurs référents dans les établissements d'enseignement supérieur seront affectés sur le programme 231 « Vie étudiante ». Les déplacements des élèves en QPV et des étudiants qui les accompagnent ainsi que les associations partenaires qui interviennent auprès des élèves en QPV font l'objet d'un co financement par l'ANCT sur le programme 147.

Un appel à projet unique pour les trois financements est réalisé au niveau de la région académique de façon à simplifier la procédure pour les acteurs des Cordées de la réussite et assurer la cohérence du maillage territorial des différents réseaux.

Les entreprises locales et branches professionnelles peuvent le cas échéant être sollicitées pour participer au financement de Cordées de la réussite.

Afin de valoriser la mobilisation des professeurs volontaires dans la mise en œuvre des Cordées de la réussite au sein des établissements scolaires, des IMP pourront être mobilisées sur le programme 141.

7. Pilotage et suivi

Au niveau national

Un comité stratégique national élargi à l'ensemble des ministères concernés, aux partenaires de l'enseignement supérieur, aux partenaires associatifs et privés, est réuni au moins une fois par an afin de fixer les orientations stratégiques du dispositif et valider, sur la base des éléments remontés par les académies et des échanges entretenus avec les référents académiques, le bilan de la mise en œuvre du dispositif pour l'année écoulée. Il formule des préconisations d'amélioration ou de réorientation. Il contribue à la valorisation des bonnes pratiques et à l'organisation d'actions de promotion notamment dans le cadre de la semaine nationale des Cordées de la réussite.

Un comité de pilotage opérationnel en assure la conduite et le suivi. Il réunit la Dgesco, la Dgesip et l'ANCT, principaux financeurs du dispositif, ainsi que les ministères de la culture, de l'agriculture et des armées qui contribuent à la mise en œuvre de cette politique publique.

Un site internet public géré par l'Onisep et alimenté par la Dgesco, la Dgesip et l'ANCT permet de présenter le dispositif et d'identifier les Cordées de la réussite en activité.

Au niveau territorial

L'animation et la coordination relèvent, en lien avec le préfet de région, de l'autorité du recteur de région académique en lien étroit avec les recteurs d'académie qui désignent dans chaque académie un référent académique « Cordées de la réussite » chargé notamment du pilotage académique des Cordées de la réussite. Les référents académiques seront désignés dès la publication de la présente instruction et seront régulièrement réunis en séminaire national par la Dgesco et la Dgesip afin qu'ils puissent être associés au pilotage du dispositif au niveau national et pour permettre des échanges de bonnes pratiques.

Dans le cadre de leur mission, les recteurs de région académique sont chargés, en lien avec les recteurs d'académie et avec les services de la DRJSCS, de l'élaboration des appels à projets de région académique en vue du déploiement des Cordées de la réussite dans les EPLE. À ce titre, ils veilleront à une répartition équilibrée entre les divers territoires bénéficiaires et à l'effectivité du ciblage des publics (éducation prioritaire, quartiers prioritaires de la politique de la ville, zones rurales isolées). L'extension aux élèves résidant dans les territoires isolés devra faire l'objet d'une particulière attention.

Les référents académiques sont chargés de mobiliser et structurer les multiples partenariats sur lesquels reposent les Cordées de la réussite : partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur, avec les entreprises et branches professionnelles, avec les associations et les collectivités territoriales.

S'agissant des associations, une convention académique précisera pour chacun des partenariats les actions engagées et leur modalité d'évaluation. Les référents « Cordées de la réussite », avec les services de la DRJSCS (en lien avec leurs correspondants locaux), seront garants de l'animation de ces partenariats associatifs et de la qualité des actions mises en œuvre dans les EPLE auprès des élèves.

Les référents « Cordées de la réussite » exercent une attention particulière au suivi des élèves et à la continuité de l'accompagnement mis en œuvre, notamment lors des transitions d'un établissement à l'autre

(entre collèges et lycées en particulier). Ils travailleront de concert avec les référents locaux des autres ministères concernés.

Au niveau régional, un comité de pilotage et de suivi, coprésidé par le recteur de région académique et le préfet de région, est réuni au moins une fois par an. S'y trouvent également représentés, d'une part, les recteurs des académies faisant partie de la région académique et, d'autre part, la Région, en charge de l'information aux formations et aux métiers, ainsi que les représentants locaux des ministères partenaires du dispositif. Sa composition est arrêtée par le recteur de région académique en accord avec le préfet de région. Ce comité de pilotage et de suivi est chargé de la validation des nouveaux projets et de l'intégration des nouveaux établissements têtes de cordée, de leur suivi et de leur évaluation à l'échelon régional. Il dresse un bilan sur la qualité des actions menées, leur impact sur les jeunes accompagnés mais aussi sur la densification du maillage des Cordées de la réussite, la diversification des établissements partenaires de l'enseignement supérieur et le ciblage des publics concernés. Sur ces différents points, il peut être amené à formuler des recommandations aux EPLE.

Il lui revient aussi d'organiser chaque année la semaine nationale des Cordées de la réussite qui se déroule la troisième semaine de janvier.

8. Suivi et évaluation

Le chef d'établissement enregistre dans la Base élèves Siecle, sous l'onglet « personnalisation des parcours », dans la case « Cordées », tous les élèves bénéficiaires du dispositif, y compris ceux qui étaient inscrits jusqu'à la rentrée 2020 dans un parcours d'excellence. Cette saisie est essentielle pour assurer la continuité de l'accompagnement et la poursuite des actions engagées lorsqu'un élève change d'établissement. Elle permettra en outre de comptabiliser précisément le nombre de jeunes encordés et de réaliser à partir de ces données des études plus spécifiques. Une synthèse nationale de ces chiffres est communiquée chaque année aux académies. La Dgesip identifiera également les modalités techniques pour valoriser l'engagement des lycéens dans une cordée de la réussite dans leur dossier de demande d'accès à l'enseignement supérieur sur la plateforme Parcoursup.

Chaque année, les référents académiques transmettront à la Dgesco et la Dgesip les données de programmation pour l'année scolaire en cours au 30 septembre et les données de bilan pour l'année scolaire écoulée au 15 juin, ainsi que la liste des Cordées de la réussite de l'académie, au moyen de l'annexe jointe à la présente instruction.

Sur le plan qualitatif, la Dgesco et la Dgesip, en concertation avec les autres ministères, diligenteront une enquête annuelle auprès des référents académiques « cordées de la réussite » afin de connaître la nature des actions menées et leurs effets sur les publics concernés.

Des indicateurs de suivi seront établis afin de mesurer l'impact du dispositif sur la poursuite d'études en termes d'ambition scolaire.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray

La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
Anne-Sophie Barthez

Le directeur général de l'agence nationale de la cohésion des territoires
Yves Le Breton

Annexe 1

↳ *Programmation*

Annexe 2

↳ *Bilan*

Annexe 3

↳ *Liste des cordées*

Annexe 1 - Programmation



Cordées de la réussite Prévisionnel 2020-2021

Académie :

Réfèrent académique :

Fonction :

Mél :

Tél :

Cordées	Nombre total de cordées dans l'académie		Observations
Établissements du second degré « encordés »	Nombre total de collèges « encordés »		
	dont collèges en Rep+		
	dont collèges en Rep		
	dont collèges en QPV*		
	dont collèges en cité éducatives*		
	dont collèges ruraux ou isolés**		
	Nombre total de lycées « encordés »	0	
	dont lycées en QPV*		
	dont lycées en cité éducative*		

	Nombre de lycées généraux et technologiques MENJS		
	Nombre de lycées professionnels MENJS		
	Nombre de lycées polyvalents (LPO) MENJS		
	Nombre EPLEFPA du ministère de l'Agriculture		
	Autres (<i>préciser</i>)		
	Nombre total d'établissements du second degré « encordés »	0	
Établissements « tête de cordée »	Lycées à STS MENJS-MESRI		
	Lycées à STS du ministère de l'Agriculture		
	IUT		
	Universités		
	Lycées à CPGE MENJS-MESRI		
	Lycées à CPGE du ministère de l'Agriculture		
	IEP		
	Écoles de la fonction publique		
	Écoles de commerce		
	Écoles d'ingénieurs MESRI		
	Autres grandes écoles MESRI		
	Grandes écoles du ministère de l'Agriculture		
	Grandes écoles du ministère des Armées		
	Grandes écoles du ministère de la Culture		

	Autres (préciser)		
	Nombre total d'établissements du supérieur « têtes de cordées »	0	
Élèves ou étudiants bénéficiaires d'un accompagnement dans le cadre des cordées	Nombre total de collégiens « bénéficiaires »		
	dont collégiens en 4e		
	dont collégiens en Rep+		
	dont collégiens en Rep		
	dont collégiens des QPV*		
	dont collégiens en cité éducative*		
	dont collégiens en zone rurale/isolée**		
	dont collégiens des lycées agricoles (4e et 3e)		
	Autres (préciser)		
	Nombre total de lycéens « bénéficiaires »	0	
	dont lycéens des QPV*		
	dont lycéens en cité éducative*		
	Lycéens généraux		
	Lycéens technologiques		
	Lycéens professionnels		
	Lycéens du ministère de l'agriculture (hors 4e et 3e)		
	Lycéens du privé		
	Étudiants de STS MENJS-MESRI		

	Étudiants de STS ministère de l'Agriculture		
	Autres bénéficiaires (<i>préciser</i>)		
	Nombre total de bénéficiaires	0	

** Un même établissement/collégien/lycéen peut relever de plusieurs catégories*

*** Insee : Commune n'appartenant pas à une unité urbaine ou commune composée d'une seule unité urbaine*

Annexe 2 - Bilan



Cordées de la réussite

Bilan 2020-2021

Académie :
 Référent
 académique :
 Fonction :
 Mél :
 Tél :

Cordées	Nombre total de cordées dans l'académie		Observations
Etablissements du second degré « encordés »	Nombre total de collèges « encordés »		
	dont collèges en Rep+		
	dont collèges en Rep		
	dont collèges en QPV*		
	dont collèges en cité éducatives*		
	dont collèges ruraux ou isolés**		
	Nombre total de lycées « encordés »	0	

	dont lycées en QPV*		
	dont lycées en cité éducative*		
	Nombre de lycées généraux et technologiques MENJS		
	Nombre de lycées professionnels MENJS		
	Nombre de lycées polyvalents (LPO) MENJS		
	Nombre EPLEFPA du ministère de l'agriculture		
	Autres (<i>préciser</i>)		
	Nombre total d'établissements du second degré « encordés »	0	
Établissements « tête de cordée »	Lycées à STS MENJS-MESRI		
	Lycées à STS du ministère de l'agriculture		
	IUT		
	Universités		
	Lycées à CPGE MENJS-MESRI		
	Lycées à CPGE du ministère de l'Agriculture		
	IEP		
	Écoles de la fonction publique		
	Écoles de commerce		
	Écoles d'ingénieurs MESRI		
	Autres grandes écoles MESRI		
	Grandes écoles du ministère de l'Agriculture		

	Grandes écoles du ministère des Armées		
	Grandes écoles du ministère de la Culture		
	Autres (préciser)		
	Nombre total d'établissements du supérieur « têtes de cordées »	0	
Élèves ou étudiants bénéficiaires d'un accompagnement dans le cadre des cordées	Nombre total de collégiens « bénéficiaires »		
	dont collégiens en 4e		
	dont collégiens en Rep+		
	dont collégiens en Rep		
	dont collégiens des QPV*		
	dont collégiens en cité éducative*		
	dont collégiens en zone rurale/isolée**		
	dont collégiens des lycées agricoles (4e et 3e)		
	Autres (préciser)		
	Nombre total de lycéens « bénéficiaires »	0	
	dont lycéens des QPV*		
	dont lycéens en cité éducative*		
	Lycéens généraux		
	Lycéens technologiques		
	Lycéens professionnels		
	Lycéens du ministère de l'Agriculture (hors 4e et 3e)		

	Lycéens du privé		
	Étudiants de STS MENJS-MESRI		
	Étudiants de STS ministère de l'Agriculture		
	Autres bénéficiaires (<i>préciser</i>)		
	Nombre total de bénéficiaires	0	

* Un même établissement/collégien/lycéen peut relever de plusieurs catégories

** Insee : Commune n'appartenant pas à une unité urbaine ou commune composée d'une seule unité urbaine

Annexe 3 - Liste des cordées



Cordées de la réussite 2020-2021

Académie :

Réfèrent académique :

Fonction :

Mél :

Tél :

Date de mise à jour :

Appellation	Nom de l'établissement têtes de cordée	Type de formation	Localité	Département	Nombre d'EPL encordés	Nombre d'élèves encordés

Personnels

Tableau d'avancement

Hors-classe des professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers pour l'année 2019

NOR : ESRH2016381A

arrêté du 2-7-2020

MESRI - DGRH A2-2

Vu décret n° 88-651 du 6-5-1988 modifié ; avis du 8-1-2020

Article 1 - Les professeurs de l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (Ensam), désignés ci-après, sont inscrits sur le tableau d'avancement à la hors classe de leur corps au titre de l'année 2019 :

N° d'inscription	Nom-Prénom	Établissement
1	Christian Josse	Cergy ENSEA
2	Farid Louni	Saint-Ouen SUPMECA
3	Monsieur Pascal Cosson	Clermont Auvergne (IUT Montluçon)
4	Philippe Costes	Paris Ensam

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Fait le 2 juillet 2020

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Vincent Soetemont

Personnels

Tableau d'avancement

Échelon exceptionnel de la hors-classe des professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers - année 2019

NOR : ESRH2016382A

arrêté du 2-7-2020

MESRI - DGRH A2-2

Vu décret n° 88-651 du 6-5-1988 modifié ; avis du 8-1-2020

Article 1 - Les professeurs de l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (Ensam), désignés ci-après, sont inscrits sur le tableau d'avancement à l'échelon exceptionnel de la hors classe de leur corps au titre de l'année 2019 :

N° d'inscription	Nom-Prénom	Établissement
1	François Gontier	Université d'Orléans (IUT de Bourges)
2	Alain Gautier	Ensam de Paris
3	Denis Guillemain	Université de Reims (IUT de Troyes)
4	Gérard HERMAL	Insa de Strasbourg
5	Jean-Yves Seara	Université de Besançon (IUT de Besançon)

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Fait le 2 juillet 2020

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Vincent Soetemont

Personnels

Promotion de grade

Accès au grade de professeur de l'École nationale supérieure d'arts et métiers hors classe - année 2020.

NOR : ESRH2018688N
note de service du 29-6-2020
MESRI- DGRH A2-2

Texte adressé aux présidentes et présidents d'universités et directeurs et directrices d'établissements d'enseignement supérieur ; aux recteurs et rectrices d'académie, chanceliers et chancelières des universités

Conformément aux dispositions de l'article 14 du décret n° 88-651 du 6 mai 1988 modifié, les professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers peuvent être promus au grade de professeur de l'Ensam hors classe. La présente note de service a pour objet de fixer les conditions de préparation du tableau d'avancement commun à toutes les disciplines, sur lequel l'avis de la commission administrative paritaire nationale doit être recueilli.

I - Personnels concernés

Peuvent être promus au grade de professeur de l'Ensam hors classe, les professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, quel que soit leur établissement d'affectation, ayant atteint au moins le 7e échelon de la classe normale au plus tard le 31 décembre 2020 pour les promotions à attribuer au titre de l'année 2020, et inscrits sur un tableau d'avancement commun à toutes les disciplines.

II - Constitution des dossiers servant à l'établissement de l'avis de la commission administrative paritaire nationale

Vous inviterez tous les agents promouvables à faire parvenir tous éléments et pièces justificatives (curriculum vitae, liste des titres, travaux, publications, etc.) afin de faciliter l'examen de leurs dossiers par la CAPN en vue de l'inscription au tableau d'avancement (voir annexe ci-jointe).

Il vous appartiendra ensuite de revêtir l'annexe ci-jointe de votre avis et d'établir un rapport détaillé pour chaque agent promouvable qui a constitué un dossier.

Vous veillerez à ce que tous les dossiers qui vous sont remis, soient classés par ordre préférentiel en recueillant tous les avis nécessaires au sein de votre établissement.

Les dossiers des candidats à la hors classe seront examinés par la commission administrative paritaire au regard des critères suivants : la qualité du dossier déposé par le candidat, son âge, son niveau de diplôme, son expérience professionnelle, l'appréciation et l'avis du chef d'établissement, les responsabilités exercées par l'intéressé et sa participation au rayonnement de l'établissement.

Les dossiers ainsi remplis seront transmis par envoi groupé au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation - Département

DGRH A2-2 - 72, rue Regnault - 75243 Paris Cedex 13 **au plus tard le vendredi 25 septembre 2020** .

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Vincent Soetemont

Annexe - *↳ Préparation du tableau d'avancement au grade de professeur de l'Ensam hors-classe*

Préparation du tableau d'avancement au grade de professeur de l'Ensam hors-classe

Notice individuelle

État civil

Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénom :

Date de naissance :

Situation administrative

- Établissement d'affectation :

- Échelon :

- Responsabilités particulières exercées :

Joindre impérativement à ce dossier :

- **un curriculum vitae détaillé**
- **la liste des travaux et publications et toutes autres pièces justificatives**

Le 2020

Signature de l'agent

Avis du chef d'établissement et classement

Joindre impérativement à cet avis un rapport détaillé

- Classement : sur candidats Le 2020

Signature

Personnels

Promotion de grade

Accès à l'échelon exceptionnel de la hors classe des professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers - année 2020

NOR : ESRH2018692N

note de service du 29-6-2020

MESRI - DGRH A2-2

Texte adressé aux présidentes et présidents d'universités et directeurs et directrices d'établissements d'enseignement supérieur ; aux recteurs et rectrices d'académie, chanceliers et chancelières des universités

Je vous prie de trouver ci-joint une note de service concernant les modalités d'accès à l'échelon exceptionnel de la hors classe des professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers créé par le décret n° 2017-852 du 6 mai 2017 portant diverses dispositions statutaires relatives aux directeurs de recherche, chargés de recherche, ingénieurs de recherche, ingénieurs d'études et assistants ingénieurs relevant du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 et du décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 et aux personnels des bibliothèques, corps assimilés aux corps d'enseignants-chercheurs et professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers.

I - Personnels concernés

Conformément aux dispositions de l'article 15-1 du décret n° 88-651 du 6 mai 1988 modifié, les professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers peuvent être promus à l'échelon exceptionnel de la hors classe des professeurs de l'Ensam.

Peuvent être promus à l'échelon exceptionnel de la hors classe du corps des professeurs de l'Ensam, les professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, quel que soit leur établissement d'affectation, justifiant d'au moins trois ans de services effectifs dans le 6ème échelon de la hors classe au plus tard le 31 décembre 2020 pour les promotions à attribuer au titre de l'année 2020, et inscrits sur un tableau d'avancement commun à toutes les disciplines.

Les dossiers des candidats à cet échelon seront examinés par la commission administrative paritaire, au regard, notamment, des critères suivants : la qualité du dossier déposé par le candidat, l'expérience professionnelle, le niveau de diplôme, les responsabilités exercées par l'intéressé(e) et sa participation au rayonnement de l'établissement ainsi que l'appréciation et l'avis du chef d'établissement.

II - Constitution des dossiers servant à l'établissement de l'avis de la commission administrative paritaire nationale

Vous inviterez tous les agents promouvables à faire parvenir tous éléments et pièces justificatives (curriculum vitae, liste des titres, travaux, publications, etc.) afin de faciliter l'examen de leur dossier par la CAPN en vue de l'inscription au tableau d'avancement (voir annexe ci-jointe).

Il vous appartiendra ensuite de revêtir l'annexe ci-jointe de votre avis et d'établir un rapport détaillé pour chaque agent promouvable qui a constitué un dossier.

Vous veillerez à ce que tous les dossiers qui vous sont remis, soient classés par ordre préférentiel en recueillant tous les avis nécessaires au sein de votre établissement.

Au terme de la montée en charge, l'alimentation de cet échelon spécial dépendra uniquement du départ des professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers hors classe détenteurs de cet échelon, faisant valoir leurs droits à la retraite. J'attire donc votre attention sur l'impact de l'âge des professeurs de l'École

nationale supérieure d'arts et métiers hors classe nommés à l'échelon exceptionnel quant aux possibilités ultérieures d'accès à cet échelon.

Les dossiers ainsi remplis seront transmis par envoi groupé au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation - Département DGRH A2-2 - 72, rue Regnault - 75243 Paris Cedex 13 **au plus tard le vendredi 25 septembre 2020.**

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Vincent Soetemont

Annexe

↪ *Préparation du tableau d'avancement à l'échelon exceptionnel de la hors classe des professeurs de l'Ensam*
- Notice individuelle

**Préparation du tableau d'avancement
à l'échelon exceptionnel de la hors classe des professeurs de l'Ensam**

.....

Notice individuelle

.....

État civil	
Nom de famille :	
Nom d'usage :	
Prénom :	
Date de naissance :	

Situation administrative
- Établissement d'affectation : - Échelon : - Date de promotion dans l'échelon : - Responsabilités particulières exercées :

Joindre impérativement à ce dossier :

- **un curriculum vitae détaillé**
- **la liste des travaux et publications et toutes autres pièces justificatives**

Le 2020

Signature de l'agent

Appréciation, avis et classement du chef d'établissement			
Joindre impérativement à cet avis un rapport détaillé. - Classement : sur candidats Le 2020 Signature			

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Désignation des membres nommés au conseil national des universités

NOR : ESRH2017571A

arrêté du 2-7-2020

MESRI - DGRH - A2-2

Vu décret n° 92-70 du 16-1-1992 ; arrêté du 19-3-2010 ; arrêté du 25-11-2019

Considérant des désistements de membres nommés par l'arrêté susvisé et des compléments de nomination à effectuer

Article 1 - L'annexe I relative à la nomination des membres titulaires du collège des professeurs du conseil national des universités est ainsi modifiée :

[Section 25 :](#)

Ajouter :

Monsieur Pascal Lefevre

[Section 28 :](#)

Ajouter :

Fabienne Touchard

[Section 34 :](#)

Ajouter :

Coralie Neiner

Article 2 - L'annexe II relative à la nomination des membres titulaires du collège des maîtres de conférences du conseil national des universités est ainsi modifiée.

[Section 31 :](#)

Ajouter :

Karine Servat

Article 3 - L'annexe III relative à la nomination des membres suppléants du collège des professeurs du conseil national des universités est ainsi modifiée.

[Section 07 :](#)

Ajouter :

Monsieur Dominique Ducard

Natalie Kubler

Pierre Haillet

Philippe Prevost

[Section 10 :](#)

Ajouter :

Françoise Lavocat

[Section 19 :](#)

Ajouter :

Julien Pierre Guillaume Duval

Ivan Sainsaulieu

Réjane Vallée

[Section 22 :](#)

Ajouter :

Emmanuelle Loyer

[Section 25 :](#)

Ajouter :

Xavier Caruso

Éric Gaudron

Alain Genestier

Erwan Lanneau

Erwan Rousseau

Jean-Yves Welschinger

[Section 26 :](#)

Ajouter :

Yves Achdou

Bertrand Maury

Valérie Monbet

Rémi Rhodes

Marie Luce Taupin

[Section 27 :](#)

Ajouter :

Benoît Crabbe

[Section 28 :](#)

Ajouter :

Denis Bartolo

Xavier Blase

Élisabeth Charlaix

David Dean

Jérémy Grisolia

[Section 29 :](#)

Ajouter :

Olivier Dorvaux

Marios Petropoulos

David Verney

[Section 34 :](#)

Ajouter :

Philippe Amram

Frédéric Daigne

Vanessa Hill

[Section 35 :](#)

Ajouter :

Annick Chauvin

Frédéric Fluteau

[Section 36 :](#)

Ajouter :

Ulrich Achauer

Thomas Lebourg

Loïc Villier

[Section 37 :](#)

Ajouter :

Francis Codron

[Section 61 :](#)

Ajouter :

Caroline Fossati

Yassine Haddab

Nadège Thirion Moreau

[Section 67 :](#)

Ajouter :

Anna Cohuet

Richard Cordaux

Bruno Fady

Christiane Gallet

[Section 68 :](#)

Ajouter :

Jean-Paul Bourdineaud

Christian Desvillettes

Guillaume Echevarria

Christophe Schwartz

[Section 70 :](#)

Ajouter :

Bertrand Daunay

Béatrice Drot Delange

Christine Fontanini

Philippe Foray

[Section 71 :](#)

Ajouter :

Adrian Stali

[Section 73 :](#)

Ajouter :

Ronan Le Coadic

Article 4 - L'annexe IV relative à la nomination des membres suppléants du collège des maîtres de conférences du conseil national des universités est ainsi modifiée.

[Section 10 :](#)

Ajouter :

Francesca Manzari

Aude Plagnard

[Section 11 :](#)

Ajouter :

Ahmed Abdelmohcine

[Section 17 :](#)

Supprimer :

Joseph Vidal-Rosset

[Section 19 :](#)

Ajouter :

Paul Lagneau-Ymonet

[Section 25 :](#)

Ajouter :

François Brunault

Junyan Cao

Nicolas Tholozan

[Section 26 :](#)

Ajouter :

Stéphanie Lohrengel-Lefevre

Gregory Maillard

Aude Rondepierre-Rodts

[Section 27:](#)

Ajouter :

Romain Bourqui

Aurélie Hurault

[Section 28:](#)

Ajouter :

Axelle Amon

Paola Giura

Alexandre Moussi

Laure Siozade Lamoine

Section 29:

Ajouter :

Emmanuelle Galichet

Sarah Houssais

Dan Israel

Grégory Lehaut

Section 31:

Ajouter :

Philippe Sistat

Section 34 :

Ajouter :

Guillaume Patanchon

Section 35:

Ajouter :

Laetitia Licari

Section 36 :

Ajouter :

Marie Rolland

Géraldine Garcia

Maxime Gommeaux

Section 37 :

Ajouter :

Bertrand Lubac

Céline Planche

Céline Ridame

Section 62 :

Ajouter :

Matthieu Fznot

Alain Ledoux

Section 66 :

Ajouter :

Yacir Benomar

Valérie Cotellet

Olivier Fernandez

Sabine Pourcher

Muriel Raveton

Section 68 :

Ajouter :

Aurore Caruso

Céline Gaudin

Michel Jobin

Section 71:

Ajouter :

Madame Laurence Allard

Article 5 - Les annexes prévues aux articles 1, 2, 3 et 4 du présent arrêté sont publiées sur le site Galaxie (<https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cnu.html>) du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Article 6 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 2 juillet 2020

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Vincent Soetemont

Mouvement du personnel

Nomination

Représentants de l'administration et des représentants du personnel à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard du corps des adjoints techniques de recherche et de formation du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et dans les services à compétence nationale relevant du ministre chargé de l'éducation nationale

NOR : MENA2017227A

arrêté du 30-6-2020

MENJ - MESRI - SAAM - A2

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 85-1534 du 31-12-1985 modifié ; décret n° 2016-580 du 11-5-2016 modifié ; arrêté du 1-9-2011 ; arrêté du 17-7-2018 ; procès-verbal du 6-12-2018 ;
Sur proposition du chef du service de l'action administrative et des moyens

Article 1 - L'article 1er de l'arrêté du 14 février 2019 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Représentants titulaires :

Cécile Bourlier - Sous-directrice de la gestion des ressources humaines pour l'administration centrale au service de l'action administrative et des moyens

Représentants suppléants :

Marie-José Maugeais - Adjointe au chef du bureau des personnels ingénieurs, techniques, administratifs, de recherche et de formation à la direction générale des ressources humaines

Lire :

Représentants titulaires :

Véronique Gris - Sous-directrice de la gestion des ressources humaines pour l'administration centrale au service de l'action administrative et des moyens

Représentants suppléants :

Marie-Madeleine Guerrini - Adjointe au chef de bureau de gestion statutaire et des rémunérations au service de l'action administrative et des moyens

Article 2 - L'article 2 de l'arrêté du 14 février 2019 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Représentants titulaires :

Adjoint technique 1re classe :

Jean-Luc Maquinghen - CGT Educ'action

Représentants suppléants :

Adjoint technique 1ere classe :

Max Martial - CGT Educ'action

Lire :

Représentants titulaires :

Adjoint technique 1re classe :

Max Martial - CGT Educ'action

Représentants suppléants :

Adjoint technique 1re classe :

Michel Dugué - CGT Educ'action

Article 3 - Le chef du service de l'action administrative et des moyens des ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Bulletins Officiels de l'éducation nationale et de la jeunesse et, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Paris, le 30 juin 2020

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,
Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
Le chef du service de l'action administrative et des moyens,
Thierry Bergeonneau

Mouvement du personnel

Nomination

Représentants de l'administration et des représentants du personnel à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la jeunesse et des sports

NOR : MENA2017229A

arrêté Du 30-6-2020

MENJ - MESRI - SAAM - A2

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble la loi n° 84-16 du 11-11-1984 modifiée ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 2006-1760 du 23-12-2006 modifié ; décret n° 2008-1386 du 19-12-2008, modifiant le décret n° 2005-1191 du 21-9-2005 modifié ; décret n° 2016-580 du 11-5-2016 modifié ; arrêté du 16-9-2010 ; arrêté du 17-7-2018 ; arrêté du 14-2-2019 ; procès-verbal du 6-12-2018 ;
Sur proposition du chef du service de l'action administrative et des moyens

Article 1 - L'article 1 de l'arrêté du 14 février 2019 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Représentants titulaires :

Cécile Bourlier - Sous-directrice de la gestion des ressources humaines pour l'administration centrale au service de l'action administrative et des moyens

Henri Ribieras - Chef de service, adjoint au directeur général des ressources humaines

Brice Lannaud - Chef de service, adjoint à la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Représentants suppléants :

Yves Blanchot - Adjoint à la cheffe de bureau des personnels jeunesse et sports, éducation nationale et instituts spécialisés des ministères sociaux

Lire :

Représentants titulaires :

Véronique Gris - Sous-directrice de la gestion des ressources humaines pour l'administration centrale au service de l'action administrative et des moyens

Florence Dubo - Chef de service, adjointe au directeur général des ressources humaines

Christophe Gehin - Chef de service, adjoint au directeur générale de l'enseignement scolaire

Représentants suppléants :

Yves Blanchot, Chef du bureau des personnels de la jeunesse, des sports et de l'éducation nationale

Article 2 - L'article 2 de l'arrêté du 14 février 2019 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Représentants titulaires :

Adjoint administratif principal 2e classe :

Claire Frieze - CGT Educ'action

Représentants suppléants :

Adjoint administratif principal 2e classe :

Marine Picard-Daubannay - CGT Educ'action

Adjoint administratif :

Agnès Galenne - CGT Educ'action

Lire :

Représentants titulaires :

Adjoint administratif principal 2e classe :

Marine Picard-Daubannay - CGT Educ'action

Représentants suppléants :

Adjoint administratif principal 2e classe :

Patricia Lebel - CGT Educ'action

Adjoint administratif :

M'Baye Kablan - CGT Educ'action

Article 3 - Le chef du service de l'action administrative et des moyens des ministères de l'éducation nationale et de la jeunesse, et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Bulletins Officiels de l'éducation nationale et de la jeunesse et, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Paris, le 30 juin 2020

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,

Le chef du service de l'action administrative et des moyens,

Thierry Bergeonneau

Mouvement du personnel

Nomination

Conseil d'administration de l'Institut des hautes études pour la science et la technologie

NOR : ESRR2020615A

arrêté du 1-7-2020

MESRI- DGRI-SPFCO B2

Par arrêté de la ministre des Armées, du ministre de l'Économie et des Finances, du ministre de l'Action et des Comptes publics et de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en date du 1er juillet 2020, sont nommés membres du conseil d'administration de l'Institut des hautes études pour la science et la technologie, en qualité de représentants de l'État :

- Jean Meyrat, au titre du ministre de la Défense ;
- Grégoire Postel-Vinay, au titre du ministre chargé de l'industrie ;
- Isabelle Thirion, au titre du ministre chargé du budget.

Mouvement du personnel

Nomination

Conseil d'administration de l'Institut des hautes études pour la science et la technologie

NOR : ESRR2020617A

arrêté du 1-7-2020

MESRI - DGRI-SPFCO B2

Par arrêté du ministre de l'Action et des Comptes publics et de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en date du 1er juillet 2020, Isabelle Boutrin est nommée membre du conseil d'administration de l'Institut des hautes études pour la science et la technologie en qualité de représentante du ministre chargé de la fonction publique.

Mouvement du personnel

Nomination

Directrice générale du Crous de Bourgogne-Franche-Comté (groupe II)

NOR : ESRH2020773A

arrêté du 1-7-2020

MESRI-DGRH E1-2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en date du 1er juillet 2020, Christine Le Noan, attachée principale d'administration de l'État, est nommée dans l'emploi de directrice générale du Crous de Bourgogne-Franche-Comté (groupe II) pour une première période de quatre ans, du 24 août 2020 au 23 août 2024.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur général des services de l'université Paris-Est-Créteil (groupe I)

NOR : ESRH2020815A

arrêté du 1-7-2020

MESRI - DGRH E1-2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en date 1^{er} juillet 2020, monsieur Frédéric Dehan est nommé dans l'emploi de directeur général des services (DGS) de l'université Paris-Est-Créteil (groupe I), pour une première période de quatre ans, du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2024.

Mouvement du personnel

Nomination

Représentants de l'administration et des représentants du personnel à la commission administrative paritaire locale compétente à l'égard des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la jeunesse et des sports : modification

NOR : MENA2018642A

arrêté du 2-7-2020

MENJ - MESRI - SAAM A2

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 2008-1385 du 19-12-2008 ; décret n° 2010-302 du 19-3-2010 modifié ; arrêté du 16-9-2010 ; arrêté du 17-7-2018 ; arrêté du 14-2-2019 ; procès-verbal du 6-12-2018 ;
Sur proposition du chef du service de l'action administrative et des moyens,

Article 1 - L'article 1 de l'arrêté du 14 février 2019 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Représentants titulaires :

Cécile Bourlier - Sous-directrice de la gestion des ressources humaines pour l'administration centrale au service de l'action administrative et des moyens

Henri Ribieras - Chef de service, adjoint au directeur général des ressources humaines

Brice Lannaud - Chef de service, adjoint à la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Représentants suppléants :

Marie-José Maugeais - Adjointe au chef du bureau des personnels ingénieurs, techniques, administratifs, de recherche et de formation à la direction générale des ressources humaines

Lire :

Représentants titulaires :

Véronique Gris - Sous-directrice de la gestion des ressources humaines pour l'administration centrale au service de l'action administrative et des moyens

Florence Dubo - Chef de service, adjointe au directeur général des ressources humaines

Christophe Gehin - Chef de service, adjoint au directeur général de l'enseignement scolaire

Représentants suppléants :

Marie-Madeleine Guerrini, adjointe au chef du bureau de gestion statutaire et des rémunérations

Article 2 - L'article 2 de l'arrêté du 14 février 2019 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

Représentants titulaires :

Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure :

Monsieur Frédéric Momplay - CGT Educ'action

Représentants suppléants :

Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure :

Marie-José Raymond - CGT Educ'action

Lire :

Représentants titulaires :

Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure :
Marie-José Raymond - CGT Educ'action

Représentants suppléants :

Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure :
Madame Danièle Casset-Henry - CGT Educ'action

Au lieu de :

Représentants titulaires :

Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale :
François Plessis - SGEN-CFDT

Représentants suppléants :

Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale :
Malika Fontaine - SGEN-CFDT

Lire :

Représentants titulaires :

Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale :
Malika Fontaine - SGEN-CFDT

Représentants suppléants :

Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale :
Sabine Retour - SGEN-CFDT

Article 2 - Le chef du service de l'action administrative et des moyens des ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Bulletins officiels de l'éducation nationale, de la jeunesse et des Sports et, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Paris, le 2 juillet 2020

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,
Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
Le chef du service de l'action administrative et des moyens,
Thierry Bergeonneau

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'École supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire de Bretagne atlantique de l'université de Bretagne Occidentale

NOR : ESRS2020801A

arrêté du 17-7-2020

MESRI - DGESIP A1-5

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 17 juillet 2020, Gaétan Le Floch, Maître de conférences, est nommé directeur de l'École supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire de Bretagne atlantique de l'université de Bretagne Occidentale, pour un mandat de cinq ans, à compter du 1er septembre 2020.

Mouvement du personnel

Nomination

Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

NOR : MENI2017331D

décret du 27-7-2020 et J.O. du 29-7-2020

MENJS - MESRI - IGESR

Par décret du président de la République en date du 27 juillet 2020,

Sont nommés inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche de 2e classe :

Cécile Bruyère, inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale (classe normale) ;

Laurent Cellier, inspecteur de la jeunesse et des sports (classe exceptionnelle) ;

Philippe Ducluzeau, administrateur civil (hors classe) ;

Nadette Fauvin, inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale (hors classe) ;

Xavier Gauchard, inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional (hors classe) ;

Matthieu Lahaye, professeur agrégé (classe normale).

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de Télécom Physique Strasbourg de l'université de Strasbourg

NOR : ESRS2020976A

arrêté du 30-7-2020

MESRI - DGESIP A1-5

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 30 juillet 2020, Christophe Collet, professeur des universités, est nommé directeur de Télécom Physique Strasbourg de l'université de Strasbourg, pour une durée de cinq ans, à compter du 5 septembre 2020.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'École polytechnique universitaire de l'Université Lyon 1

NOR : ESRS2021596A

arrêté du 5-8-2020

MESRI - DGESIP A1-5

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 5 août 2020, monsieur Emmanuel Perrin, professeur des universités, est nommé directeur de l'École polytechnique universitaire de l'université Lyon 1, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er septembre 2020.

Mouvement du personnel

Nomination

Directrice générale des services de l'Observatoire de Paris (groupe III)

NOR : ESRH2021681A

arrêté du 6-8-2020

MESRI- DGRH E1-2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en date du 6 août 2020, Sophie Maïboroda est nommée dans l'emploi de directrice générale des services (DGS) de l'Observatoire de Paris (groupe III), pour une première période de quatre ans, du 1er septembre 2020 au 31 août 2024.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur général des services de l'Institut national polytechnique de Toulouse (groupe II)

NOR : ESRH2021730A

arrêté du 11-8-2020

MESRI - DGRH E1-2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 11 août 2020, monsieur Frédéric Bousquet est nommé dans l'emploi de directeur général des services (DGS) de l'Institut national polytechnique de Toulouse (groupe II), pour une période de quatre ans, du 1er septembre 2020 au 31 août 2024.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Versailles au sein de l'université CY Cergy Paris Université

NOR : ESRS2021449A

arrêté du 24-8-2020

MENJS - MESRI - DGESIP A1-3

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 24 août 2020, Éric de Saint-Léger, professeur agrégé, est nommé en qualité de directeur de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Versailles au sein de l'université CY Cergy Paris Université, pour une période de cinq ans.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Bordeaux au sein de l'université de Bordeaux

NOR : ESRS2016995A

arrêté du 26-8-2020

MENJS - MESRI - DGESIP A1-3

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 26-8-2020, Jean-Philippe Biolley, professeur des universités, est nommé en qualité de directeur de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Bordeaux au sein de l'université de Bordeaux, pour une période de cinq ans.